

**DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR**

**VILLE DE DIJON**

**PROCES-VERBAL**

**du Conseil Municipal**

**en date du 25 mars 2024**

A Dijon, le **25 JUIN 2024**

**Le Maire,**



**Le Secrétaire,**



Le Conseil Municipal de la ville de Dijon a été convoqué par Monsieur le Maire par lettre du 15 mars 2024 pour le 25/03/2024 à 16h00 aux fins de tenir une séance publique dans la salle de Flore de l'hôtel de Ville, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 16h00 sous la Présidence de Monsieur François REBSAMEN, Maire de Dijon

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Ludmila MONTEIRO a été désignée comme secrétaire de séance.

**Président : Monsieur François REBSAMEN**

**Secrétaire de séance : Madame Ludmila MONTEIRO**

***Membres présents :***

---

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Claire TOMASELLI	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICH	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET	

***Membres absents :***

---

Madame/Monsieur Prénom Nom	Madame Najoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Vincent TESTORI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU

# ORDRE DU JOUR

## **PREAMBULE**

- 1) Point d'information - Prévention des conflits d'intérêts - Arrêtés de déport.....7
- 2) Procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023 - Approbation.....8

## **FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 3) Désignation d'un représentant de la Ville de Dijon au sein de l'INSPE (Institut supérieur du professorat et de l'éducation de Bourgogne).....9

### **FINANCES**

- 4) Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon – Compléments au rapport du 21 Mars 2022..... 11
- 5) Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2024..... 14

### **PERSONNEL**

- 6) Créations et suppressions de postes – Recrutement de contractuels..... 15
- 7) Accueil des agents de la ville de Dijon au restaurant du Centre de rencontres internationales et de séjours de Dijon (CRISD) - Révision des tarifs conventionnels..... 19

## **SOLIDARITE, CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE**

### **CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE**

- 8) Feuille de route - Politique jeunesse.....21
- 9) Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens et avenants à conventions à conclure entre la Ville et diverses associations..... 23

## **ECOLOGIE URBAINE, AMENAGEMENT, ESPACE PUBLIC ET TRANQUILLITE PUBLIQUE**

### **ECOLOGIE URBAINE**

- 10) Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables.....29

### **URBANISME**

- 11) Façades Liberté - Phase 2..... 33
- 12) Opération "Via Romana" - Acquisition d'emprises foncières sur Grand Dijon Habitat.....35

### **ESPACE PUBLIC**

- 13) Approbation d'une convention avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive concernant les conditions de réalisation de l'opération archéologique "Dijon, 21, cour intérieur Hôtel de Vogue " et de l'opération archéologique "Dijon, 21, Parc Eiffel" réalisées sur la commune de Dijon à l'occasion de travaux d'aménagement..... 36

14) Dénomination de voie - Passage Missak et Mélinée MANOUCHIAN.....	38
--	----

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

15) Contrat de Ville.....	39
---------------------------	----

16) Dispositif de prévention spécialisée - Convention financière 2024 entre la ville de Dijon et l'Association Médiation Dijon Métropole.....	40
---	----

## **EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE**

### **EDUCATION**

17) Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2024 - Avis du Conseil Municipal.....	42
--	----

18) Groupe scolaire Colombière – Suppression des bâtiments préfabriqués - Construction d'un accueil périscolaire et extrascolaire, d'une salle polyvalente à usage mixte - Travaux d'adaptation des bâtiments existants – Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Constitution d'un jury - Fixation d'une prime de rendu de concours - Demande de permis de construire - Demandes de subventions.....	45
---	----

19) Groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand – Rénovation énergétique, traitement des sols, révision des occupations, travaux d'adaptation – Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la procédure formalisée restreinte avec négociation - Demande de permis de construire - Demandes de subventions.....	47
---	----

### **PETITE ENFANCE**

20) Petite enfance – Établissements d'accueil du jeune enfant - Renouvellement de la participation financière départementale - Convention avec le Département de la Côte d'Or.....	49
--	----

### **SPORTS**

21) Année 2024 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - @TEAM SPORT DIJON.....	50
--	----

22) Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Action "Dijon Sport Senior" - Subvention.....	52
--	----

23) Création de la Fondation Dijon Bourgogne Sport Amateur.....	54
---	----

## **CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE**

### **CULTURE**

24) Archives municipales- Organisation de tables rondes relatives à l'histoire de la musique électronique à Dijon - Convention à conclure entre la Ville et le Laboratoire interdisciplinaire de recherche Sociétés, Sensibilités, Soins – Demandes de subventions.....	56
---	----

25) Festival international « Les écrans de l'aventure » - Edition 2024 - Convention à conclure entre la Ville, la Guilde Européenne du Raid et la SA Darcy Palace.....	57
--	----

26) Opéra de Dijon - Convention pour la gestion de la régie de l'Opéra de Dijon conclue entre la Ville et l'Opéra de Dijon - Avenant n°2.....	58
---	----

27) Musées des beaux-arts – Tarification des expositions temporaires – Délégation au Maire.....	59
---	----

28) Engagement d'une procédure de classement du chemin de croix de l'église Sainte-Chantal au titre des monuments historiques.....	60
--	----

### **ATTRACTIVITE**

29) Ouvertures dominicales 2024..... 61

**RELATIONS INTERNATIONALES**

30) Label Ville Européenne - Candidature de la Ville et signature de la charte d'engagement.....62

**DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

31) Rapport des délégations du Maire..... 64

La séance est ouverte à 16 h 14 sous la présidence de François REBSAMEN.

**M. le MAIRE.** - *Mes chers collègues, je vous remercie de votre présence. Je salue le public et la presse.*

*Je vais ouvrir ce conseil municipal. Évidemment, cela se déroule assez souvent, on a en même temps une session au Conseil départemental. Certains des collègues qui y siègent sont excusés. Bref, cela ne nous empêchera d'avancer, donc, sans plus tarder, je cède la parole à Mme Nathalie Koenders pour procéder à l'appel.*

Il est procédé à l'appel.

**Mme KOENDERS.** - *Monsieur le Maire, nous avons le quorum et pouvons valablement délibérer.*

**M. le MAIRE.** - *Merci. Mes chers collègues, nous allons commencer, alors qu'arrivent les élus en retard, mais ils étaient annoncés : Mme Akpinar-Istiquam, Mme El Mesdadi et M. Mezui). Nous commençons par un point d'information nécessaire à ce stade.*

### **Point n°1**

#### **OBJET : PREAMBULE - Point d'information - Prévention des conflits d'intérêts - Arrêtés de déport**

**M. le Maire.** - *Pour mémoire, il y a conflit d'intérêts en cas d'interférence entre un intérêt public et les intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.*

*Pour ce qui nous concerne, ici, à la mairie de Dijon, des avancées notables ont été réalisées ces dernières années autour de cette question avec notamment la désignation d'un déontologue et l'adoption d'une charte de déontologie.*

*Lors des assemblées, maintenant, les élus susceptibles d'être en situation de conflit d'intérêts - je dis bien susceptibles - ont désormais pris l'habitude de signaler qu'ils ne prenaient pas part au vote. Ce déport en séance nécessaire n'est pas suffisant, l'activité des élus ne se limitant pas au vote de délibérations. C'est pourquoi il est désormais nécessaire pour davantage de sécurité que les élus dans une telle situation de conflit d'intérêts soient couverts par un arrêté dit « de déport » précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences. Afin de prendre ces arrêtés de déport, il appartient aux élus de signaler les questions et dossiers dans lesquels ils ne peuvent intervenir.*

*Dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure de déport, un courrier sera prochainement adressé aux conseillers afin de les guider dans l'identification des situations de conflit d'intérêts qui pourraient les concerner et pour lesquels ils pourront demander le déport. Le déontologue pourra, bien évidemment, les assister et être saisi dans leurs réflexions sur ce point.*

*Cette démarche est très importante et mérite l'attention de l'ensemble des élus municipaux de l'assemblée. Plus largement, il s'agit, d'abord, de sécuriser les actes administratifs produits par la collectivité quotidiennement, mais aussi d'éviter d'engager la responsabilité pénale des élus à cause d'un simple manque de vigilance, donc devoir de vigilance pour toutes et tous.*

*Voilà le point d'information que je souhaitais faire à l'ouverture de ce conseil.*

*Je vous propose de poursuivre notre ordre du jour par l'approbation du procès-verbal du 18 décembre 2023.*

### **Point n°2**

#### **OBJET : PREAMBULE - Procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023 - Approbation**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il convient donc d'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2023.

**M. le MAIRE.** - *Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce procès-verbal ? je n'en vois pas.*

Il est procédé au vote à main levée. Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

**M. le MAIRE** - *Je vous propose de poursuivre avec le point n° 3.*

### **Délibération n°3**

#### **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Désignation d'un représentant de la Ville de Dijon au sein de l'INSPE (Institut supérieur du professorat et de l'éducation de Bourgogne)**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport :

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Bourgogne (INSPE de Bourgogne) est une composante de l'université de Bourgogne envisagée comme un pôle dédié à l'éducation, la formation, l'enseignement, et la culture, aux missions étendues en matière de formation et de recherche. Il rassemble en son sein les principaux acteurs de l'université de Bourgogne dans le domaine de la formation, de l'éducation et de la culture. Il se distribue sur cinq sites territoriaux (Auxerre, Chalon-sur-Saône, Dijon, Mâcon et Nevers) permettant une équité territoriale préservée dans l'accès aux formations du supérieur.

Il organise et assure les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers de la culture et de la formation, aux métiers du professorat et de l'éducation. Il conduit également les actions de formation continue des personnels de l'enseignement, de l'éducation et de la culture. L'INSPE comprend un laboratoire de recherche, l'Institut de Recherche sur l'Education (IREDU). Il comptait 2073 étudiants en 2022-2023.

L'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales souligne qu'il peut être procédé à tout moment, et pour le reste de la durée des fonctions assignées aux membres ou délégués de ces organismes, au remplacement de ceux-ci par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Par ailleurs, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

En vertu de l'article 5 des statuts de l'INSPE, le conseil de l'Institut est composé de 30 membres dont 10 personnalités extérieures au titre desquelles doit être désigné un représentant d'une collectivité territoriale. Réuni deux fois par an, le conseil administre l'INSPE. A ce titre, il délibère sur les orientations de développement de l'INSPE en matière de formation et de recherche, sur la campagne d'emplois, adopte les règles relatives aux examens et approuve le document annuel d'orientation politique.

Suite au courrier du 8 janvier dernier de Madame la Directrice de l'Institut National Supérieur du professorat et de l'éducation sollicitant la Ville pour la désignation d'un-e représentant-e parmi les personnalités extérieures appelées à siéger au conseil de l'Institut, il vous est proposé de désigner Monsieur Franck LEHENOFF en tant que représentant de la Ville de Dijon pour siéger au Conseil de l'Institut.

**M. le MAIRE** - *Y a-t-il des oppositions ?*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

**- de procéder** à la désignation de Monsieur Franck LEHENOFF en tant que représentant de la Ville de Dijon pour siéger au Conseil de l'Institut.



SCRUTIN      POUR : 54                              ABSTENTION : 3  
                  CONTRE : 0                              NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 9 PROCURATION(S)

#### **Délibération n°4**

#### **OBJET : FINANCES - Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon – Compléments au rapport du 21 Mars 2022**

Monsieur DESEILLE donne lecture du rapport :

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la fixation des tarifs complémentaires et droits de place relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées,...) vendus au Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon. Ce rapport vient notamment compléter les premiers tarifs délibérés en Conseil Municipal du 21 Mars 2022 pour l'ouverture du Pôle Culturel le 6 mai 2022 en proposant des prestations pour les groupes, entreprises et comités d'entreprises.

Ces nouvelles offres s'inscrivent dans la stratégie commerciale mise en place avec les partenaires privés de la Cité, visant notamment à augmenter, en complément de la clientèle individuelle, la clientèle groupes via des tours opérateurs, autocaristes, comités d'entreprises...et la clientèle entreprises.

#### **Rappel des modalités de gestion des paiements**

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville dispose d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE.

Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel sont aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettent un suivi de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type de visiteurs (individuels, groupes,...).

#### **Détail des nouveaux éléments tarifaires**

##### **- Ateliers culinaires initiation (ateliers d'une heure animés en interne par le Pôle Culturel):**

- revendeurs touristiques, CSE (Comité Social et Économique), Groupes de 10 personnes et plus: 6,50 euros par personne
- individuels: 8 euros par personne
- duo (un adulte + un enfant de 12 ans au plus): 13 euros

##### **- Ateliers culinaires avec un chef (ateliers de deux heures animés par un professionnel):**

- revendeurs touristiques, CSE, Groupes de 10 personnes et plus: 18,50 euros par personne
- individuels: 20 euros par personne

##### **- Mini-stages culinaires avec un chef ( 3 ateliers de 2H30 ):**

- a) individuels: 53 euros par personne
- b) revendeurs touristiques, CSE, Groupes de 10 personnes et plus: 50 euros par personne

##### **- Visites guidées gourmandes** pour les revendeurs touristiques, CSE, Groupes de 10 personnes

et plus : 7,50 euros par personne (au lieu de 9 euros pour les individuels)

- **Visite libre des espaces culturels:** il est proposé d'appliquer aux CSE le même tarif que celui voté pour les revendeurs professionnels, soit 8 euros par personne.

- **Visite 1ère découverte de la Cité** (accès libre aux espaces culturels + découverte de deux vins à la Cave de la Cité + remise d'un verre à vin au logo de la Cité) : il est proposé d'appliquer aux CSE le même tarif que celui voté pour les revendeurs professionnels, soit 14 euros par personne.

- **Pack visite PLUS de la Cité** pour les revendeurs touristiques, CSE, Groupes de 10 personnes et plus incluant : une visite guidée gourmande d'un des espaces d'exposition du Pôle Culturel, un accès libre aux autres espaces d'exposition, une dégustation de deux vins de Bourgogne ou de boissons non alcoolisées à la Cave de la Cité et la remise d'un verre à vin au logo de la Cité dans un coffret cadeau : **forfait de 20 euros par personne** ( 26 euros pour les individuels).

- **Privatisation des espaces d'exposition du Pôle Culturel** : forfait de 2H d'utilisation incluant la mise à disposition de l'espace, la surveillance et le nettoyage de l'espace - réservé à des événements professionnels qui ne modifient pas l'aménagement général de l'espace et ne présentent pas de risques pour les installations exposées : **forfait de 500 euros** par privatisation.

- **Nouveau tarif de vente du journal de l'exposition « Et si on allait au resto ? »** : un tarif de 2 euros avait été voté pour la vente d'un 4 pages présentant l'exposition « Et si on allait au resto ? ». Un journal complet de l'exposition a finalement été réalisé. Il est proposé de le mettre en vente à la boutique culturelle au prix de 3,50 euros.

- **Organisation de prestations par le Pole Culturel CITE pour des événements ou des clients extérieurs à la Cité ou dans le cadre de demandes de prestations privatives à la Cité :**

Le Pôle Culturel de la Cité est régulièrement sollicité pour organiser des animations privatives à la Cité et pour participer à des événements extérieurs au cours desquels la valorisation du repas gastronomique des Français tel qu'il a été inscrit au patrimoine immatériel de l'Unesco est pertinent (ex: ateliers dans le cadre du week-end Grand Siècle à la Citadelle de Besançon, conférence pendant le festival Mets et Mots de la Cité de la Langue Française à Villers-Cotterêts....).

Le Pôle est aussi sollicité pour apporter son expertise dans la conception d'expositions d'interprétation et/ou de programmes de médiations par des acteurs culturels, privés ou publics. Afin de pouvoir facturer ces interventions, il est proposé de délibérer sur les tarifs suivants:

**a) Conférences et Ateliers privatifs (8 à 15 personnes maximum – 1h d'atelier)**

- 200 euros à la Cité et dans le périmètre de Dijon Métropole
- 300 euros dans un périmètre de 100 km hors Dijon Métropole.
- 400 euros dans un périmètre de plus de 100 km autour de la Cité et 50 euros par 100 km supplémentaires.

**b) Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage** auprès d'acteurs culturels, de structures publiques hors du périmètre de Dijon Métropole :

- 800 euros par jour de mission en France,
- 1 200 euros par jour de mission en Europe.

Les demandes d'AMO hors Europe feront l'objet de devis spécifiques basés sur un coût journalier de 1 200 euros auxquels s'ajouteront les frais spécifiques de mission pour chaque pays et structure cliente.

**M. le MAIRE.**- *Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ?  
La parole est à Mme Gerbet.*

**Mme GERBET.**- *Merci. J'interviens au nom du groupe Agir pour Dijon.  
Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous en sommes au dixième rapport sur ce sujet en deux ans depuis le premier rapport du 21 mars 2022.  
Avec ces modifications incessantes, comment voulez-vous que le public s'y retrouve ? Il*

*n'est pas plus aidé en consultant le site Internet de la CIGV qui manque de clarté sur ce volet.*

*Nous demandons qu'une grille tarifaire complète et actualisée soit accessible à tous. Nous souhaitons également une information publique sur le bilan financier du Pôle culturel et de chacune de ses prestations.*

*Nous nous abstenons. Je voulais souligner que nous regrettons, à ce sujet, qu'aucune réponse n'a été apportée à notre demande d'information préalable à ce débat.*

**M. DESEILLE.-** *Pour répondre à votre question sur le changement incessant. J'avoue, soit vous n'étudiez pas vos dossiers ou ne regardez pas bien, car vous verrez qu'à chaque fois, si vous comparez les différents rapports, ce sont de nouvelles prestations - excusez-nous d'être à l'écoute des visiteurs, des attentes de chacun. Nous répondons donc à ces attentes. Quand nous avons « maîtrise d'ouvrage » un nouveau tarif, cela n'existait pas avant. Quand nous avons ce journal à 3,50 €, cela n'existait pas avant. Or, je vous l'ai déjà dit, à chaque fois - soit vous n'écoutez pas ou n'en avez rien à faire - nous sommes obligés systématiquement, dès que l'on modifie un tarif, de le passer en conseil municipal.*

*Nous évoluons donc en fonction des attentes, des demandes. Nous y répondons et évoluons aussi avec des nouveaux produits comme la privatisation de l'exposition temporaire. Si vous l'aviez visitée - elle l'est, mais je ne vous y ai jamais vue ; peut-être que vous y êtes allée - vous verriez qu'elle se prête complètement à une privatisation. Nous avons donc décidé de la privatiser à hauteur de 500 €. Cela n'existait pas avant et existe maintenant.*

*Concernant les demandes faites vendredi en fin d'après-midi par M. Bichot, qui a assisté à la commission finances, j'y réponds maintenant.*

*Sur les recettes 2023, c'est 618 000 € de recettes brutes enregistrées par le Pôle culturel. Vous avez la réponse à votre demande. En termes de visiteurs, nous sommes, sur le Pôle culturel, à 139 293, sachant que nous avons dedans des visiteurs gratuits correspondant à la Chapelle des climats et des terroirs et à la petite chapelle Sainte-Croix de Jérusalem, qui sont gratuites. Les gens, parfois, rentrent directement et on les estime à environ 4 000 personnes par mois qui rentrent dans cette grande chapelle, par rapport aux moyens pour vérifier et on enlève 10 % correspondant au personnel de sécurité et de maintien.*

*Voilà, vous avez aujourd'hui les chiffres que vous avez demandés vendredi soir à la commission finances de 18 h 30.*

**M. le MAIRE.-** *Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

*Excusez-moi, monsieur Muller, je n'avais pas vu votre main avec le contre-jour. Vous avez la parole.*

**M. MULLER.-** *Merci, monsieur le Maire - j'ai bien vu que vous n'aviez pas vu la main levée.*

*Monsieur le Maire, monsieur l'adjoint aux finances, chers collègues, cet énième rapport sur les tarifs est à nouveau l'occasion de nous interroger sur la fréquentation de la Cité de la Gastronomie et finalement sur son bilan de fonctionnement deux ans après son inauguration.*

*Dès la présentation du projet, nous avons émis quelques réserves vous alertant notamment sur le modèle touristique exclusivement tourné vers la clientèle internationale. Les tarifs élevés, le côté haut de gamme nous avaient fait redouter un déficit de fréquentation et un manque d'engouement des Dijonnais.*

*On comprend que vous rechignez à reconnaître vos erreurs - c'est bien humain. Cependant, merci d'éviter de rejouer le truc des fossoyeurs de la Cité. C'est la même logique que pour les sujets climatiques, on est habitués à prendre des coups, mais ce n'est pas en cassant le thermomètre que vous réglerez le problème.*

*De plus, ce demi succès du projet - voyez, je ne parle pas d'échec - ce n'est pas nous, les écologistes, qui l'évoquons, mais le nouveau directeur de la Cité dans un article de DijonBeaune.fr le 19 février dernier. Le titre « La Cité de la Gastronomie de Dijon veut reconquérir les locaux » fait écho à notre principale recommandation qui est de faire en sorte que les Dijonnais et Dijonnaises s'approprient le lieu et l'identifient comme un lieu convivial et populaire où on peut boire un verre et manger un morceau à des prix abordables.*

*C'est davantage cette ambiance conviviale, autour d'un bon plat et d'un bon verre, plutôt que d'un musée, que les touristes viennent chercher en France et particulièrement à Dijon.*

*Un projet de cette ampleur, qui a pris un si mauvais départ, c'est très difficile à redresser. Il suffit de considérer les projets similaires dans les autres villes.*

*Nous souhaitons, bien sûr, le succès pour le nouveau directeur, qui, de son propre aveu,*

dans cet article, a trouvé les lieux vides lors de sa première visite, et nous réitérons donc nos conseils pour une Cité de l'autonomie alimentaire et de la gastronomie, en apportant une ambiance festive en multipliant les lieux de convivialité, la petite restauration plutôt que les restaurants étoilés et les boutiques de souvenirs, introduire une dimension sur l'alimentation durable en faisant une place importante aux produits bio et locaux et faire de ce lieu un lieu d'éducation populaire sur le bien-manger avec des cours de cuisine pour toutes et tous.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le MAIRE.**- La parole est à M. Deseille.

**M. DESEILLE.**- J'ai envie de faire un effort, je vais faire une visite privée pour M. Muller et Mme Gerbet, parce qu'il y a une incompréhension totale. Le nouveau directeur, vous confondez le Village gastronomique. Il faut que je vous explique quand même le fonctionnement. On a un Pôle culturel et un Village gastronomique.

Le Village gastronomique, que s'est-il passé ? Quand vous dites que nous avons des produits chers, ces produits sont vendus le même prix ailleurs dans Dijon. Ce sont des produits de qualité, circuit court, etc. - à chaque conseil municipal, je reviens dessus - mais ce ne sont pas des tarifs plus chers qu'ailleurs. Ce sont les mêmes qu'ailleurs. Ce sont des produits de qualité, mais vous allez au marché de Dijon... On vérifie que nous ayons les mêmes prix au marché des Halles qu'à la Cité de la Gastronomie ou que dans les magasins dijonnais.

Quant au nouveau directeur, c'est celui du Village gastronomique, qui est le Pôle commercial. Certes, il y a eu des avancées. Ils ont décidé de mettre de plus en plus de « bourgognitude » - j'invente ce mot. Un chef renommé dijonnais s'y est installé. Cela fait que, maintenant, on a amené plus de Bourgogne encore dans ce village gastronomique - ils les ont amenés, ce n'est pas nous - avec du jambon persillé, des œufs meurette - c'en est un spécialiste - et cela tourne très fort. Cela retentit sur les autres restaurants sur place. Par exemple, vous avez tous les week-ends un brunch de la Cité qui a fait encore, hier, 224 personnes - je ne vous ai jamais vu non plus, c'est dommage de critiquer sans y avoir été. Pour un truc qui ne marche pas - excusez-moi - c'est tout de même dommage, avec un tarif tout à fait préférentiel. Un brunch à 31 €, vous trouvez la même chose, voire plus cher dans Dijon et ailleurs.

Pour moi, je ne serai jamais fossoyeur comme certains peuvent l'être. Je suis aussi lucide et je voudrais que cela devienne le quatrième pôle de restauration dijonnais, et cela le deviendra - j'en suis sûr - parce que d'autres personnes et d'autres Dijonnais arriveront, sans déshabiller le centre-ville ou l'hyper centre-ville. Prenons l'exemple du chef qui est arrivé - il était installé aux Halles et est maintenant à la Cité - et ces deux activités vont bien.

Notre but est d'arriver à faire un quatrième pôle de restauration avec les Halles, la place de la Libération, la place Émile Zola et, bien sûr, derrière, la Cité de la Gastronomie.

Faisons en sorte que cela marche. Vous parlez du mauvais départ, mais, je préfère franchement mon départ à des cités situées pas loin de nous. On est à près de 140 000 pendant que d'autres, sur trois Cités, font 40 ou 50 000.

Nous n'avons pas à rougir de notre activité. Après-demain, avec Christine Martin, nous recevrons le réseau des Cités, je peux vous dire qu'ils aimeraient bien avoir nos chiffres. Ils sont très contents. Quand on voit Tours, Lyon - Paris-Rungis arrivera en 2027-2028 - nous n'avons pas du tout à rougir de cette Cité.

Faisons en sorte de la pousser, d'en faire la promotion, d'être des ambassadeurs et arrêtez de casser cette Cité qui a besoin de notre soutien à tous et que cela marche pour Dijon. Merci.

**M. le MAIRE.**- La parole est à Mme Koenders.

**Mme KOENDERS.**- Pour aller dans le sens des propos de M. Deseille, j'aimerais poser la question aux détracteurs de ce beau projet de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin : qu'auriez-vous aimé ? Vous auriez souhaité que l'hôpital, qu'on a reconverti puisqu'il a déménagé pour une partie - non, pas pour une partie, il a complètement déménagé sur l'hôpital général - reste une friche en plein cœur de la ville ou à proximité immédiate, comme certaines villes qui ont toujours une verrue, qui ne savent que faire de ces friches ? C'est cela que vous auriez voulu ?

Plutôt que d'avoir cette petite musique toujours à dégrader, à critiquer cette Cité de la Gastronomie, déjà, venez vous rendre compte que l'on voit beaucoup de Dijonnais - j'y vais souvent - des gens qui trouvent, maintenant - qui ont toujours trouvé - que c'est un bel exercice, qui aiment venir dans les commerces, dans le musée, au cinéma. On les rencontre, ils ne critiquent pas.

*J'ai entendu que M. Deseille ferait une visite privée, mais cette petite musique lancinante pour critiquer tous les projets, cela dessert notre ville, les Dijonnaises et Dijonnais. Allez donc vous rendre compte de visu sur cette belle Cité, et, au lieu de critiquer toujours les projets de notre ville, faites-en plutôt la promotion, parce que c'est important pour notre ville et les Dijonnaises et Dijonnais.*

**M. le MAIRE.** - *Merci, madame Koenders.*

*Moi, je suis assez surpris, mais finalement, vous verrez. Un sondage municipal a été fait dernièrement, il m'est arrivé hier soir. Nous le publierons, vous l'aurez. Vous vous direz que, décidément, vous ne progressez pas beaucoup dans l'opposition, parce que vous dénigrez ce que les gens aiment bien. Cela ne marche pas, parce que ce que les gens aiment bien, ce sont ceux qui aiment leur ville et 90 % des Dijonnais sont très heureux d'être ici - je ne vous en dis pas plus.*

*Monsieur Muller, gentiment, vous devriez conseiller vos amis de Lyon et de Tours. Vous devriez être conseiller là-bas, parce que nous, on a eu une étoile verte pour notre projet. Tout le monde ne l'a pas, je voulais vous le rappeler.*

*Et puis question public et tout public, parce que c'est une vraie interrogation, je rappelle qu'il y a même une exposition Epi'Sourire - l'épicerie solidaire et sociale - qui s'appelait Voyage culinaire. C'était destiné à des gens en difficulté. Il y a donc de tout, de tous les publics et il y a beaucoup de monde et cela marche très bien !*

*Il y a la partie culturelle, on vient de donner les chiffres. Il y a la partie privée - je n'y peux rien, il y a une partie privée. Pas vous, monsieur Muller, mais les ultralibéraux, ici, comment pouvez-vous critiquer la partie privée ? Elle ne vous coûte rien et les gens y vont s'y délecter. Il y a du monde. Nous, nous sommes public/privé, on aime les deux surtout quand cela fonctionne ensemble. Beaucoup de monde fait fonctionner le Village. Le Village, ce n'est pas nous. On peut, à la rigueur, donner parfois des conseils - François Deseille ne s'en prive pas ; quand Colombo s'installe là-bas, c'est un bon conseil et cela marche bien, mais c'est privé.*

*Ensuite, il y a la partie touristique et culturelle, et la partie culturelle, nous l'assumons. Si vous connaissez des parties culturelles qui rapportent de l'argent, donnez-nous les conseils, nous sommes preneurs, mais la culture, ici, est respectée et respectable.*

*Il n'y a pas que les touristes internationaux qui viennent, il y a aussi les touristes régionaux, parce que l'attractivité de la Cité, c'est d'abord la métropole et, après, la Côte-d'Or - oui, beaucoup d'habitants de la Côte-d'Or viennent voir et aiment, comme quand il y a la foire, ils y viennent - et puis il y a la région Bourgogne, puis, après la Bourgogne Franche-Comté, puis il y a les voisins, amis, les Suisses, juste à côté, viennent beaucoup, puis les Allemands, les Français du nord qu'on aimerait bien avoir un TGV pour les faire venir plus souvent, mais encore faudrait-il que la Région se mobilise pour cela - ce n'est toujours pas fait.*

*Nous avons encore du travail à faire ensemble, mais elle est formidable cette Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin ! Tout le monde nous envie les chiffres de fréquentation ! On nous dit : « Oui, mais il y a les gens qui viennent, qui s'y promènent et qui n'achètent pas ! ». Oui, ils ont le droit de venir se promener, cela s'appelle des visiteurs. Qui a été vérifier s'ils achetaient une baguette de pain ou s'ils allaient boire un verre au Bamagotchi ? Personne ! Viennent-ils seulement pour voir la Chapelle des climats, gratuite ? Peut-être, mais ils ne sont pas comptabilisés comme des visiteurs lambda, ils sont des visiteurs.*

*Je souhaite aux quatre Cités Internationales de la Gastronomie de France d'avoir la réussite de celle de Dijon, parce que tout le monde la reconnaît, partout, dans tous les médias - sauf quand on achète des journalistes pour dire du mal.*

*Nous avons aussi notre propre attractivité qui fonctionne et c'est tant mieux. Dijon est une ville de la gastronomie. D'ailleurs, on n'a pas perdu de chefs étoilés, on en a beaucoup et j'espère que nous en aurons encore plus. On a un très jeune chef qui travaille très bien à la Table des climats - vous devriez y aller. C'est raisonnable question prix et très bon question qualité. Encore faut-il y aller pour critiquer ! Allez-y manger, vous verrez que beaucoup de Dijonnais y vont - c'est vrai que vous ne les aimez pas beaucoup, ce sont des chefs d'entreprise, mais ils ont aussi le droit d'y manger.*

*Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

**le Conseil,**  
**après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les nouveaux tarifs pour les billets d'entrée et prestations vendues, dans les

conditions proposées.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 55                                      ABSTENTION : 3  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 8 PROCURATION(S)

### **Délibération n°5**

#### **OBJET : FINANCES - Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2024**

Monsieur DESEILLE donne lecture du rapport :

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2024.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport pour un montant total de 1 093 278 €.

Par ailleurs, lors de sa séance du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 360 000 € à l'association Espace Baudelaire pour la gestion de l'espace Baudelaire, pour l'année 2024.

L'assemblée délibérante qui s'est réunie le 20 novembre 2023 ayant déjà attribué un acompte sur la subvention de fonctionnement 2024 à l'association précitée d'un montant de 165 000 €, l'attribution devait être de 195 000 € et non de 360 000 €.

Par conséquent, il vous est proposé de ramener le montant de la subvention accordée lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 en faveur de l'association Espace Baudelaire de 360 000 € à 195 000 €.

**M. le MAIRE.** - *Merci, monsieur Deseille. Sur ce rapport, y a-t-il des remarques ?*

Il est procédé au vote à main levée.

#### **le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- **de ramener** le montant de la subvention accordée lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 en faveur de l'association Espace Baudelaire de 360 000 € à 195 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 53                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 5  
                  DONT 8 PROCURATION(S)

*Madame Akpinar-Istiquam et MM. Berthier, Hoareau, El Hassouni et Haegy se déportent.)*

**M. le MAIRE.**- Je le dis à ceux qui ont prévu des interventions assez longues - je ne le dis pas à chaque fois - n'hésitez-pas à les transmettre à l'avance, cela facilite le travail de la sténodactylo. Merci, madame.

Je vous propose de poursuivre avec M. Berthier et des créations et suppressions de postes.

## **Délibération n°6**

### **OBJET : PERSONNEL - Créations et suppressions de postes – Recrutement de contractuels**

Monsieur BERTHIER donne lecture du rapport :

#### **Direction Générale Déléguée - Cohésion sociale**

##### **1. Direction Proximité-citoyenneté**

Depuis le rattachement du service Etat-civil et élections à la direction de la Proximité-citoyenneté en juin 2023, il est apparu nécessaire d'engager une démarche de projet de réorganisation axé sur les objectifs suivants :

- L'optimisation de la qualité du service rendu aux usagers,
- L'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail,
- Le développement de l'autonomie et de la polyvalence des agents.

La direction a ainsi construit en collaboration avec l'ensemble des agents concernés un projet de service qui a abouti à une évolution de l'organigramme, à des parcours de formation continue et à la création de nouveaux métiers intermédiaires afin de favoriser le développement de compétences des agents et la fixation d'un cadre au sein duquel l'autonomie des agents pourra être renforcée.

Les évolutions s'effectueront sur un périmètre constant de 58 postes, auxquels s'ajoutera de manière temporaire un poste de coordinateur.rice réglementaire pendant une période fixe d'un an :

- La mise en place de postes d'adjoints.es pour les services État Civil, Formalités, Élections qui assureront en complémentarité avec le responsable le fonctionnement de la cellule, le suivi des dossiers et l'encadrement des agents en cas d'absence du responsable.
- La mise en place de postes de référents.es au sein du service État-civil pour les secteurs Naissances, Décès, Mentions, Pacs-Mariages qui assureront l'encadrement de proximité des agents des secteurs concernés. A noter que le poste de référent.e mentions aura également la fonction d'adjoint.e au responsable de l'État-civil,
- La mise en place d'un.e gestionnaire administratif.ve et financier.ère en lieu et place d'un.e assistant.e de direction, qui assurera la gestion et le suivi notamment du budget et de l'ensemble des dossiers liés aux ressources humaines.
- La création d'une mission temporaire de coordination réglementaire qui sera réalisée par le redéploiement d'un agent en interne. Dans un secteur d'activité particulièrement touché par les évolutions réglementaires, cette fonction couvrira l'ensemble des services et sera ressource pour rattraper le retard dans la mise en conformité de l'activité actuelle, anticiper les textes à venir et leur application mais également sur les questions juridiques liées à des cas d'espèces. Cette mission est prévue pour une année afin de renforcer l'arrivée d'un nouveau responsable de l'État-civil.

Afin de mettre en œuvre ces changements et de rendre cohérentes les fonctions occupées avec les cadres d'emplois dont relèvent les postes, il est proposé les suppressions et créations de postes suivantes :

<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Suppressions de postes budgétaires</b>	<b>Créations de postes budgétaires</b>
Adjoint technique	-3	-
Animateur	-1	-
Adjoint administratif	-	+2

<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Suppressions de postes budgétaires</b>	<b>Créations de postes budgétaires</b>
Rédacteur	-1	+3
Rédacteur mission temporaire (Création temporaire. Le poste sera supprimé au 31/03/2025)	-	+1
<b>TOTAUX</b>	<b>-5</b>	<b>+6</b>

## 2. Direction de la Culture – Service ressources et moyens

Le service ressources et moyens de la direction de la Culture a en charge l'exploitation du théâtre de Fontaine d'Ouche et du théâtre des Feuillants.

Sous l'autorité du responsable technique et exploitation des sites, chaque théâtre possède des équipes de régisseurs chargés de concevoir et superviser la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite des spectacles et événements organisés :

- L'équipe du théâtre de Fontaine d'Ouche est composée d'un poste de régisseur.se général.e au grade de technicien et d'un poste de régisseur.se de spectacle, régie directe au grade d'agent de maîtrise territorial.
- L'équipe du théâtre des Feuillants est composée de deux postes de régisseur.se de spectacle, régie directe, appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Ces équipes de régisseurs sont ponctuellement appuyées par des intermittents du spectacle en fonction de la programmation et de la complexité de la mise en œuvre. Actuellement, la fonction de régie générale du théâtre des Feuillants est assurée par des intermittents du spectacle.

Afin de renforcer le fonctionnement du théâtre des Feuillants, le service souhaite s'appuyer sur une organisation similaire à celle actuelle du théâtre de Fontaine d'Ouche et propose de transformer un poste de régisseur.se de spectacle en poste de régisseur.se général.e.

De plus, en complément de ces équipes, un poste de chargé.e de sécurité des biens, des personnes et incendie ERP assure les fonctions de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) durant les représentations programmées dans les deux théâtres. L'agent occupant ce poste ayant fait valoir ses droits à retraite en début d'année, le service a fait le choix de confier cette mission à un prestataire spécialisé dans la sécurité des biens et des personnes afin de mieux s'adapter au rythme des spectacles dans les différents théâtres de la ville.

Ainsi, il est proposé :

- La suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise « Régisseur.se de spectacle, régie directe » en contrepartie de la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux « Régisseur.se général.e ». En l'absence de candidatures statutaires adaptées et comme prévu par la délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2022 autorisant le recrutement d'agent contractuel sur cet emploi à la direction de la Culture, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.
- La suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux « Chargé.e de sécurité des biens, des personnes et incendie ERP ».

## 3. Direction de la Petite enfance

Les collectivités doivent recruter prioritairement des fonctionnaires, en principe sans limitation de durée, et à défaut, des agents contractuels pour lesquels l'accès à l'emploi à durée indéterminée est strictement encadré. Le droit commun du recrutement des agents contractuels autorise un recrutement pour une durée d'un an renouvelable.

Néanmoins, les articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique permettent le recrutement pour une durée de 3 ans renouvelable d'agents contractuels pour les emplois de



catégorie A, avec un accès à un contrat à durée indéterminée après 6 années d'exercice des fonctions. Au préalable, le conseil municipal doit autoriser l'ouverture des postes aux agents contractuels.

La ville de Dijon éprouve régulièrement des difficultés dans le recrutement d'agents titulaires de la fonction publique territoriale ou de lauréats de concours sur les emplois d'éducateur.rice de jeunes enfants (qui incluent les métiers d'éducateur.rice de jeunes enfants, de responsable de relais petite enfance, de directeur.rice et directeur.rice adjoint.e d'établissement d'accueil du jeune enfant. Les personnes détentrices du diplôme ont plutôt pour pratique de passer le concours une fois installées dans un poste en collectivité. Par ailleurs, il n'est pas rare de recruter des personnes qui ont débuté au sein d'une association et ne sont donc pas fonctionnaires au moment de leur recrutement.

A ce jour, 47 postes d'éducateur.rice de jeunes enfants sont pourvus et 2 postes sont en cours de recrutement.

Ainsi, afin de fluidifier les recrutements sur ce métier à enjeux forts, il est proposé d'ouvrir au recrutement de contractuels l'ensemble des postes permanents d'éducateur.rice de jeunes enfants en cas de vacances de poste et ceux qui pourront être créés par des décisions ultérieures, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Les postes seraient alors pourvus par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : éducateurs jeunes enfants ;  
- conditions de recrutement : posséder le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

La rémunération des personnes engagées comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent au poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

Les agents et agentes ainsi recrutés seront ensuite soutenus pour passer le concours d'entrée dans la fonction publique territoriale.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers le nécessitant.

**M. le MAIRE.** - *Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.*

*Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer et/ou supprimer** les postes suivants à compter du 1er avril 2024 :
  - A la direction Proximité-citoyenneté, suppression de trois postes d'adjoints techniques territoriaux, un poste de rédacteur et un poste d'animateur, et création de deux postes d'adjoints administratifs et trois postes de rédacteurs territoriaux,
  - A la direction de la Culture, suppression d'un poste d'agent de maîtrise et d'un poste d'adjoint technique territorial, et création d'un poste de technicien territorial ;
- **de créer** à compter du 1er avril 2024 et de supprimer au 31 mars 2025 un poste de rédacteur territorial à la direction Proximité-citoyenneté ;
- **d'autoriser** en cas de vacances de poste le recrutement d'agents contractuels sur les postes d'éducateur.rice de jeunes enfants de la direction Petite enfance et sur les postes qui pourront être créés dans des décisions ultérieures, dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique à compter du 1er avril 2024, et que la rémunération sera établie

conformément aux bases décrites dans le rapport ;

- **d'inscrire** les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 58                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 8 PROCURATION(S)

*M. le MAIRE.- Vous pouvez donc poursuivre dans la sérénité la plus totale.*

### **Délibération n°7**

#### **OBJET : PERSONNEL - Accueil des agents de la ville de Dijon au restaurant du Centre de rencontres internationales et de séjours de Dijon (CRISD) - Révision des tarifs conventionnels**

Monsieur BERTHIER donne lecture du rapport :

Par délibération du 24 septembre 2007, le conseil municipal a défini les conditions d'accueil des agents de la ville au restaurant du CRISD.

La participation de la ville est facturée chaque fin de mois selon la convention établie.

Au 31/12/2023, la convention restauration entre la ville de Dijon et le CRISD fait apparaître les tarifs suivants :

- Menu type 4-B (4 éléments sans la boisson) : 10,957 € HT (12,05 € TTC)
- Boisson fraîche (non alcoolisée) : 0,884 € HT (0,97 € TTC)
- Boisson chaude : 0,592 € HT (0,651 € TTC)

Depuis 2016, afin de maîtriser davantage les coûts de service de restauration, il a été fait appel à une société privée de restauration (CALITEO) en sous-traitance. Compte tenu des différentes augmentations des différents denrées alimentaires et des coûts de production, CALITEO a procédé à une forte augmentation de ses tarifs.

En tenant compte de ces éléments, il est proposé une révision exceptionnelle des tarifs conventionnels tout en reprenant par la suite, le principe de l'indexation des tarifs à l'indice des prix production repas entreprise 001664476 amendé et remplacé par l'indice 01054628.

Les nouveaux tarifs sont annexés au présent rapport.

La mise en place de ces nouvelles dispositions entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024.

*M. le MAIRE.- Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des remarques ou propositions ? Je n'en vois pas.*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les tarifs ci-joint,
- **d'approuver** l'avenant n°2 annexé au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 58                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 0

**M. le MAIRE.** - *On vous remercie et nous poursuivons avec la feuille de route Politique jeunesse et M. El Hassouni.*

### **Délibération n°8**

#### **OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE - Feuille de route - Politique jeunesse**

Monsieur EL HASSOUNI donne lecture du rapport :

Depuis plus de 20 ans, l'engagement de la ville de Dijon envers sa jeunesse est constante. Pour autant la jeunesse et la société évoluent. C'est pour réaffirmer son soutien, sa confiance en la jeunesse du territoire que cette politique doit s'adapter au regard des besoins et des évolutions des jeunes.

A Dijon, 1 habitant sur 4 est âgé de 12 à 25 ans. Cette forte représentation de la jeunesse dans la population locale est un atout pour l'avenir. Quels que soient la qualité, le statut, l'origine, la culture ou tout autre élément qui caractérise les jeunes, la mission de la ville de Dijon est de considérer les jeunes dans leur diversité, mixité et singularité comme des citoyens à part entière.

Dans le droit-fil du projet éducatif Génération Dijon adopté le 20 mars 2023, la ville souhaite donner aux jeunes les clés de la réussite et en faire une priorité du mandat municipal. Au cours des différentes démarches participatives engagées ces derniers mois avec plus de 600 jeunes, à travers de nombreux ateliers, agoras jeunes et questionnaires, ces derniers ont affirmé les valeurs qu'ils souhaitent voir porter comme la confiance, la garantie des libertés, le respect des singularités et l'ouverture au monde. Ils ont aussi témoigné de leurs préoccupations sur des besoins de sécurité dans l'espace public, d'égalité femme-homme ou encore d'accompagnement en matière de santé physique et mentale. Ils ont exprimé également leur attachement à Dijon, ville où il fait bon vivre et dans laquelle ils s'épanouissent.

Cette démarche a permis de donner un nouveau sens à la politique jeunesse, qui se décline dans un plan de 40 actions en faveur des jeunes âgés de 12 à 25 ans pour les 3 années à venir.

Ces engagements s'appuient sur les 4 orientations du projet éducatif Génération Dijon :

- Une génération actrice et citoyenne
- Une génération inclusive et solidaire
- Une génération de la transition écologique
- Une génération de l'ère numérique

D'une manière générale, ce plan d'actions vise à accompagner les jeunes dans leur parcours et à faire davantage pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. En effet, il est essentiel de prendre en compte l'hétérogénéité des situations et des besoins des jeunes, en adaptant les propositions selon leur parcours de vie, en les aidant à se réaliser et en les accompagnant vers l'autonomie et l'indépendance.

Avec ce projet pour les 12-25 ans, la ville franchit une nouvelle étape en donnant aux jeunes la possibilité d'être demain acteurs du monde à travers des orientations mais aussi des engagements qui complètent ceux des précédentes démarches en faveur de la jeunesse. Une politique jeunesse qui s'inscrit à Dijon dans un cadre d'actions dynamique, ouvert et évolutif.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la feuille de route en faveur des 12-25 ans organisée autour des 4 orientations précisées ci-dessus, déclinée en 40 actions et présentée en annexe du présent rapport.

**M. le MAIRE.** - *Merci à notre collègue Hamid El Hassouni pour cette présentation assez large.*

La parole est à M. de Vregille.

**M. DE VREGILLE.-** Merci, monsieur le Maire. Chers collègues, vous nous proposez l'adoption d'une feuille de route pour les jeunes de 12 à 25 ans pour les trois années à venir. Elle a été élaborée notamment dans le cadre d'une démarche participative pour une classe d'âge représentant autour de 25 % de la population dijonnaise, proportion qui n'a pas bougé depuis une quinzaine d'années, comme vous l'avez indiqué.

On peut se réjouir de la présence d'un certain nombre de priorités, qu'elles soient participatives ou de solidarité. Je pense, par exemple, à l'évocation d'une dimension projet pour permettre à chaque jeune de porter ses initiatives, notamment d'intérêt général.

De plus, l'accès visant à garantir l'accès au parcours de santé est mis en avant. Les dépenses de santé représentent un coût parfois impossible à assumer pour les plus jeunes et les conséquences du non-soin peuvent être irréversibles.

Je voulais également souligner un point - vous en avez parlé dans votre conclusion - qui pourrait être renforcé, car il se limite, ici, aux réseaux sociaux. C'est celui du développement de l'esprit critique. C'est un combat vital de notre société démocratique et il faut multiplier les initiatives pour apprendre à relativiser, sans toutefois tomber dans le relativisme.

À partir de 18 ans, les jeunes deviennent des citoyens comme les autres et nous devons collectivement leur donner les moyens d'exercer cette mission. C'est là où la tranche d'âge 12-25 ans est parfois dure à cerner parce qu'à 18 ans, il y a un parcours de vie qui se transforme vis-à-vis de notre démocratie.

Nous souhaitons apporter trois compléments à la feuille de route proposée.

Tout d'abord, le mot de république n'y apparaît pas. Nous pensons qu'il est difficile d'évoquer l'émergence de la société de demain sans identifier le creuset qui permet de nous rassembler. L'approche qui transparaît est celle d'individus singuliers valorisés dans leur autonomie. C'est bien, mais ne suffit pas. Faire société dans la république française, c'est surtout construire la cohésion en partageant des valeurs qui dépassent les situations personnelles.

Le deuxième complément que nous souhaitons apporter est celui de la lutte contre les addictions et particulièrement contre la consommation de drogues.

On le constate tous les jours, que ce soit pour des questions de santé publique ou de structuration d'un système économique mafieux et violent, la drogue gangrène notre société.

Notre collectivité doit prendre à bras le corps la lutte contre la consommation de drogues et particulièrement chez les plus jeunes. Nous pourrions d'ailleurs être précurseurs avec une campagne de communication massive sur ce sujet, encore peu pris en compte au niveau national. On connaît tous, à juste titre : « L'abus d'alcool est dangereux pour la santé ». À quand une campagne martelée sur la consommation de drogue « La drogue détruit votre vie et notre société » ? Cette campagne pourrait être coconstruite avec les jeunes.

Le troisième complément que nous souhaitons apporter concerne l'offre de restauration universitaire dans Dijon. Vous évoquez dans l'axe 3 la volonté de favoriser un accompagnement des dynamiques de restauration en faveur des étudiants. Ce sujet très problématique mériterait une implication plus importante. Le stand de restauration rapide, mis en place en novembre 2023 en centre-ville, a rendu utilement service, mais c'est un palliatif. Depuis 2014 et l'incendie du site Marey, nous avons besoin d'un restaurant ou, au moins, d'une cafétéria universitaire en centre-ville. Le travail de la Métropole sur ce sujet doit aboutir urgemment.

Voilà, monsieur le Maire, mes chers collègues, nos compléments sur cette feuille de route jeunesse. Je vous remercie.

**M. le MAIRE.-** Merci, monsieur de Vregille. La parole est à M. Sibert.

**M. SIBERT.-** Merci, monsieur le Maire. Chers collègues, vous le rappelez en préambule du rapport : les vingt dernières années ont été marquées par une dynamique d'actions en direction de la jeunesse dijonnaise. Je veux parler de la Carte culture, du développement de l'enseignement supérieur dans notre ville et notre métropole, de l'éducation artistique, de l'aide à la prise de licence dans les clubs sportifs. Je ne dis pas que tout est bien, surtout aujourd'hui, parce que je trouve que vos premiers mandats étaient davantage tournés vers la jeunesse.

Mais, justement, alors que vous avez annoncé ne pas vouloir vous représenter aux prochaines élections, on ne retrouve pas dans cette feuille de route le souffle politique que vous avez imprimé pour la jeunesse dans les années 2000.

Seulement 600 jeunes se sont exprimés sur les 41 000 jeunes âgés de 12 à 25 ans que compte notre ville, soit 1,46 % des jeunes. On ne sait même pas dans quels quartiers habitent ces

jeunes, quelles sont leurs structures familiales. Bref, l'étude sur laquelle est basée la politique jeunesse que vous nous proposez n'est pas représentative de la jeunesse dijonnaise.

Au mieux, c'est un compte rendu d'ateliers participatifs, mais cela ne fait pas une feuille de route d'une politique jeunesse d'une ville de 160 000 habitants, capitale régionale, qui doit retenir ses jeunes, leur permettre de s'épanouir, d'entreprendre et d'y fonder une famille s'ils en ont envie.

Pour l'insertion professionnelle des jeunes, vous ne proposez que d'accompagner à l'obtention du BAFA et aux stages de troisième - c'est dans votre feuille de route. Des stages de troisième ! On parle d'une politique jeunesse de 12 à 25 ans d'une ville qui compte 40 000 étudiants ! Pourtant, une insertion professionnelle réussie et intégrée dans notre ville, c'est d'abord le meilleur parcours vers l'autonomie, mais aussi une ressource immense pour nos entreprises et nos services publics.

Notre Ville leur offre la possibilité de se former et nous, on ne les inciterait pas à rester travailler à Dijon ? Où est l'ambition ? Mais, ce n'est pas tout : où est l'ambition pour l'acquisition des savoirs ? On assiste à une dégringolade en règle de l'Education française dans tous les classements internationaux - le classement PISA, pour citer le plus connu - et la politique jeunesse de la 16<sup>ème</sup> ville de France ne se saisit pas de ce problème ?

L'Éducation nationale - on est d'accord - c'est la responsabilité d'État, mais on peut et on doit tous agir à notre niveau de responsabilité. Pourtant, rien pour l'apprentissage des savoirs dans votre feuille de route.

De même, rien sur la responsabilisation des jeunes et de leurs parents alors qu'on est en plein dans l'actualité malheureuse.

L'actualité met une lame de fond qui fragilise notre société. Vous parlez de garantir l'accès aux droits des jeunes. Oui, ok. On leur rappelle quand leurs devoirs ? On fait quoi pour leur rappeler leurs responsabilités et celles de leurs parents qui laissent certains livrés à eux-mêmes et à la merci des pires influences ? Rien dans votre feuille de route !

Je me souviens avoir eu le même débat sur le projet éducatif de territoire Génération Dijon avec votre concept de laisser la possibilité aux enfants de ne rien faire. Comme je l'ai dit lors de ce débat, ce n'est pas mon ambition pour la jeunesse dijonnaise, et je ne me retrouve pas dans votre politique. Je ne me retrouve plus dans votre politique jeunesse, c'est pourquoi je voterai contre votre feuille de route.

Toutefois, j'ai une proposition à vous faire, parce que je ne m'oppose pas sans proposer. C'est déjà de créer une direction de la jeunesse et de la vie étudiante au sein des services de Dijon et de Dijon Métropole. Aujourd'hui, les services de la Ville ne disposent pas d'une direction à part entière pour la jeunesse et la vie étudiante. Je trouve que ce serait une structure indispensable pour mener une politique jeunesse ambitieuse et coordonnée, digne de nos 70 000 jeunes de moins de 30 ans, car j'y inclus les 25-30 ans et de plus de 40 000 étudiants.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE.** - La parole est à M. El Hassouni.

**M. EL HASSOUNI.** - Je vais répondre succinctement aux deux interventions.

Monsieur de Vregille, merci pour vos différentes propositions. Mille fois oui, nous allons intégrer les valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité, et on y rajoutera aussi la laïcité dans le document qui vous a été remis sur table. Là-dessus, aucun problème.

Concernant la lutte contre les addictions, c'est un exercice extrêmement délicat d'établir un plan jeunesse, parce qu'on aurait pu vous restituer une liste exhaustive des différentes actions menées à l'échelle de notre territoire. Je pense notamment au travail réalisé par Avenir Santé, notamment sur les campus universitaires en périodes festives où on a des actions au plus près des populations les plus jeunes.

Sur la question de la restauration, je rappelle simplement que l'opération historique sur les questions de la vie étudiante, c'est le CROUS de Bourgogne Franche-Comté. Reconnaissons qu'il y a eu des défaillances.

Je rappelle que la Métropole a cofinancé une étude pour envisager des solutions pérennes aussi bien au centre-ville qu'au niveau du campus universitaire avec la création éventuelle d'un nouveau restaurant universitaire - c'est en cours de réflexion. Très prochainement, on aura un comité de pilotage et on pourra vous soumettre dans quelques mois quelques propositions.

Merci beaucoup pour vos propositions qui seront, bien évidemment, prises en considération.

Quant à M. Sibert, vous savez, il faut savoir aussi lire entre les lignes. Le fil conducteur de ce plan jeunesse est basé sur une notion de base, à savoir l'équilibre subtil entre les droits et les devoirs - cela va de soi. Nous ne sommes pas uniquement dans une posture d'offrir des prestations de service, mais pour responsabiliser les jeunes. Vous êtes dans l'opposition et vous opposez et votez donc contre le plan jeunesse. Sachez simplement que nous avons énormément de marges de progrès, mais quand on fait une analyse comparative avec d'autres territoires, croyez-moi, nous n'avons pas à rougir. Toute la dimension concernant la vie quotidienne des jeunes de 12 à 25 ans est prise en considération, que cela concerne la lutte contre les exclusions, les addictions, l'accès au sport et à la culture ou encore l'accès au logement, tout est pris en considération. Bien sûr que ce n'est pas parfait, mais quand vous faites référence aux 600 jeunes sondés, c'est un échantillon représentatif ! Evidemment, ce n'est pas un sondage diligenté par un cabinet, mais c'est aussi le reflet d'un certain nombre d'exigences porté par notre jeunesse à Dijon.

Je rappelle aussi que nous avons un travail du côté de la Métropole sur la question du maintien de nos étudiants sur le territoire dijonnais, notamment sur la question de l'attractivité du territoire. Nous avons fait énormément de progrès en vingt ans quand je me permets de comparer à ce qu'il se passait dans les années 80' ou 90'.

C'est évidemment perfectible, mais c'est une base de travail de qualité et je remercie l'ensemble des parties prenantes, à commencer par le milieu associatif et par les institutions telles que le Conseil régional, le Conseil départemental, l'État et la CAF de nous avoir accompagnés dans cette démarche. Nous continuerons pour les deux à trois prochaines années - et pour les dix prochaines, si vous le souhaitez.

Voilà, monsieur le Maire, en quelques mots.

**M. le MAIRE.-** Je n'avais pas vu que Mme Savina avait demandé la parole ni M. David Haegy. Je leur donner la parole maintenant, le débat n'est pas clos.

La parole est à Mme Savina, puis M. Haegy.

**Mme HUON-SAVINA.-** Merci, monsieur le Maire. Chers collègues, rassurez-vous, je serai très brève.

Dijon est une ville attractive. Elle attire les jeunes étudiants et les jeunes couples. Sa population est composée de 25 % de jeunes entre 12 et 25 ans.

Ces jeunes ont des aspirations : égalité inclusive, fraternité internationale, santé physique et bien-être mental, sécurité.

Les jeunes sont aussi inquiets de la dégradation de notre environnement et sont soucieux que, nous, élus politiques en général, œuvrions plus en faveur de la transition écologique. Notre groupe, Ecologie pour vous, se réjouit pleinement de l'ajout de cette quatrième orientation « Transition écologique » dans le projet éducatif Education Dijon. C'est une orientation qui nous tenait à cœur et nous tenions à la saluer.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE.-** Merci, madame Savina.

La parole est à M. Haegy.

**M. HAEGY.-** Un commentaire sur la possibilité de rien faire pendant les temps d'accueil périscolaires ou pendant le périscolaire. Je ne voudrais pas qu'on enkyte ceci dans une idéologie : vous êtes porteurs de quelque chose qui ouvre à l'oisiveté, qui défie, qui ne rend pas compte des devoirs et autres. Cela me rappelle un peu ce qu'on avait reproché à Léo Lagrange ou au Front Populaire. Attention ! Si on pouvait ne pas scléroser ceci et en faire un épouvantail, comme vous l'avez fait depuis deux à trois fois.

Précisément, un enfant, les besoins cognitifs - et en tant que pédagogue et les pédagogues le demandent - de temps en temps, quand on voit les efforts d'apprentissage, oui, en effet, c'est bien qu'au périscolaire et au TAP, il y ait un endroit calme où tu veux te poser là ? Pose-toi, rêve, assimile, mets-toi un peu à l'aise. Ce n'est pas la surface émergée d'une idéologie qui voudrait dire que tout fout le camp, et surtout pas à Dijon !

Voilà, c'était ce petit commentaire. J'aimerais bien qu'on ne tourne pas autour de cela trop longtemps. Merci.

**M. le MAIRE.-** C'est nous qui vous remercions, monsieur Haegy. C'est bien dit. En effet, il vaut mieux parfois se poser, rêver, lire, écrire, la poésie que de regarder un écran de télévision,

surtout quand on voit la qualité de nos journaux d'information aujourd'hui.

Je voudrais rassurer M Sibert. Il y a vingt-trois ans, jour pour jour, j'étais élu maire de Dijon.

(Applaudissement de la majorité)

Je n'y pensais pas ce matin en me rasant - vous l'avez constaté - mais je me dis que j'ai toujours la même énergie aujourd'hui - peut-être pas demain - tant que je suis là, à ce poste, pour continuer le travail que nous avons entrepris, et, puisque vous parliez de sondage, je pense que le sondage que je vais publier montrera qu'au bout de vingt-trois ans l'énergie est toujours là. En tous les cas, elle est perçue comme tel par les habitants de cette ville, très largement, et par la jeunesse notamment. Contrairement à ce que vous pouvez croire, s'il y a une personne qui est estimée dans la ville pour sa politique de jeunesse, c'est moi. C'est assez curieux, parce que, normalement, au bout de vingt-trois ans - dans le temps, j'avais même des slogans : « Vingt ans, ça suffit ! » Vous pourrez peut-être les reprendre un jour, mais, pour le moment, vingt-trois ans, cela ne suffit pas ! On continue. Voilà ce que je voulais vous dire question sondage.

On a mis en place des crédits pour aider le CROUS, mais la directrice régionale du CROUS va changer. J'espère qu'un nouvel élan sera là. On a mis un million pour un restaurant universitaire et nous l'attendons avec volonté et vigueur ! Sérieusement, qu'il y ait 40 000 étudiants et un seul restaurant universitaire, c'est inacceptable ! Là, je ne vais pas me comparer à Besançon, mais quand on voit ce qu'il y a à Besançon pour 25 000 étudiants, on mesure qu'il y a des problèmes dans la relation de la Région avec la Bourgogne et avec la Métropole ! Je me permets de rappeler que la métropole doit être le quatrième département de cette grande région en population, nous n'avons donc rien à craindre de continuer comme cela.

On a mis aussi des crédits pour les constructions de logements ! Encore faut-il que le CROUS s'en empare. On ne va pas construire, nous - même malgré l'efficacité de Pierre Pribetich - pour le CROUS ! Le CROUS doit évidemment construire des logements pour les étudiants ! Tout cela, on le sait.

Enfin, comme une petite réflexion me vient en écoutant votre conclusion sur le vote non, je voudrais dire que la seule proposition que vous nous faites, c'est quand même étonnant pour un grand libéral comme vous, vous demandez plus d'administration !

Sur ce, qui est contre ?

Il est procédé au vote à main levée.

### **le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver**, tel que présenté dans le document annexé au présent rapport, le plan d'actions de la nouvelle politique jeunesse en faveur des 12-25 ans ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces actions.

SCRUTIN      POUR : 55                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 4                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 8 PROCURATION(S)

**M. LE MAIRE** - Je vous remercie et nous poursuivons avec M. El Hassouni pour les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

### **Délibération n°9**

**OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE - Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens et avenants à conventions à conclure entre la Ville et diverses associations**

Monsieur EL HASSOUNI présente une synthèse du rapport :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens et les avenants à conventions qui seront conclus entre la Ville de Dijon et les associations ci-dessous.

## **1 – MAISONS D'EDUCATION POPULAIRE**

### **1.1 - Renouvellement de convention**

#### **- Fédération Régionale des MJC de Bourgogne Franche-Comté (FRMJC)**

La Fédération Régionale des MJC de Bourgogne Franche-Comté (FRMJC) a pour objet d'accompagner et de soutenir les MJC / Maisons d'Education Populaire dans leurs projets et dans leur organisation, de les représenter auprès des partenaires publics et associatifs et de favoriser leur mise en réseau.

Elle est un partenaire essentiel dans la mise en œuvre du Schéma de Développement des Structures de Quartier et du cadre de conventionnement avec les Maisons d'Education Populaire adopté par la Ville pour la période 2022-2026.

De même, elle co-organise, avec la Ligue de l'Enseignement de Côte-d'Or, le Grand Déj' des Associations, véritable rendez-vous des associations bourguignonnes qui a lieu à Dijon, chaque année en septembre.

Enfin, elle propose une autre manière « de faire du cinéma » en s'appuyant tant sur l'expérience de son cinéma itinérant «Les Tourneurs de Côte-d'Or» que sur ses compétences en coordination de projet d'éducation aux images.

La convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et la FRMJC pour la période 2021-2023 étant arrivée à son terme et la Fédération ayant atteint les objectifs qui lui avaient été fixés, il vous est proposé de conclure une nouvelle convention avec ce partenaire pour les années 2024 à 2027. Cette convention prévoit que la Ville versera à la FRMJC :

- une subvention annuelle de 12 000 € destinée à l'accompagnement fédéral des cinq MJC dijonnaises, à savoir la MJC-Centre social Montchapet, la MJC-Centre social des Bourroches, l'Essentiel-le, la Maison-Phare et la Maison Maladière,
- une subvention annuelle de 24 500 € destinée à financer le Grand Déj' des Associations,
- une subvention annuelle de 9 100 € destinée à financer les actions de cinéma et d'Education aux images.

### **1.2 - Avenants à conventions**

La Ville a signé des conventions d'objectifs et de moyens avec chacune des neuf maisons d'éducation populaire implantées sur le territoire dijonnais. Pour quatre d'entre elles, des avenants à conventions doivent être conclus pour les raisons suivantes :

#### **- Association la Maison-Phare**

La Maison-Phare souhaite proposer diverses animations dans le cadre du festival Jours de fête à Fontaine d'Ouche qui aura lieu du 12 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024. Afin de permettre l'organisation de ces animations, l'association la Maison-Phare sollicite une subvention complémentaire auprès de la Ville.

Il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande. Un avenant n°8 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association pour la période 2021-2024, prévoit que la Ville versera à cette dernière, une subvention de 1 600 € afin de soutenir les temps d'animation proposés par la Maison-Phare dans le cadre de l'édition 2024 du festival Jours de fête à Fontaine d'Ouche.

#### **- L'Essentiel-le**

Par délibération du 21 mars 2022, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la MJC Dijon Grésilles, désormais dénommée l'Essentiel-le, pour la période 2022-2025.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Ville met à disposition de l'Essentiel-le, un agent d'animation à temps



complet. Conformément à la législation en vigueur et à la convention individuelle de mise à disposition signée entre la Ville et la structure, les salaires et les charges patronales de cet agent sont remboursés chaque année par la structure à la Ville.

La convention conclue entre la Ville et l'Essentiel-le, pour la période 2022-2025, prévoit le versement par la Ville à l'association, d'une subvention annuelle de 46 000 € afin de compenser ce remboursement.

Pour l'année 2024, le coût du poste de l'agent d'animation est estimé à 50 000 €. Un avenant n°7 à la convention précitée prévoit d'accorder à l'association, pour l'année 2024, une subvention complémentaire de 4 000 € pour le financement dudit poste.

Ce même avenant n°7 prévoit également d'attribuer à l'Essentiel-le, une subvention de 2 300 € pour les temps d'animations que l'association propose de réaliser dans le cadre du festival Grésilles en fête qui aura lieu du 24 au 29 juin 2024.

### **- Association Espace Baudelaire**

Depuis octobre 2023, l'Espace Baudelaire met en œuvre le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sur le quartier Varennes Joffre Toison d'Or, en partenariat avec l'école élémentaire Lamartine.

La Fédération Léo Lagrange Centre-Est, qui gérait auparavant la structure, a obtenu une subvention auprès du CCAS de la Ville de Dijon, dans le cadre de la Cité Educative, pour la mise en œuvre du dispositif d'octobre 2023 à juin 2024.

L'association Espace Baudelaire ayant repris la gestion de la structure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il y a lieu de modifier le bénéficiaire de cette subvention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024.

Pour ce faire, le CCAS souhaite se joindre, par voie d'avenant, aux signataires de la convention conclue entre la Ville et l'Association Espace Baudelaire.

De même, l'association Espace Baudelaire a besoin d'acquérir de nouveaux ordinateurs et téléphones de travail pour l'équipe de la structure. Elle sollicite, de ce fait, une subvention d'investissement auprès de la Ville.

Un avenant n°1 à la convention conclue entre la Ville et l'association Espace Baudelaire pour la période 2024-2027, prévoit, pour l'année 2024, que :

- le CCAS de la Ville de Dijon se joint aux signataires de ladite convention et versera à l'association Espace Baudelaire, dans le cadre de la Cité Educative de Dijon, une subvention de 23 300 € destinée à financer le dispositif CLAS pour la période de janvier à juin 2024,
- la Ville versera à l'association, une subvention d'investissement de 21 289 € pour l'achat d'ordinateurs et de téléphones.

### **- Fédération Léo Lagrange Centre-Est**

Par délibération du 21 mars 2022, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération Léo Lagrange Centre-Est dans le cadre de la gestion de l'Espace Baudelaire.

Par avenant n°4, le CCAS de la Ville de Dijon s'est joint aux signataires de cette convention afin d'attribuer à la Fédération, dans le cadre de la Cité Educative, une subvention destinée à financer, pour la période d'octobre 2023 à juin 2024, la mise en œuvre, par l'Espace Baudelaire, du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sur le quartier Varennes Joffre Toison d'Or.

L'association Espace Baudelaire ayant repris la gestion de la structure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il y a lieu de revoir le montant de la subvention attribuée à la Fédération afin que l'aide financière ne concerne que la période durant laquelle la Fédération gérait la structure, à savoir octobre à décembre 2023.

Un avenant n°5 à la convention conclue entre la Ville et la Fédération prévoit que, pour l'année 2023, le montant prévisionnel total de la subvention attribuée par le CCAS à la Fédération, pour la mise en œuvre du dispositif CLAS par l'Espace Baudelaire, initialement prévu à 35 000 €, est

diminué de 23 300 € pour atteindre la somme de 11 700 € correspondant à la période d'octobre à décembre 2023.

## **2 – RELATIONS INTERNATIONALES**

### **2.1 – Renouvellement de convention**

#### **- Association Ombradipeter**

Installée depuis 2012 à Dijon, l'association Ombradipeter développe des projets d'envergure réunissant Dijon et sa ville italienne jumelée Reggio-Emilia. Elle établit également des ponts avec d'autres villes partenaires comme Mayence (Allemagne) et Guimaraes (Portugal) contribuant ainsi fortement au rayonnement de Dijon à l'international.

La Ville a déjà formalisé son partenariat avec cette association par la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2021-2023. Cette convention étant arrivée à son terme, il vous est proposé d'en conclure une nouvelle pour les années 2024 à 2026. L'association poursuivra ainsi l'objectif de développer un programme d'actions visant à favoriser les échanges culturels, artistiques, touristiques et économiques entre Dijon et ses villes partenaires européennes.

En contrepartie, la Ville versera à l'association, une subvention annuelle de 19 500 € répartie comme suit :

- 14 500 € pour le festival artistique multidisciplinaire italien Italiart,
- 3 000 € dans le cadre de la semaine du cinéma italien Cinevoce,
- 2 000 € dans le cadre de l'animation des échanges entre Dijon et Reggio-Emilia, ville jumelée en Italie.

### **2.2 – Avenant à convention**

#### **- Centre Régional d'Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté (CRIJ BFC)**

Par délibération du 5 décembre 2022, la Ville a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec le CRIJ BFC, pour les années 2023-2025, afin de poursuivre son soutien aux nombreuses actions menées par l'association en faveur des jeunes.

Le CRIJ BFC propose, dans le cadre du Printemps de l'Europe et du Joli mois de l'Europe qui auront lieu en mai 2024, d'organiser, dans la brasserie dijonnais le Start'In très fréquentée par la jeune génération, une exposition des clichés de la jeune photographe Lola Delabays qui a parcouru l'Europe et le monde pendant six ans.

Cette exposition permettra au CRIJ BFC de mettre en avant deux de ses dispositifs permettant aux jeunes de réaliser un projet de voyage en étant accompagnés matériellement et / ou financièrement, à savoir les dispositifs Stage Monde et le Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP). Pour réaliser cette exposition, le CRIJ BFC sollicite une subvention complémentaire auprès de la Ville.

Un avenant n°2 à la convention précitée prévoit que la Ville versera au CRIJ BFC, pour l'année 2024, une subvention complémentaire de 800 € destinée à financer l'organisation d'une exposition des photographies de Lola Delabays (paysages et portraits de citoyens européens), dans le cadre du Printemps de l'Europe qui aura lieu en mai 2024.

## **3 – CULTURE**

### **3.1 – Renouvellements de conventions**

#### **- Association Risk**

Le projet de l'Association Risk est la démocratisation des musiques électroniques ainsi que la

promotion des acteurs participant à ce courant musical dans la ville de Dijon et en dehors.  
L'association est signataire, avec la Ville de Dijon, d'une convention d'objectifs et de moyens depuis l'année 2017.

Il vous est proposé aujourd'hui de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de moyens afin de continuer à sécuriser les relations avec cette association. Cette convention, signée pour la période 2024–2026, formalise le versement par la Ville à l'association Risk, d'une subvention annuelle de 25 000 €.

#### **- Association Les Ateliers Vortex**

L'association Les Ateliers Vortex développe depuis sa création, un projet autour de la jeune création plastique contemporaine, visant à mieux faire connaître au grand public les artistes de demain et à soutenir la production, la réalisation et la diffusion de la jeune création contemporaine, à travers l'organisation d'événements, d'expositions, l'édition de catalogues, de livres et de multiples d'artistes.

L'association est signataire, avec la Ville de Dijon, d'une convention d'objectifs et de moyens depuis l'année 2017.

Il vous est proposé aujourd'hui de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de moyens afin de continuer à sécuriser les relations avec cette association. Cette convention, signée pour la période 2024–2026, formalise le versement par la Ville à l'association Les Ateliers Vortex, d'une subvention annuelle de 40 000 €.

### **3.2 – Avenants à conventions**

La Ville de Dijon a signé des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations culturelles les plus structurantes pour son territoire. Pour deux d'entre elles, des avenants à conventions doivent être conclus, les associations concernées ayant informé la Ville qu'elles rencontraient des problèmes de trésorerie.

#### **- Association Les Traversées baroques**

Un avenant n°1 à la convention conclue entre la Ville et l'association Les Traversées baroques, pour la période 2024-2026, propose de revoir les modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement de l'association sur la durée de la convention, en prévoyant désormais le versement du premier acompte de cette subvention dès janvier.

#### **- Association Petits Papiers Productions**

Un avenant n°1 à la convention conclue entre la Ville et l'association Petits Papiers Productions, pour la période 2024-2026, propose de revoir les modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement de l'association sur la durée de la convention, en prévoyant désormais le versement du premier acompte de cette subvention dès janvier.

## **4 – SPORTS**

#### **- Cercle Sportif Laïque Dijonnais – Avenant à convention**

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Cercle Sportif Laïque Dijonnais pour la période 2022-2024.

Cette convention prévoit le versement par la Ville à l'association, d'une subvention annuelle de fonctionnement ainsi que la possibilité, pour l'association, de solliciter une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une manifestation.

Un avenant n°6 à la convention précitée prévoit que la Ville versera au Cercle Sportif Laïque Dijonnais, pour l'année 2024, une subvention de 200 € afin de financer les animations sportives

qu'il propose lors du festival Jours de fête à Fontaine d'Ouche qui aura lieu du 12 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024 et lors du festival Grésilles en fête qui se tiendra du 24 au 29 juin 2024.

#### **- Association Dijon Université Club Athlétisme – Avenant à convention**

La Ville a conclu une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Dijon Université Club Athlétisme pour la période 2024-2026.

L'association souhaitant pouvoir accueillir, cette année 2024, des athlètes de Dakkar afin de faire de Dijon et du Stade Colette Besson un lieu de regroupement de sportives et sportifs pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, a sollicité la Ville pour une subvention exceptionnelle.

Un avenant n°1 à la convention précitée propose de répondre favorablement à cette demande en attribuant à l'association, pour l'année 2024, une subvention complémentaire exceptionnelle de 1 000 € afin de financer l'accueil des athlètes africains prévu entre avril et juillet.

#### **- Association Sprinter Club Olympique Dijon – Avenant à convention**

La Ville a conclu une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Sprinter Club Olympique Dijon pour la période 2024-2026.

Pour donner au club les moyens d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés, il est proposé d'augmenter le montant de la subvention de fonctionnement initialement accordée à l'association, pour la saison sportive 2023-2024.

Un avenant n°1 prévoit que, pour l'année 2024, le montant prévisionnel total de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association, initialement prévu à 84 000 €, est augmenté de 27 000 € pour atteindre la somme de 111 000 €.

### **5 – COMMERCE**

#### **- Fédération des Unions Commerciales et Artisanales de Dijon – Renouvellement de convention**

La Fédération des Unions Commerciales et Artisanales de Dijon regroupe les commerçants du centre-ville de Dijon dans le but d'animer et de dynamiser la vie du commerce et d'attirer du flux pour que celui-ci se transforme en achat. Elle propose de nombreux services à ses adhérents, des rendez-vous mensuels ainsi que des animations phares.

Depuis plusieurs années, la Ville soutient les actions menées par la Fédération par des conventions annuelles.

Il vous est aujourd'hui proposé de conclure une nouvelle convention avec la Fédération, à laquelle sont annexées six fiches action. Cette convention fixant les objectifs et les moyens en soutien au développement économique et à l'attractivité du centre-ville de Dijon, prévoit que la Ville versera à la Fédération des Unions Commerciales et Artisanales de Dijon, pour l'année 2024, une subvention de 80 000 €.

**M. le MAIRE.**- *Merci. Sur ce rapport, la parole est à M. Bourguignat.*

**M. BOURGUIGNAT.**- *Monsieur le Maire, chers collègues, à ce stade, c'est plus une question qu'une intervention, parce que, dans la note de synthèse, il était également question d'une subvention à Shop In Dijon. Monsieur l'adjoint ne l'a pas évoquée.*

**M. le MAIRE.**- *Réponse de notre adjoint.*

**M. EL HASSOUNI.**- *En propos liminaires, j'ai indiqué que je faisais une synthèse de ce rapport, mais, bien évidemment, monsieur Bourguignat, vous faites référence au soutien apporté par la Ville à la Fédération des Unions Commerciales et Artisanales de Dijon. La Ville versera une subvention de 80 000 €.*

**M. BOURGUIGNAT.**- Justement, c'est bien ennuyeux que vous ayez oublié celle-ci, parce que je note tout de même une baisse sensible de la subvention accordée à Shop In Dijon ces dernières années. Cela me paraît quand même un mauvais signal à l'heure où les commerçants du centre-ville ont quand même besoin d'être toujours plus soudés entre eux et toujours plus soutenus par la Ville de Dijon, ne serait-ce qu'en raison de la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et du développement du e-commerce et, singulièrement à Dijon, en raison des travaux dans le secteur Monge pour le moment, mais bientôt également place du 30.

Je pose tout de même une alerte. Je trouve particulièrement étonnant de baisser le soutien à l'association des commerçants.

**M. le MAIRE.**- La baisse de cette subvention, monsieur Bourguignat, est ponctuelle. Elle n'est pas inscrite dans la durée, mais est liée à une action que nous avons convenu de mener avec Shop In Dijon qui n'a pas été menée à bien. Bien sûr, on est prêt à réévaluer l'ensemble des choses, mais quand ils ne mènent pas des actions pour lesquelles on a conventionné, on ne peut donc pas les payer - je vous dirai tout cela.

Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les projets de conventions d'objectifs et de moyens et d'avenants à conventions à conclure entre la Ville et les associations ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions et les avenants à conventions, annexés au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 57

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 8 PROCURATION(S)

*Madame Tomaselli se déporte.*

**OBJET : ECOLOGIE URBAINE - Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables**

Monsieur MASSON donne lecture du rapport :

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones sont appelées zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes (ZAENR).

Les zones d'accélération peuvent concerner plusieurs sources de production d'énergie renouvelable (ENR) : biomasse, géothermie, photovoltaïque, chaleur, biogaz, éolien, solaire thermique.

Pour définir une zone, il faut prendre en compte ce qu'il serait possible d'installer comme nouvelles sources de production d'énergie. Ainsi, une zone est définie en fonction des infrastructures déjà existantes, du potentiel de production d'énergie, de la topologie, et de la situation dans la commune.

Il est à noter que la définition d'une ZAENR n'impose pas l'obligation de réaliser des projets à

l'intérieur de la zone. L'objectif de définir une ZAENR est de donner de la visibilité aux zones présentant le plus grand potentiel. Ainsi, les porteurs de projets seront incités à se diriger vers ces ZAENR pour proposer des projets de production d'énergie renouvelable.

Pour autant, ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives, cela veut dire que des projets de production d'énergie pourront être réalisés en dehors de ces zones.

La définition des ZAENR se fait indépendamment des potentiels de production que les particuliers pourraient installer à leur domicile. L'objectif de la définition des zones est d'identifier les plus grands gisements sur le territoire de la commune.

Pour la commune de Dijon, il a été retenu les énergies suivantes :

- Production d'électricité d'origine photovoltaïque, en toiture des bâtiments et en ombrière de parking majoritairement

- Production d'électricité à partir de cogénération via le renforcement ou l'optimisation depuis les chaufferies actuelles

- Production de chaleur pour le réseau de chaleur urbain, via le renforcement ou l'optimisation du potentiel de l'Unité de Valorisation Énergétique ou des chaufferies biomasse actuelles

- Production d'hydrogène

C'est ainsi, que 10 secteurs ont été identifiés, à savoir :

#### 1 - secteur Dijon Nord / Toison Or / Zénith

sur lequel sont fléchés la réalisation potentielle d'études quant au développement ou au maintien potentiel de la cogénération de l'unité de valorisation énergétique, mais aussi du développement du potentiel de production de chaleur de l'unité de valorisation énergétique. Sur ce secteur sont également fléchés des potentiels projets photovoltaïques sur toiture des bâtiments et/ou sur les parkings existants ainsi que de potentielles stations de recharge de vélos électriques et de recharge de véhicules électriques.

Enfin, sur ce secteur sont également fléchés des potentiels projets de production et de stockage d'hydrogène complémentaires aux infrastructures actuelles.

#### 2 - secteur Cap Nord

sur lequel sont fléchés la réalisation potentielle d'études quant au développement ou à la densification du réseau de chaleur urbain.

Sur ce secteur sont également fléchés des potentiels projets photovoltaïques sur toiture des bâtiments et/ou sur les parkings existants.

#### 3 - secteur Grésilles

sur lequel sont fléchés la réalisation potentielle d'études quant au développement ou à la densification du réseau de chaleur urbain, mais aussi la possibilité de renforcer la production de chaleur avec une chaufferie biomasse.

Sur ce secteur sont également fléchés des potentiels projets photovoltaïques sur toiture des bâtiments et/ou sur les parkings existants, ainsi que de potentielles stations de recharge de vélos électriques et de recharge de véhicules électriques.

#### 4 - secteur Parc des Expositions

sur lequel sont fléchés des potentiels projets photovoltaïques sur toiture des bâtiments et/ou sur les parkings existants, ainsi que de potentielles stations de recharge de vélos électriques et de recharge de véhicules électriques.

#### 5 - secteur CHU - Universités – Piscine Olympique

sur lequel sont fléchés des potentiels projets photovoltaïques sur toiture des bâtiments et/ou sur les parkings existants, ainsi que de potentielles stations de recharge de vélos électriques et de recharge de véhicules électriques.

#### 6 - secteur Chicago – Péjoces

sur lequel sont fléchés la réalisation potentielle d'études quant au développement ou à la densification du réseau de chaleur urbain, mais aussi la possibilité de renforcer la production de chaleur avec une chaufferie biomasse.

7 - secteur Nord du Centre Exploitation Maintenance Divia

sur lequel sont fléchés des potentiels projets photovoltaïques sur toiture des bâtiments et/ou sur les parkings existants.

Enfin, sur ce secteur sont également fléchés des potentiels projets de production et de stockage d'hydrogène.

8 - secteur Bourroches – Valendons

sur lequel sont fléchés la réalisation potentielle d'études quant au développement ou à la densification du réseau de chaleur urbain, mais aussi la possibilité de renforcer la production de chaleur avec une chaufferie biomasse.

Sur ce secteur sont également fléchés des potentiels projets photovoltaïques sur toiture des bâtiments et/ou sur les parkings existants.

9 - secteur Fontaine d'Ouche sur lequel sont fléchés des potentiels projets photovoltaïques sur toiture des bâtiments et/ou sur les parkings existants, ainsi que de potentielles stations de recharge de vélos électriques et de recharge de véhicules électriques.

10 - secteur Entrée Nord Ouest de Dijon

sur lequel sont fléchés la réalisation potentielle d'études quant au développement ou à la densification du réseau de chaleur urbain, mais aussi la possibilité de renforcer la production de chaleur avec une chaufferie biomasse.

La production d'énergie sur le territoire communal est d'environ 570 GWh / an d'énergie (électricité par cogénération, chaleur et biométhane). Le potentiel de production supplémentaire est estimé à environ + 150 GWh / an, et se décompose comme suit :

Potentiel brut de production d'électricité photovoltaïque : estimé à + 30 GWh/an

Potentiel brut de production d'électricité par cogénération : estimé à + 20 GWh / an

Potentiel brut de production de chaleur : estimé à + 75 GWh / an

Potentiel brut de production d'hydrogène : estimé à + 25 GWh / an

Ces zones d'accélération des énergies renouvelables, ainsi que l'analyse et la réflexion ayant conduit à leur définition, ont été soumises à la concertation du public via la mise en ligne du dossier de présentation sur le site internet de la Mairie entre le 9 Février 2024 et le 1<sup>er</sup> Mars 2024.

Avec un potentiel de production estimé à un peu plus de 700 GWh / an, le territoire de la commune de Dijon s'inscrit favorablement dans la dynamique régionale de production d'énergies renouvelables.

A noter qu'un débat sur la cohérence d'ensemble des zones d'accélération identifiées sur le territoire métropolitain aura lieu lors le Conseil Métropolitain du 28 mars 2024.

La présente délibération a donc pour objet d'acter les différentes zones ainsi proposées.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 et l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

Vu le courrier de la Préfecture de Côte d'Or en date du 24 juillet 2023 réaffirmant l'enjeu du dispositif des ZAENR pour atteindre les objectifs fixés par la France en matière de développement des énergies renouvelables,

**M. le MAIRE.-** Merci. J'ai quatre demandes de parole : M. Bichot, M. Sibert, Mme Modde et M. Chateau.

La parole est à M. Bichot.

**M. BICHOT.-** Monsieur le Maire et chers collègues, la démarche engagée au niveau national avec la loi ATER du 10 mars 2023 pour cibler des zones pour le développement des énergies renouvelables est intéressante, même si elle relève essentiellement de l'affichage et soulève des questions de coordination entre les différents niveaux de collectivité, que M. le rapporteur a d'ailleurs exprimées lui-même dans la presse nationale.

Nous regrettons toutefois que la concertation préalable avec les habitants, prévue par la loi, ait été particulièrement discrète pour la commune de Dijon avec aucune communication dans la presse, et que les résultats de cette concertation ne nous soient pas communiqués dans cette délibération.

Pourtant, parmi les dix zones proposées sur le territoire de la commune, certaines méritent une attention particulière.

Tout d'abord l'usine d'incinération des ordures ménagères de Valmy et la nouvelle chaufferie biomasse évoquée dans le secteur Bourroches-Valendons suscitent des inquiétudes au titre de la pollution.

En second lieu, pour le secteur Dijon Nord et aux environs du centre d'exploitation et de maintenance Divia, ce sont les risques d'explosion liés à la production et au stockage d'hydrogène qui peuvent poser question.

Globalement, vous envisagez une augmentation d'un quart de la production d'énergie renouvelable, sans fixer de délai, pour atteindre 720 GWh sans préciser le détail de cette augmentation.

S'agissant de l'hydrogène, souvent présenté comme le grand projet de la décennie, les chiffres communiqués font apparaître une part tout à fait secondaire dans les énergies renouvelables avec 25 GWh sur un total de 720 GWh fixés comme objectif, soit à peine plus de 3 %.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. le MAIRE.-** Monsieur Bichot, notre collègue répondra et prendra les différentes interventions, mais je voulais vous dire que concernant l'hydrogène, puisque vous nous abreuvez de critiques sur ce sujet, j'essaie d'imiter à peu près ce que font de mieux les maires de France. J'en ai trouvé deux que vous aimez bien : Jean-François Copé à Meaux, il est pas mal. Il dit, avec Mme Péresse : « Je fais partie de ceux qui pensent qu'il y a, à travers l'hydrogène, le moyen pour la France de conquérir son indépendance énergétique. » Il va très loin, même encore beaucoup plus loin que nous ! Nous, on pense à l'indépendance énergétique au niveau de la métropole, mais pas encore au niveau de la France - et de l'Europe bientôt !

Quant à M. Wauquiez, il ne fait pas de doute, pour lui, que les habitants attendent des actions - ils n'ont pas peur, là-bas ! Vous, vous pensez qu'on peut leur faire peur avec des explosions. Lui, il pense que « Il faut mener des actions fortes et ambitieuses à la demande des habitants, et c'est ce à quoi nous travaillons [dit-il]. L'hydrogène répond à cet enjeu. »

C'est ce que je peux vous répondre, parce que, que voulez-vous que je vous dise ! 720, ce serait bien, et, bien sûr, continuons la concertation.

La parole est à M. Sibert.

**M. SIBERT.-** Merci, monsieur le Maire. Chers collègues, notre ville est exemplaire sur la production d'énergie et c'est en grande partie grâce à vous, monsieur le Maire - je suis quand même sympa avec vous, ce soir ! La production d'énergie à partir de la valorisation des déchets, les chaufferies biomasse qui alimentent le réseau de chaleur urbain que beaucoup de communes nous envient. Je vous suis à 200 % sur la production d'hydrogène, énergie du futur, mais pour que ce soit de l'hydrogène vert, il faut produire de l'électricité à partir d'énergie renouvelable, et donc accélérer nos investissements.

Néanmoins, le zonage que vous nous proposez aujourd'hui ne me paraît pas complet et je vous propose, en particulier, de réexplorer l'installation d'équipements photovoltaïques sur les friches industrielles.

La friche de l'ancienne usine Parker, qui devait accueillir une annexe du Muséum National d'Histoire Naturelle, se situe dans votre zonage, mais avez-vous des nouvelles du projet d'installation du Muséum National d'Histoire Naturelle, parce qu'en attendant une issue - que j'espère favorable - ce site de 2,3 hectares pourrait, en effet, accueillir une centrale solaire.



À l'image de ce site, l'emprise de l'ancienne usine Amora, quai Nicolas Rollin, pourrait, elle aussi, accueillir une centrale solaire. Elle n'est pas incluse dans le zonage. De l'amiante ayant été découvert sur le site, le projet dit Quai Moutarde ne pourra sûrement pas voir le jour - on parle quand même d'un site de 22 000 mètres carrés. Des travaux conséquents, de l'ordre de 200 000 à 300 000 € ont été entrepris pour sécuriser le site et je me dis que l'argent généré par l'électricité produite pourrait réduire la voilure de ce que cela coûtera à la Ville et à la SPLAAD, monsieur le Président du conseil d'administration de la SLAAD. Pour réutiliser une friche, il faut la dépolluer et c'est très onéreux. Je me dis aussi que les panneaux solaires pourraient amortir ces coûts.

Voilà, monsieur le Maire, je partage votre ambition et votre stratégie énergétique pour notre ville et la métropole. La proposition que je formule pour l'utilisation des friches industrielles vise à optimiser l'utilisation de notre foncier et à accélérer encore plus le déploiement des énergies renouvelables à Dijon. Je vous remercie.

**M. le MAIRE.**- C'est bien d'avoir cherché des lieux et de les indiquer à notre collègue. Je partage cette recherche, mais il y a encore des contraintes à lever qui ne le sont pas complètement. Ces contraintes, c'est l'utilisation de l'électricité produite dans le rayon déterminé aujourd'hui par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Or, la CRE impose aujourd'hui un règlement que notre collègue Masson s'évertue de faire bouger pour un projet déjà bien réel, puisqu'il s'agit de couvrir de panneaux photovoltaïques le site du parking du Zénith.

Le problème, c'est que nous avons un rayon d'un kilomètre pour utiliser l'électricité produite. Nous essayons donc de voir avec la CRE comment faire.

Pour le moment, le site Parker est toujours en état d'attente de projet, et heureusement qu'avec Pierre Pribetich, nous l'avons mis, à l'époque, en attente pour éviter des spéculations, parce qu'à l'époque, Parker voulait réaliser ses biens en déménageant l'entreprise - disons ainsi les choses - gardant que la partie de R&D, qui, elle, est aidée par les impôts - des subventions leur sont versées.

J'étais, la semaine dernière, en rendez-vous avec Luc Rémont, le PDG d'EDF, pour discuter de tout cela. Il n'est pas contre tout ce qui concerne l'autoconsommation locale. Pour autant, il y a des dispositions, qui, aujourd'hui, font en sorte qu'EDF est quand même protégée par rapport à des collectivités - Jean Patrick Masson pourra nous en reparler.

Donc, cela, c'est pour le MNHN, nous l'attendons toujours. Le dossier est là. Il manque 100 M€. Je ne sais pas si les finances nationales permettront d'apporter cette subvention nécessaire sur trente ans, cela ne fait pas exactement la même chose quand on peut étaler par des emprunts, mais je crois qu'on est pas mal endetté au niveau national. Je ne sais donc pas bien comment tout cela se traduira. Nous attendons donc, en espérant que les mesures de restriction des dépenses publiques n'entraînent pas une vraie contraction de la production de richesses.

S'agissant d'Amora, pour le moment, c'est bien comme cela. Nous verrons avec le temps, mais, peut-être qu'à terme, nous trouverons les moyens de réaliser des logements sur ces terrains. Il faudra voir quel est le coût, rentrer dans les études. Nous n'en sommes pas là. Pour le moment, on met de la pelouse et c'est bien, les habitants sont contents.

Vous voyez les problèmes qui se posent pour le un kilomètre de rayon, ils se poseraient aussi là-bas, etc.

Merci de votre intervention.

La parole est à Mme Modde.

**Mme MODDE.**- Merci, monsieur le Maire. Chers collègues, je commencerai déjà mon propos par dire que je partage pleinement les objectifs de la Ville pour sa zone d'accélération des énergies renouvelables, redire que tout ceci se met dans le triptyque sobriété, efficacité, énergie renouvelable. Je serais presque déçue, ici, parce que dans d'autres endroits, j'ai à chaque fois droit à l'éolien. C'est vrai qu'ici, nous ne pourrions pas parler d'éolien, parce que l'éolien n'est pas possible en ville et là, cela doit faire partie encore d'une alliance de territoires entre ce qui est possible de faire sur un espace urbain, c'est-à-dire beaucoup de photovoltaïques notamment et ce que l'on peut faire dans des espaces plus ruraux.

Je suis extrêmement contente de voir que nous pourrions enfin imposer le panneau photovoltaïque en toiture. Je regrette vraiment qu'on ait mis si longtemps, parce qu'on aurait pu en mettre depuis longtemps sur nos zones commerciales - quand il y a un projet d'envergure, maintenant, il faut systématiquement prévoir dans les études les panneaux photovoltaïques en toiture, parce que, si non, après, c'est toujours très compliqué - et aussi sur les grands parkings, les ombrières parking. C'est tout de même extrêmement intéressant - je sais qu'il y a des projets

sur la ville et c'est extrêmement important.

Je suis heureuse de constater que la Métropole régionale prend toute sa part à l'ambition régionale du SRADDET, puisque la Région, dans le cadre de son plan d'aménagement du territoire, a des ambitions extrêmement ambitieuses d'énergie renouvelable pour pouvoir être une région à énergie positive. Je sais que nous partageons pleinement cet objectif.

Redire toute l'importance de trouver du stockage pour l'énergie, parce que, qui dit énergies renouvelables dit à la fois mixte énergétique - quand les éoliennes fonctionnent, les panneaux photovoltaïques fonctionnent moins et vice versa - mais, ceci dit, il faut aussi pouvoir trouver le moyen de stocker ces énergies renouvelables.

Sur les friches, oui, mais il faut aussi faire attention, parce que les friches, ça peut être d'autres usages et nous avons aussi des friches qui révèlent, parfois, de grandes zones de biodiversité.

Un point aussi sur la nécessaire évolution de la réglementation pour les ABF. Je ne sais pas où nous en sommes à Dijon. C'est vrai qu'on a un patrimoine extrêmement intéressant, culturel, mais, à un moment donné, il faut aussi que l'on puisse avoir des règles d'assouplissement. Je sais que suivant les départements, des assouplissements sont possibles. On peut tout à fait mettre en place des PV en toiture si ce n'est pas à visibilité de rue, etc., mais il y a tout de même tout un potentiel dans certains endroits. Si l'ABF est trop stricte, on aura quand même des difficultés à pouvoir mettre en place ces ENR.

Enfin, sur la question biomasse, en effet, Dijon a un réseau de chaleur - c'est très bien. Beaucoup de monde en profite, on voit bien tout l'intérêt de ce réseau de chaleur, y compris d'ailleurs, et surtout, pour le prix qui est fait.

Quelques inquiétudes tout de même. Ce n'est pas dans les cinq à quinze ans que cela se produira, mais à plus long terme, nous avons un fort dépérissement de nos forêts. À terme, il faudra tout de même être très prudent sur l'utilisation du bois énergie et mettre vraiment en place toutes les possibilités pour renouveler les forêts en sachant qu'actuellement, quand on replante, on n'a pas forcément le succès attendu sur le reboisement.

Vraiment sur cette question - je sais que Dijon, ce n'est pas forcément le lieu où cela se passe - mais quand même une communication aussi sur les personnes qui continuent à utiliser des cheminées sans filtre. Hélas, effectivement, les cheminées à foyer ouvert posent de sacrés problèmes de pollutions atmosphériques. Je sais que quand le prix de l'énergie est tel... Il faut peut-être faire très attention à cela, même si, encore une fois, Dijon n'est pas extrêmement concernée.

Et puis, vous savez aussi qu'on a toujours l'interrogation sur l'approvisionnement de l'UVE - ce n'est pas le lieu - qui est une très bonne chose, puisqu'il n'y aura plus d'usines d'incinération sans être unités de valorisation énergétique.

Un dernier point - et là, c'est très bien, vous en parlez - on veut amplifier le parc de véhicules électriques, l'utilisation aussi du vélo. C'est vrai que le vélo à assistance électrique et les véhicules électriques nécessitent d'avoir un schéma local de recharge des voitures électriques.

Voilà ce que je voulais dire en quelques mots. Je vous remercie.

**M. le MAIRE.-** Merci. Sans préjuger des éléments que vous communiquera notre collègue Jean-Patrick Masson, et avant de donner la parole à Patrice Chateau, quelques remarques.

Vous dites « Cela dépend des départements ». Non, c'est selon les ABF - c'est ce que vous vouliez d'ailleurs dire ; je le dis pour vous, mais c'est vous qui le dites.

Oui, c'est vrai que, par exemple, quand on a une rue où il y a une maison remarquable, identifiée comme tel, et que dans toute la rue, on ne peut pas mettre de panneaux photovoltaïques sur les toits, parce que du haut de la maison remarquable, on pourrait les voir, je trouve cela un peu fort de café, pour rester correct.

Par ailleurs, tout cela, c'est tout de même indicatif - c'est, je pense, ce que dira Jean-Patrick Masson. On va essayer. Il n'y a pas d'obligation ni d'exclusivité. On essaye de développer. De mémoire, la Métropole est à énergie positive : il y a 500 GWh de consommation et 550 GWh de production d'énergie. On a encore 500 GWh à trouver si on veut atteindre un objectif. Là, on se donne l'objectif de 700-750, c'est très ambitieux, mais à l'horizon 2030-2032, cela doit pouvoir s'atteindre, mais, pour cela, il faut effectivement pouvoir développer et faire feu de tout bois - si je peux me permettre - mais je m'arrêterai là sur ma proposition.

La parole est à Patrice Chateau.

**M. CHATEAU.-** Merci, monsieur le Maire. Chers collègues, depuis les différentes lois de

programmation de la transition énergétique, engagée sous le mandat du président Hollande, les désengagements sous le mandat du président Macron se multiplient. Ils mettent en danger nos chances d'atteindre nos objectifs, notamment la neutralité carbone en 2050 : recul sur les diagnostics de performances énergétiques, manque d'ambition sur le plan d'aide à la rénovation, restriction du périmètre de l'autoconsommation d'énergies renouvelables. La transition énergétique s'en trouve donc affectée.

Pire encore, alors que la fusion nucléaire n'est évidemment pas au point, la fusion de l'IRNS et de l'ASN, elle, a bien eu lieu. Elle a été votée pas l'Assemblée nationale avec l'appui décisif des voix du Rassemble National. Or, dorénavant, avec la disparition de l'ASN en tant qu'institution indépendante et la création d'un seul organisme, le contrôle objectif de l'état de nos centrales nucléaires - anciennes, voire vétustes - se trouve modifié. Cette modification nous paraît inutile et ses motivations nous inquiètent. La sécurité nucléaire nous concerne tous, même si ce n'est pas notre compétence, ici, à Dijon. Je referme cette parenthèse.

À Dijon, néanmoins, notre groupe, L'Écologie pour vous, se voit rassuré et retrouve l'espoir lorsqu'on voit l'investissement colossal de notre Ville dans le déploiement des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique.

Ces énergies sont produites et consommées localement. Elles nous permettent, ainsi, de faire des économies, de réduire les charges énergétiques des Dijonnaises et Dijonnais raccordés au réseau de chaleur urbain, et de garantir une potentielle autonomie énergétique, dans un avenir très incertain. À cet égard, nous exprimons néanmoins une nouvelle déception quant au gouvernement actuel qui, au lieu de nous inciter dans cette transition, choisit de taxer les recettes de la revente de l'électricité photovoltaïque, par exemple.

Nous espérons que la politique énergétique de la France et des autres Métropoles s'inspireront de l'exemple de Dijon, reconnue au niveau européen. Nous recevons, d'ailleurs, régulièrement des délégations internationales qui viennent étudier notre modèle « Response » au quartier de la Fontaine d'Ouche.

Poursuivons nos offerts. Je vous remercie.

**M. le MAIRE.-** Merci.

La parole est à M. Masson pour quelques éléments.

**M. MASSON.-** Effectivement, quelques éléments. D'abord, pour remercier au moins trois des quatre intervenants.

En effet, la politique que nous menons en matière d'énergie renouvelable - je le crois - est exemplaire. Merci à M. Sibert d'avoir l'œil affûté sur des zones potentielles. Pourquoi pas ?

Je rappelle que, même si certaines zones ne sont pas fléchées, elles sont, malgré tout, potentiellement utilisables pour faire des énergies renouvelables. Ce n'est pas exclusif - ayons cela en tête.

Sur le fait qu'il faut stocker l'énergie, je préfère l'expression de Mme Modde plutôt que celle de M. Bichot. Ce dernier nous dit que si nous stockons, cela va exploser. Nous avons effectivement besoin de stockage. Je tiens à signaler que, bien évidemment, toute installation d'hydrogène correspond à une réglementation précise, que nous prendrons toutes les précautions utiles et que le stockage ne s'effectuera pas à proximité de zones habitées, puisque nous envisageons de le mettre sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Dijon nord. Il n'y a pas d'habitants autour. De ce point de vue, entre les précautions que nous prendrons et la distance par rapport à toutes implantations humaines, cela devrait être sans souci.

Sur le fait que nous n'avons pas le détail des différentes puissances, c'est inexacte, puisque, d'ailleurs, M. Bichot dit, d'un côté, qu'on ne sait pas à quoi cela correspond, et, d'un autre côté, il nous explique qu'il y a 25 MWh d'hydrogène qui sont prévus, que cela fait 3 %. J'imagine donc que c'est bien dans le rapport malgré tout.

Sur les différents éléments autres présentés, je crois qu'il faut comprendre que toute politique énergétique renouvelable suppose du volontarisme, et ce volontarisme, nous l'avons. Nous souhaitons réellement être parmi les collectivités françaises et européennes en pointe sur le sujet. Je rappelle que nous avons un engagement collectif autour de l'atteinte de ces objectifs le plus tôt possible, et c'est bien tous les moyens que nous mettons pour les atteindre.

Pour finir, oui, moi aussi, je regrette que certaines réglementations nationales ne nous permettent pas d'avancer. C'est un réel souci, et ce qu'a qualifié Patrice Chateau de « désengagement », je le vis de la même manière et partage ses constats. C'est vraiment dommage, parce que je crois que, non seulement, nous avons besoin de cette énergie, nous avons besoin de décarboner, mais les entreprises ont besoin de visibilité. Aujourd'hui - pour

participer à de nombreuses réunions au plan national avec le monde de l'entreprise, qui est représenté - ces entreprises regrettent également ce désengagement et ce manque de visibilité, parce que cela correspond à de nombreux emplois qui pourraient être implantés sur le territoire français.

**M. le MAIRE.**- C'est tout à fait clair - moi aussi. L'excuse, c'est : oui, oui, tout n'est pas produit - vous connaissez par cœur - cela vient de Chine, etc. Ce n'est pas totalement faux. Il y a deux entreprises françaises qui en produisent. D'ailleurs, sur le site que nous avons confié à EDF - il faut dire ainsi les choses - au dessus de l'ancienne décharge, c'est tout de même 17 hectares de panneaux photovoltaïques - je le rappelle, on ne le dit pas assez - et c'est une entreprise française installée à Grenoble qui a fourni les panneaux photovoltaïques. C'est donc possible non seulement d'en faire, mais aussi d'en installer. Pour autant, « il faut arrêter d'implanter des panneaux », cela m'étonnerait, ou alors il vaut mieux se mettre en économie fermée et on sait ce que ça donne quand on en ressort. Quand le Frigidaire n'a pas été alimenté et qu'on ouvre la porte, à l'intérieur, c'est pourri - on l'a vu dans les pays de l'Union soviétique ; on le sait, maintenant, pour l'expérience, en plus des problèmes de démocratie que cela a pu poser.

Merci pour ce débat. Continuons, je propose cette formule, ce soir : continuons ensemble.

Y a-t-il des oppositions ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les zones d'accélération des énergies renouvelables mentionnées ci-dessus et figurant à la carte ci-annexée ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

**M. LE MAIRE** - On poursuit avec M. Pribetich pour nous parler d'un très beau projet, qu'il mène à bien - il n'est pas tout seul, on l'accompagne. Il s'appelle Façades Liberté, phase 2. Monsieur Pribetich, vous allez nous dire que vous entretenez et rénovez le patrimoine Façades Liberté - Phase 2

**Délibération n°11**

**OBJET : URBANISME - Façades Liberté - Phase 2**

Monsieur PRIBETICH donne lecture du rapport :

Par délibération du conseil municipal du 26 mars 2018, la Ville de Dijon a mis en place un soutien financier aux ravalements de façades pour une première phase d'intervention axée sur la partie ouest de la rue de la Liberté, qui était à l'époque la plus dégradée.

La finalité de cette opération « Façades Liberté » est de valoriser le paysage urbain et le patrimoine bâti de la principale rue du centre historique, inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité, dont la qualité et l'attrait ont été accru par la piétonisation puis par la rénovation du musée des Beaux-Arts.

Les objectifs de la première phase de l'opération, fixé à 20 immeubles, ont été dépassés : 24 façades ont été valorisées sur 21 immeubles. Le montant total de travaux généré par l'opération, dont bénéficient des entreprises locales, pour des emplois non délocalisables, dépassera 1 400 000 € HT. Le montant total de subvention engagé dans l'opération est de 635 000 €. Les interventions sont terminées sur 16 immeubles et sont en cours sur 5 autres.

Grâce à cette première phase de réalisation, le patrimoine bâti et le paysage urbain ont été requalifiés sur 500 mètres de long, contribuant au rayonnement et à l'attrait touristique de Dijon, comme à l'agrément du cadre de vie des Dijonnais.

Trois immeubles protégés au titre des monuments historiques ont bénéficié de cette opération :

- la maison à échauquette à l'angle ouest avec la rue Bossuet ;
- l'Hôtel Burteur, qui donne place F. Rude ;
- la Maison aux Trois Visages, à l'angle avec la rue Bossuet.

Au vu des résultats obtenus, jugés très positifs pour la valorisation du paysage de la rue et du cadre de vie des Dijonnais, comme pour ses retombées touristiques, il est proposé d'engager la seconde phase de l'opération sur une nouvelle partie de la rue de la Liberté, comme cela était prévu depuis l'origine de l'opération.

Une étude pré-opérationnelle a été confiée en 2022 à la société Urbanis, pour examiner les conditions et les modalités d'intervention possibles de la Ville, dont résultent les propositions suivantes.

Afin de s'inscrire dans la continuité directe de la première phase, la seconde phase se focalisera la séquence de la rue de la Liberté dite « des arcades », comprise entre la place François Rude et la place de la Libération.

Le périmètre retenu comprend 17 immeubles, tous protégés au titre des monuments historiques.

La durée de la phase 2 de l'opération Façades Liberté est fixée à 3 ans, renouvelable 2 ans au vu des résultats obtenus.

Pour bénéficier d'une subvention de la Ville de Dijon, les interventions sur les façades doivent concourir durablement à la valorisation du paysage urbain et de l'aspect de l'immeuble. Elles doivent à cette fin respecter des prescriptions de matériaux, de teintes et de mise en œuvre définies dans le cadre de l'étude avec l'architecte des Bâtiments de France (ABF) et de la commission régionale des Monuments Historiques (CRMH). Les conditions d'éligibilité des projets aux subventions sont présentées dans le règlement d'intervention annexé à la présente délibération et ses propres annexes :

- 1 - Périmètre de la phase 2 ;
- 2 - Liste des travaux subventionnables pour les façades (2.1) et les devantures (2.2) ;
- 3 - Nuancier des teintes de référence ;
- 4 - Composition des dossiers de demande de subvention (liste des pièces).

Les projets de valorisation seront financés à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux, plafonnés à :

- 250 €/m<sup>2</sup> pour les ravalements de façade et de pignon ;
- 10000 € pour certains travaux de valorisation spécifiques (exemples : reprise ponctuelle de gros-œuvre ou de décor, réouverture de baie, remplacement de ferronneries...) ;
- 15000 € pour les réfections de menuiseries des étages ;
- 3000 € pour les réfections de cheminées ;
- 10 % du montant des travaux pour les honoraires de maîtrise d'œuvre.

La rénovation des devantures commerciales, caractéristique des arcades, est financée à hauteur de 40 % dans la limite de 25 000 € HT par établissement.

Les travaux prescrits sur chaque immeuble seront établis sur ces bases, conjointement avec l'ABF et la CRMH, au vu du projet des propriétaires.

Le montant de subvention total pluriannuel nécessaire à la mise en œuvre de cette deuxième phase d'opération est estimé à 500 000 €, répartis sur cinq années. Les crédits nécessaires seront ouverts au cours de l'année 2024, puis au cours de chacune des années de réalisation suivantes.

**M. le MAIRE.**- *Merci, monsieur Pribetich. Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Bichot et M. de Vregille et Mme du Tertre.*

La parole est à M. Bichot.

**M. BICHOT.-** Monsieur le Maire et chers collègues, nous avons voté en faveur de la première phase de l'opération Façades Liberté en mars 2018, car la partie ouest de la rue de la Liberté était la plus dégradée. Réjouissons-nous que deux édifices emblématiques de Dijon - la maison à échauguette et celle aux Trois Visages, toutes deux classées aux Monuments Historiques - aient pu bénéficier de cette opération avec une aide financière de la Ville et de la DRAC.

En revanche, nous sommes réservés sur l'extension de cette opération à la portion de la rue de la Liberté située entre la place François Rude et celle de la Libération, qui nous paraît moins prioritaire au regard d'un état relativement satisfaisant et d'autres besoins.

Pour en rester à l'hyper-centre et à l'axe Liberté, nous souhaiterions que l'attention se porte sur la végétalisation, sur la lutte contre les îlots de chaleur ainsi que sur le traitement des sols particulièrement glissants par moment.

Merci pour votre attention. Nous nous abstiendrons sur cette deuxième phase.

**M. le MAIRE.-** Comme on disait, cela fait avancer le Schmilblick !

La parole est à M. de Vregille.

**M. DE VREGILLE.-** Monsieur le Maire, chers collègues, le 26 mars 2018, notre assemblée votait à l'unanimité l'ouverture de la phase 1 du programme de subventions pour accompagner et inciter les propriétaires, qui envisagent le ravalement de leurs façades sur la rue de la Liberté, principal axe de notre centre-ville commercial.

Nous soutenons cette démarche depuis le départ tant il est vrai que la beauté de notre centre-ville est une des raisons de son attractivité. L'enveloppe initiale de subventions envisagées était de 540 000 € en 2018. Nous avons dépassé ce montant avec 635 000 € versés aux propriétaires. On voit, aujourd'hui, le résultat avec des façades emblématiques embellies, comme celles du coin du Miroir - vous en avez parlé.

Vous nous proposez désormais de prolonger ce dispositif sur la partie orientale de la rue vers la place de la Libération pour un budget estimé à 500 000 €. Vous relevez, à juste titre, que l'ensemble de cette portion de la rue comprend, en grande partie, des immeubles en arcades, protégés au titre des Monuments Historiques. C'est l'élément sur lequel nous souhaitons insister.

En effet, le reste de la rue, entre la place du Bareuzai et la place Darcy, comprend une grande diversité de styles architecturaux. Ils se prêtaient très bien à un dispositif de cas par cas. L'unité des arcades, dont nous parlons aujourd'hui, rendra cette logique de cas par cas plus difficile à valoriser. Il y a le risque d'un effet damier avec l'alternance de copropriétés ravalées et de copropriétés qui refuseront de profiter du dispositif, demeurant noircies par le temps. Peut-être faudrait-il adapter le dispositif pour qu'il soit conditionné à des portions suffisantes de la rue.

Je souhaiterais profiter de ce rapport, qui s'intègre dans une stratégie de valorisation patrimoniale, pour apporter quelques éléments de réflexion sur notre centre-ville.

Nous constatons aujourd'hui la fermeture d'un certain nombre de commerces, une baisse du nombre d'exposants de notre marché et j'imagine que ces sujets vous préoccupent comme ils préoccupent nombre de Dijonnais.

Une étude récente de 2024 de l'institut Apiniot a étudié le rapport des Français avec leur centre-ville. Elle est intéressante car elle témoigne d'une contradiction des personnes interrogées entre leur attente d'un centre-ville pour se détendre : 44,3 % des personnes interrogées se rendent en centre-ville pour pouvoir y flâner, et, dans ce sens, la piétonnisation que vous avez mise en place avec la valorisation du patrimoine, dont nous parlons, suit cette aspiration de flânerie.

Cependant, il y a une seconde aspiration, celle d'un accès pratique au centre-ville pour leurs commerces. Ainsi, la difficulté d'accès aux centres-villes en général est la seconde raison mise en avant : 41,1 % dans cette étude expliquent qu'ils ne se rendront pas dans le centre-ville pour cause d'un accès difficile. Il nous semble, ainsi, que la fluidification des accès à notre centre-ville et notamment à ses parkings doit être priorisée.

La stratégie d'une heure de parking gratuit mériterait ainsi d'être étudiée, notamment pour les 1 800 places du centre-ville en surface. De même, la valorisation de l'accès, l'hygiène, la sécurité de nos parkings en ouvrage doit être renforcée.

Dire cela, ce n'est pas rentrer dans un débat stérile du tout voiture versus du tout piéton ou tout vélo, c'est simplement d'indiquer que pour faire vivre économiquement nos commerces, il faut donner la capacité à leurs clients d'y accéder quels que soient leurs modes de transport.

Aujourd'hui, de trop nombreux consommateurs de notre agglomération, qu'ils habitent dans des quartiers éloignés du tram ou qu'ils soient périurbains évitent le centre-ville par simple anxiété du parking. Inverser ce ressenti passe par quelques actions ciblées assez simples, par une pédagogie dédiée.

Voilà, monsieur le Maire, chers collègues, notre réflexion sur la valorisation de notre centre-ville afin qu'il renforce son attractivité.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE.-** Je me promets quand même de vous faire passer individuellement avec des commentaires le sondage que nous venons de réaliser, comme tous les ans. Arrêtez de parler de l'anxiété permanente ! C'est justement les Dijonnais qui sont les moins anxieux, parce que la ville n'est pas anxiogène, elle ne crée pas de l'anxiété ! Comme le disait, l'autre jour, François Bayrou : « C'est l'exemple même de l'équilibre d'une ville ce qui se passe à Dijon. » Il a tout à fait raison. Il le disait devant beaucoup d'autres maires. Vous devriez, au contraire, essayer de nous accompagner pour dire... C'est exceptionnel ce qui se passe, aujourd'hui, dans cette ville en termes de perception de la ville, etc.

Vous êtes dans l'opposition et avez le droit de vous opposer - c'est votre problème, bien sûr et je ne veux pas régler cela ; on n'est pas, ici, dans une « démocratie », mais dans une démocratie municipale. Mais, franchement, attiser toujours les mêmes réflexes ! Vous ne progressez pas et vous maintenez cette coupure. Essayons de faire ensemble ! Essayer de participer, d'être allants tout en gardant votre spécificité : vous êtes plus libéral que nous, sûrement. C'est ainsi. Parler un peu de cela, mais arrêter de croire que les Dijonnais, que le centre-ville va mal ! Cela fait vingt ans qu'on nous bassine avec ça - excusez-moi l'expression : le centre-ville va mal. Oui, il y a des périodes nationales, en ce moment, où certaines grosses enseignes licencient, ferment boutique, notamment dans le domaine de l'habillement. Oui, c'est vrai. Eh bien, on va remplacer et trouver. Il y a beaucoup de commerces indépendants à Dijon, heureusement, ce n'est pas que des franchisés - cela aide. Nos taux de vacances sont encore très bas, mais nous sommes vigilants, bien sûr. Il y a des difficultés à retrouver, cela met un peu de temps, mais le centre-ville de Dijon, c'est exceptionnel ! Le nombre de visiteurs n'a cessé d'augmenter, et vous verrez, les beaux jours arrivent - on l'espère - parce que les mauvais jours finiront, et vous verrez le monde dans le centre-ville ! C'est incroyable ! On ne vit pas dans la même ville ! Sincèrement, j'ai cette impression. C'est ce que je voulais dire.

La parole est à Mme du Tertre.

**Mme DU TERTRE.-** Merci, monsieur le Maire. Chers collègues, moi, c'est autre chose dont je vais vous parler.

Au nom de notre groupe d'élus démocrates, écologistes, centristes et citoyens, je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur l'opération Façades Liberté, projet phare pour notre centre-ville piétonnier.

Cette initiative ne se limite pas à un simple embellissement, elle incarne une valorisation de notre patrimoine urbain.

En rénovant et en mettant en valeur les façades de la rue de la Liberté, nous avons non seulement embelli notre ville, mais nous avons également contribué à la conservation de notre riche patrimoine historique.

L'impact de ces améliorations dépasse les simples frontières de la ville. En attirant davantage de visiteurs, nous dynamisons le tourisme local, contribuant à l'économie de notre territoire. Les retours positifs de la première phase de ce projet témoignent de son succès, non seulement en termes de rénovations urbaines, mais également pour l'activité touristique et la qualité de la vie des Dijonnais.

Cependant, notre mission ne s'arrête pas là. Pour poursuivre cette lancée, il est essentiel d'envisager l'extension de cette opération aux rues adjacentes du centre-ville, et, ceci, dans les années qui viennent. Certaines de ces rues, comme la rue Proudhon et pas seulement, comptent des immeubles bien dégradés qui auraient besoin d'un bon rafraîchissement. Je propose donc de planifier dans les années à venir l'élargissement de l'opération Façades Liberté à ces zones, continuant ainsi à enrichir notre héritage communal tout en renforçant l'activité de notre centre historique.

Cette démarche - je le crois - témoigne de notre engagement envers le développement durable et la préservation de notre identité culturelle.

Je vous remercie pour votre attente et espère compter sur votre soutien dans ces convictions communes.

**M. le MAIRE.**- Merci, madame du Tertre.  
La parole est à M. Pribetich.

**M. PRIBETICH.**- Merci, chère collègue, pour cette appréciation qui valorise cette démarche commune, collective d'un axe qui avait besoin - monsieur le Maire a rappelé 2001 - d'être valorisé.

Franchement, les bras m'en tombent quand j'entends des interventions, celles de M. Bichot ou de M. Sibert sur l'anxiété du parking ! Vous allez chercher cela où ? C'est un comique de situation que vous voulez créer ? L'anxiété du parking ! On est en train d'avoir un superbe projet, qui porte une valorisation internationale, et vous dénigrez l'ensemble de la démarche en ramenant de l'anxiété, de l'inquiétude, etc.

**M. DE VREGILLE.**- Non pas du tout ! Pas du tout !

**M. PRIBETICH.**- Sortez ! Élevez-vous ! Vous arriverez peut-être - sans doute - à porter des projets, parce que si cela paraît simple d'aller voir la Maison aux Trois Visages, vous n'imaginez pas, derrière, les trésors de réunions qu'il a fallu mener à bien, l'ensemble des subventions pour être collectées, recherchées de manière à pouvoir aménager l'ensemble de cette opération.

Franchement, M. le Maire a raison : essayez d'être positif ! Vous êtes en dépression ou quoi ? C'est un problème. Vous n'arrêtez pas : inquiétude, anxiété systématiquement ! Ici, on a une valorisation patrimoniale, la valeur UNESCO renforcée. On a un axe qui va attirer le tourisme international. Nous sommes, en fait, dans une démarche d'excellence. Dites-le !

**M. DE VREGILLE.**- C'est très bien.

**M. le MAIRE.**- Merci aux uns et aux autres d'avoir participé à ce débat, y compris sur les propositions pour demain.

Il faut quand même calibrer, parce qu'il y en a une qui mériterait, tout de suite, d'être retapée, c'est la maison de Bossuet, si tant est que ce soit la sienne. C'est un conflit que j'ai - cher Emmanuel Bichot - avec Jean-François Copé pour savoir si c'est l'aigle de Meaux ou si c'est le Dijonnais en parlant de Bossuet. Il fait partie des gloires de Bourgogne, donc on ne va pas l'abandonner. En tous les cas, la maison, au dessus, fait plutôt abandonnée, mais elle appartient à un particulier. C'est donc toujours difficile. On ne peut pas toujours intervenir sur des maisons en difficulté. C'est une façade historique, etc.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'engagement de la seconde phase de l'opération « Façades Liberté », dans les conditions présentées dans la présente délibération et ses annexes ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

### **Délibération n°12**

**OBJET : URBANISME - Opération "Via Romana" - Acquisition d'emprises foncières sur Grand Dijon Habitat**

Monsieur Pribetich donne lecture du rapport :



Il est rappelé que par délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2014, la Ville a accepté le transfert de propriété des voies, espaces publics et ouvrages du futur écoquartier « Via Romana », réalisé par Grand Dijon Habitat.

Les travaux correspondant à l'ensemble de ces ouvrages sont dorénavant achevés. Ces équipements possèdent les caractéristiques techniques et présentent un état d'entretien permettant de procéder à leur acquisition.

Il est précisé que dans le cadre de ses compétences en matière de voirie, Dijon métropole procédera à l'acquisition des emprises en nature de voirie.

Il est ainsi proposé d'acquérir à l'euro symbolique sur Grand Dijon Habitat, les emprises publiques en nature d'espace vert et de cheminement piéton, correspondant au square Livie et au treize Hypathie d'Alexandrie, d'une superficie totale de 1 793 m<sup>2</sup>.

**M. le MAIRE.**- *Sur ce rapport, la parole est à M. Lovichi.*

**M. LOVICH.**- *Merci, monsieur le Maire. Chers collègues, je profite de ce court rapport pour une petite intervention.*

*Cher Pierre, comme disait l'Abbé Pierre né Henry Grouès : « Gouverner, c'est avant tout loger son peuple ».*

*Mon groupe et moi-même sommes ravis de voir que notre Ville continue de se battre pour le logement, secteur sous la responsabilité de M. Karbarian, notre ministre du Logement, qui a récemment signé un pacte ambitieux pour développer 75 000 logements intermédiaires sur trois ans. La question de leurs futurs emplacements est cruciale et il y en aura probablement dans notre commune.*

*Pour nous, il est essentiel que notre municipalité ne relâche pas ses efforts en matière d'acquisitions foncières, de réflexion sur les friches foncières, le renouvellement urbain. Dijon doit continuer de répondre, comme elle le fait avec agilité aux urgences sociales du moment, malgré un travail de sape depuis des années par une partie d'opposants de tous horizons.*

*Il est primordial que notre Ville ne cède pas à une écologie de façade pratiquée par ceux qui, tout en vivant confortablement, se contentent de gestes symboliques sans réelle portée. Notre ville n'a pas à rougir de ses engagements dans ce domaine et je ne vais pas les lister.*

*Nous sommes toujours, aujourd'hui, confrontés à une demande croissante de logements, une réalité poignante pour ceux qui se retrouvent dans des situations en grande précarité, à l'image de certains résidents permanents dans des campings, et je n'imagine pas que, faute de solutions, Dijon ait à ouvrir le camping du lac Kir à l'année, comme d'autres communes ont pu le faire.*

*Notre mission est donc de maintenir cet équilibre entre qualité de vie, engagement écologique et logement pour tous. C'est cet équilibre que nous nous engageons à poursuivre ensemble et il est crucial que des projets comme la Via Romana - et peut-être Venice 2 à l'avenir - ne soient pas vus comme nos dernières grandes réalisations étant donné l'attente importante d'une large part de notre population pour des solutions de logement viables.*

*Aussi, merci pour votre engagement constant à naviguer contre vents et marées pour cette cause.*

*Monsieur le Maire, chers collègues, merci.*

**M. le MAIRE.**- *Merci. Merci, à Pierre Pribetich et à toute l'équipe municipale derrière Pierre et moi, évidemment. Oui, on va continuer à construire des logements - vous avez raison - même si, pour le moment, le logement social est quasiment à l'arrêt, parce que nous avons pris l'habitude, par la mixité sociale que nous imposons et qui est recherchée pour avoir une ville équilibrée, de demander, aujourd'hui, au privé - aux promoteurs- de construire y compris pour le public, qu'ils reprennent en VEFA. Or, le privé étant à l'arrêt, le logement social, qui a joué dans beaucoup de crises dans le temps comme l'amortisseur des politiques de logement, est donc, lui aussi, en panne sèche - pas tout à fait, mais presque. On tournera autour de 80 000 logements sociaux en France alors qu'il en faudrait 135 000. Voyez tout de même la difficulté.*

*Pas sûr que M. Karbarian soit celui qui nous permette de relancer le logement social. Il veut relancer le logement intermédiaire. Nous ne sommes pas contre d'en faire, la chaîne complète du logement impose d'avoir tous types de logement si on veut avoir des parcours résidentiels. Il ne faut pas oublier le logement social - on vient le rappeler ici - et Mme Thatcher*

n'est pas mon modèle - pour ceux qui avaient des doutes.

Je vois que je vous avais oubliée, madame Gerbet. On n'avait pas vu que vous aviez levé la main.

**Mme GERBET.**- Vous avez des problèmes de vision, ce soir. C'est un peu embêtant.

Mon intervention au nom d'Agir pour Dijon. Monsieur le Maire, chers collègues, l'opération Via Romana, confiée à Grand Dijon Habitat en tant qu'aménageur, a modifié la configuration du quartier avec la création de nouvelles voiries, espaces verts et cheminements piéton.

Ces aménagements se sont paradoxalement accompagnés d'une recrudescence du trafic de drogue sur le quartier, favorisée sans doute par de nouvelles possibilités de circulation, y compris en direction des copropriétés adjacentes.

Le square Livie, qui doit être rétrocedé à la Ville de Dijon, jouxte, en effet, l'allée piétonne des Erables Planes, limitrophe des copropriétés voisines et le mur de clôture en pierre a été abattu pour faciliter le passage.

Rappelons que cette criminalité non maîtrisée a abouti au drame survenu dans la nuit du 25 au 26 novembre 2023. Un homme de 55 ans a été tué dans son lit d'une balle perdue. Malheureusement, cela n'a pas mis fin au trafic, c'est pour cette raison que nous revenons sur la demande formulée depuis plusieurs années par les deux copropriétés voisines de pouvoir se clôturer. Demande légitime que nous avons déjà évoquée à plusieurs reprises au conseil municipal depuis novembre 2020.

Monsieur le Maire, il est urgent que ce projet puisse aboutir et nous vous demandons de vous impliquer personnellement en tant que maire et président de la Métropole pour lever rapidement les blocages administratifs, en particulier pour la copropriété située 53 avenue de Stalingrad, qui devient ubuesque à l'heure où la lutte contre le trafic de drogue devrait être une priorité.

Il nous paraît également nécessaire de mettre en place des moyens de vidéosurveillance dans le quartier Via Romana.

Nous voterons pour ce rapport.

**M. le MAIRE.**- La parole est à Mme Koenders.

**Mme KOENDERS.**- Merci.

Monsieur le Maire, je pense qu'il faut faire attention à faire des raccourcis hâtifs, et puis, en matière de trafic de drogue, il faut savoir faire preuve aussi de responsabilité et ce n'est pas toujours votre cas (s'adressant à Mme Gerbet). En tout cas, nous, nous les prenons, puisque vendredi dernier, j'ai moi-même appelé directement les deux présidents des conseils syndicaux des deux copropriétés. Nous nous verrons prochainement. Pour une copropriété, ce n'est pas un problème administratif au niveau de la Ville, mais ils attendent la prochaine assemblée générale, qui aura lieu dans un mois si tout se passe bien. Concernant l'autre, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais nous sommes aussi obligés de respecter les lois et les règles, et quand c'est une voie privée, la Ville ne peut pas forcément intervenir. Nous irons sur site. C'est un dossier aussi suivi par notre collègue Hamid El Hassouni, par M. Chevalier et par le député Benoît Bordat. Nous prenons donc nos responsabilités, et le rendez-vous est en cours de calage. Je n'ai pas d'autres choses à dire.

**M. le MAIRE.**- Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur Grand Dijon Habitat, les emprises en nature d'espace vert et de cheminement piéton, correspondant au square Livie et au treize Hypathie d'Alexandrie, cadastrées section AL n°196, 206 et 211, d'une superficie totale de 1 793 m<sup>2</sup>, telles que figurées sur le plan annexé ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra à l'euro symbolique ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cet acquisition par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 54

ABSTENTION : 0

Mesdames Akpinar-Istiquam, Chollet et du Tertre et MM. El Hassouni et Pribetich se déportent.

### **Délibération n°13**

**OBJET : ESPACE PUBLIC - Approbation d'une convention avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive concernant les conditions de réalisation de l'opération archéologique "Dijon, 21, cour intérieur Hôtel de Vogue " et de l'opération archéologique "Dijon, 21, Parc Eiffel" réalisées sur la commune de Dijon à l'occasion de travaux d'aménagement**

Madame MARTIN-GENDRE donne lecture du rapport :

Dans le cadre de sa politique globale de transition écologique, la ville de Dijon va réaliser l'aménagement de la cour arrière de l'hôtel de Vogue et du Parc Eiffel dans le courant de l'année 2024 et 2025.

Ces 2 espaces publics à réhabiliter font l'objet d'une prescription d'archéologie préventive par la Direction Régionale des Affaires Culturelles en vue du contexte archéologique présent envisagé.

Ce diagnostic archéologique sera réalisé dans le courant du printemps 2024 et permettra de déterminer la nécessité ou non de réaliser des fouilles archéologiques.

L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives a été désigné comme opérateur pour réaliser ce diagnostic d'archéologie préventive. Afin qu'il puisse être mené, il est nécessaire de signer une convention avec ce dernier précisant les modalités d'intervention (voir projet annexé à la présente délibération).

Ce diagnostic donnera lieu au paiement d'une taxe d'archéologie préventive.

Vu le livre V du code du patrimoine,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2024 du Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté prescrivant la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2024 attribuant le diagnostic d'archéologique à l'INRAP en qualité d'opérateur,

**M. le MAIRE.-** *Sont donc concernés deux projets, c'est bien ça ?*

**Mme D. MARTIN-GENDRE.-** *Voguë et Eiffel.*

**M. le MAIRE.-** *La cour intérieure de l'Hôtel de Voguë, qui deviendra le jardin de Xavier Douroux, célèbre responsable d'art contemporain et notamment du Consortium, qui est malheureusement décédé il y a quelques années, et puis le parc Eiffel où il faudra vraisemblablement faire quelques fouilles archéologiques.*

*Sur ce rapport, la parole est à M. Bichot, puis à M. Bourguignat et à M. Chevalier.*

*La parole est à M. Bichot.*

**M. BICHOT.-** *Monsieur le Maire et chers collègues, notre interrogation porte principalement sur le projet de parc Eiffel.*

*La difficulté est que nous ne connaissons toujours pas le contenu de votre projet, ce qui suscite de nombreuses interrogations parmi les riverains. Ils viennent d'ailleurs de découvrir que les bateaux présents sur le port étaient priés de partir avant le 1<sup>er</sup> juillet à l'exception de la péniche Cancale qui pourra, quant à elle, rester sur le quai Navier.*

*Vous avez notifié le 10 mai 2023 un marché de maîtrise d'œuvre urbaine relative à la valorisation du port du canal et à l'aménagement du parc Eiffel pour un montant considérable de*

plus d'un million d'euros.

Il serait temps de nous en dire un peu plus sur le contenu de votre projet. Des riverains ont d'ailleurs été nombreux à signer une pétition vous demandant plus de concertation et la prise en compte de leurs préoccupations légitimes en matière de sécurité, de tranquillité publique, de stationnement et de préservation du site face à d'éventuelles nouvelles constructions. C'est pourquoi, en l'état, nous nous abstenons sur ce rapport.

**M. le MAIRE.-** Oui. Je m'en doutais un peu quand j'ai vu que vous leviez la main. Les bateaux- logements, ils s'en vont.

Le port du canal de Dijon mérite le respect et la propreté - je n'ai pas besoin de vous faire de dessin, ce n'est pas nécessaire (les eaux grises, etc.).

Il faut tenir compte maintenant aussi de la propreté, et donc, le départ des bateaux-logements, tout d'abord, c'est décidé par VNF et je soutiens leur démarche pour que les choses soient claires. Nous voulons un port qui soit un lieu d'accueil pour les habitants, un lieu, en même temps, de tourisme qui soit modéré. Nous voulons faire profiter de la beauté des réserves sur l'île. Bref, nous voulons développer la tranquillité dans ce port.

Sur le projet lui-même, on le dévoilera au fur et à mesure. Il évolue et évoluera avec les contacts avec les habitants. L'idée c'est d'apaiser.

J'ai tout connu depuis que je suis là : « Il faut des parkings en plus, des parkings en moins. Il faut des buissons et puis plus de buissons, il y a des rats dans les buissons. Il n'y a plus de buissons. C'est bien quand il y a du monde sur le parking, parce que, comme cela, les dealers ne s'installent pas. Ah, oui, mais s'il n'y avait pas de parking, ils ne viendraient pas. » J'ai à peu près tout connu. Si vous avez la vérité révélée, n'hésitez pas à me l'écrire. On verra ce que l'on peut en faire.

La parole est à M. Bourguignat.

**M. BOURGUIGNAT.-** Monsieur le Maire, chers collègues, d'abord un mot sur la création d'un square dans la cour de l'Hôtel de Voguë, car le projet a été communiqué directement à la presse et n'a pas fait l'objet d'une présentation au conseil municipal. Il s'élève tout de même à 530 000 €, cela mérite donc de s'y arrêter un temps.

C'est une bonne idée d'apporter un peu de verdure en centre-ville, même si on ne parle que d'une petite cour de 730 m<sup>2</sup>, mais cela ne compensera pas la fermeture du jardin de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno. Sur ce dossier, nous avons pris acte du déménagement du groupe municipal socialiste pour dédier le local donnant sur le square à des ateliers d'arts pour les enfants.

S'agissant du parc Eiffel, pour le coup, il y a eu une discussion au conseil municipal, même si les contours du projet demeurent effectivement imprécis. Je le redis, il ne s'agit pas à proprement parler de la création d'un nouveau parc, mais bien de l'embellissement d'un espace vert déjà existant de longue date à Dijon pour 9 M€. Pour notre part, nous avons du mal à imaginer le lieu clôturé. Je crois qu'un port, ce n'est jamais clôturé, et, d'ailleurs, je ne suis pas sûr que la clôture viendrait réduire ou empêcher les nuisances nocturnes.

En revanche, nous avons été désagréablement surpris du peu de cas fait des habitants des péniches du port, qui sont priés de quitter les lieux avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain, délais très court. Nous imaginons un espace vert familial se prolongeant sur l'autre rive de l'Ouche côté Cité de la Gastronomie en lieu et place des nouveaux immeubles qui y sont prévus.

Par ailleurs, nous souhaitons que les habitants et commerçants soient mieux associés au projet et que la fête du port du canal, qui - vous le savez - est toujours très populaire continue de pouvoir se tenir sur le site, mais j'ai bien entendu vos propos à l'instant, monsieur le Maire, et votre volonté de poursuivre la concertation avec les habitants.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le MAIRE.-** Merci, mais je plaide coupable sur la première partie de votre intervention. Effectivement, Mme Koenders proposait cela, et moi, j'ai dit oui, et cela n'a pas été présenté. Vous avez raison de le faire remarquer.

Je me rappelle une fois où mon prédécesseur avait annoncé dans la presse locale, au Bien Public, une petite opération, puisqu'il s'agissait du parking de la place Darcy sans même en avoir parlé au conseil municipal. C'était extrêmement rare - j'étais toujours de bonnes relations avec lui. Nous étions tellement choqués de cette annonce que le groupe que je présidais avait quitté la séance. Si vous voulez le faire !

*Pour le reste, vous avez dit les choses que nous pensons aussi. Je voudrais redire ici que c'est VNF qui tient - c'est bien - à ce que les bateaux-logements ne soient plus installés sur le port. Les services du CCAS accompagnent cela, comme c'est leur devoir et comme ils le font régulièrement, pour voir s'il y a des cas en difficultés. Pour le moment, il semble qu'il n'y a qu'un cas à traiter, nous allons donc le faire, mais c'est VNF qui est responsable du canal, de son port, de la qualité de l'eau qui n'est pas géniale et pourrait être meilleure surtout s'il n'y a pas de bateaux-logements dessus. Peut-être qu'un jour, d'ailleurs, il n'y aura pas la péniche Cancale. Si personne ne la reprend, elle s'en ira également.*

*La parole est à M. Chevalier.*

**M. CHEVALIER.**- *Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais saisir l'opportunité de ce rapport sur le parc Eiffel pour revenir sur ce que nous avons pu lire dans la presse dernièrement sur ce sujet, en y répondant avec humilité par une situation similaire que j'ai bien connue, celle du Skate Parc de la plaine Montmuzard.*

*Fin 2020, il y a plus de trois ans, le conseil municipal de Dijon votait en faveur de l'installation du Skate Parc à l'angle de l'avenue Maréchal Lyautey, de la rue Trimolet et du boulevard Paul Doumer.*

*Une aubaine pour moi, qui pensais - je dois le dire avec sincérité - que l'infrastructure serait source de problèmes pour les riverains. Non pas va-t-en guerre, mais néanmoins déterminé, je saisis l'opportunité d'une difficulté pour sonner aux portes et alerter les habitants au travers d'une pétition, qui finira par réunir près de deux cents signatures et dans laquelle nous réclamions la clôture du Skate Parc avec des horaires réglementés.*

*Six mois après la fin de la réalisation de la structure, je fais un nouveau point avec plusieurs habitants du quartier Montmuzard, et, là, force est de constater que le ton a changé. Les colères d'hier ont disparu, le bruit, en raison du sport pratiqué, est quasi inexistant, tout comme les nuisances que l'on imaginait la nuit.*

*La conclusion de cette similitude, c'est que si les craintes des habitants peuvent être légitimes, je ne crois plus que ce que soit le rôle des élus de l'opposition de les accroître, et, au passage, pour l'avoir expérimenté, cela ne fait pas gagner une élection pour autant.*

*Avec mes collègues du groupe Horizons et indépendants - Caroline Jacquemard et Claire Vuillemin - nous avons espoir qu'il en soit de même pour le futur parc Eiffel.*

*Accroître l'espace, le restaurer, l'arborer, le fleurir encore davantage, nous croyons sincèrement que ce sera un atout supplémentaire, non seulement pour les habitants des quartiers port du canal, des Bourroches et de l'Arsenal, mais pour l'ensemble des Dijonnais.*

*Concernant les animations, je crois que l'on ne peut pas se réjouir quand un lieu de vie ferme. La fermeture de la péniche Cancale était un des lieux de vie des Dijonnais, alors que des guinguettes prennent le relais demain, c'est une bonne chose.*

*Prendre un verre, rire, danser, retrouver des proches, partager un moment, évidemment que 100 % des Dijonnais ne se retrouvent pas dans ces mots, mais nous pensons qu'une majorité y aspire. Aussi, pour ce qui concerne les nuisances sonores, faisons aussi confiance à notre police municipale et nationale pour rappeler les règles et recadrer quand c'est nécessaire.*

*Un mot sur l'éventuelle fermeture du site par une clôture. Nous pensons que c'est une fausse bonne idée, car, non seulement elle constituera une forme de privation pour les visiteurs qui se comportent bien, et, surtout, elle n'arrêtera pas ceux dont le comportement est irrespectueux des règles de vie communes.*

*À l'instar des éventuelles nuisances sonores, nous pouvons, d'une part, faire là encore confiance à nos forces de l'ordre et, d'autre part, des techniques de dissuasion existent notamment avec des jeux de lumière selon les horaires, qui ont aussi pour objectif d'éloigner les trafiquants. C'est précisément ce qui a permis que les choses se passent bien au niveau du Skate Parc.*

*Pour conclure, mes chers collègues, je me pose une question : n'y a-t-il pas suffisamment dans la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui de craintes, de peurs, d'angoisse, de sujets importants et parfois violents sans, en plus, que nous, élus, en rajoutions systématiquement ?*

*Nous croyons, au contraire, avec mes collègues Caroline Jacquemard et Claire Vuillemin qu'il faut rassurer la population quand c'est nécessaire, expliquer les projets, apporter les solutions pour lever les craintes, et, d'une manière générale, faire souffler un peu d'optimisme pour avancer dans la vie. Je vous remercie.*

**M. le MAIRE.**- *Très bien. Je n'aurais pas dit mieux. C'est clair, tout à fait juste et frappé du coin du bon sens. Moi aussi, je pense que c'est difficile, hormis les polémiques, d'imaginer qu'on*

puisse clôturer le parc Eiffel.

Évidemment, je rêve un peu des grands parcs comme en Angleterre, à Londres où vous marchez, il n'y a pas de grillages, c'est pour cela qu'on les a enlevés, en partie, sur le petit jardin des Ducs. Vous me direz qu'on est obligé de le faire pour protéger après... C'est comme cela, la vie est comme cela et la vie, c'est aussi de vivre ! D'ailleurs, qui, aujourd'hui, veut tuer les musiciens ? Qui veut empêcher les gens de danser ? Qui ? Les islamistes radicaux. C'est ceux-là qui s'opposent à cela. Nous, nous sommes un peuple ouvert, notre nation, la France, les Français sont ouverts et veulent vivre normalement en paix, avec certains qui ont envie de profiter plus que d'autres, mais c'est cela la vie. C'est aussi de pouvoir effectivement danser, écouter de la musique, et, si on en n'a pas envie, de prendre un livre et de lire. C'est notre société actuelle, on ne peut que s'en réjouir.

Regardez les attentats qui se sont déroulés sur notre sol et ailleurs. C'est toujours les jeunes, c'est toujours lié à la musique - c'est ce qui revient le plus. C'est lié à la danse et à la sororité - je le dis aussi et ne l'oublie pas.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** la réalisation de ce diagnostic d'archéologie préventive sur ces 2 projets d'aménagement ;
- **d'approuver** la convention à venir avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic archéologique, dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

**Délibération n°14**

**OBJET : ESPACE PUBLIC - Dénomination de voie - Passage Missak et Mélinée MANOUCHIAN**

Madame MARTIN-GENDRE donne lecture du rapport :

Suite à l'entrée au Panthéon de Missak et Mélinée MANOUCHIAN, qui reconnaît la place et l'apport des étrangers dans la résistance, la ville de Dijon souhaite rendre hommage au combat mené par ces résistants étrangers et au groupe des « francs-tireurs et partisans - main d'œuvre immigrée » (FTP-MOI), en dénommant en leur honneur le passage qui longe la forêt urbaine située entre la rue Chevreur et le rond-point Edmond MICHELET :

<b>Passage Missak et Mélinée MANOUCHIAN</b>
---

Nés en Arménie au début du XXe siècle, Missak et Mélinée MANOUCHIAN, survivants du génocide arménien, se sont réfugiés en France. Ouvrier et poète, Missak s'est engagé dès le milieu des années 1930 dans le mouvement antifasciste du parti communiste puis dès le début de la Seconde guerre mondiale dans la Résistance. Au sein des Francs-tireurs et partisans-Main d'œuvre immigrée (FTP-MOI) de la région parisienne, il dirige un groupe responsable d'une trentaine d'actions dont l'exécution du colonel Julius RITTER. Arrêté le 16 novembre 1943, il est fusillé le 21 février 1944 avec ses camarades. Cachée par la famille du chanteur Charles

AZNAVOUR, sa femme échappe à la police.

**M. le MAIRE.**- Merci. Sur ce rapport, MM. Bourguignat, Thirion, Haegy et Mme Hervieu.  
La parole est à M. Bourguignat.

**M. BOURGUIGNAT.**- Monsieur le Maire, nous souscrivons évidemment à votre proposition, mais je profite de ce rapport sur la dénomination d'une voie pour vous demander avec persévérance et constance que, lors d'un prochain conseil municipal, nous puissions dénommer une rue de notre ville du nom de Jean-Marc Nudant, ancien parlementaire de ce département.

**M. le MAIRE.**- Mais oui, c'est vrai, j'ai dit, mais il faut trouver une rue. Là, on ne va pas faire un passage...

**M. BOURGUIGNAT.**- Avec quelques nouvelles rues dans la ville y compris dans les quartiers qu'il affectionnait particulièrement.

**M. le MAIRE.**- La parole est à M. Thirion.

**M. THIRION.**- Merci, monsieur le Maire. Chers collègues, en cette période où nous cherchons à honorer la mémoire de Missak et Mélinée Manouchian pour la dénomination d'un passage de notre ville, il est crucial de ne pas oublier le contexte plus large dans lequel s'inscrit cet hommage.

Ces résistants d'origine arménienne nous rappellent l'importance de la lutte pour la liberté et la justice, valeurs fondamentales qui transcendent les frontières et les époques. Aujourd'hui, l'Arménie et la région du Haut-Karabakh se trouvent de nouveau au cœur du conflit qui menace la paix et la sécurité de leurs habitants. En rendant hommage à Missak et Mélinée Manouchian, nous ne célébrons pas seulement leur contribution à la résistance française, nous affirmons également notre solidarité à tous ceux qui, aujourd'hui comme hier, luttent pour leur droit à vivre librement et en sécurité dans leur pays.

Cette démarche d'hommage prend ainsi une dimension contemporaine et profonde nous invitant à réfléchir sur notre rôle dans le soutien aux peuples confrontés aux défis semblables à ceux que Missak et Mélinée ont affronté.

En nommant ce passage en leur honneur, nous envoyons un message de paix et de soutien à l'Arménie, mais aussi à toutes les nations en quête de justice et de liberté.

Je vous propose donc de soutenir cette initiative, qui, au-delà de sa portée symbolique, témoigne de notre engagement envers les valeurs universelles de résistance contre l'oppression et en faveur de la solidarité internationale. Je vous remercie.

**M. le MAIRE.**- Merci. C'est fort bien dit.  
La parole est à M. Haegy.

**M. HAEGY.**- Au dernier conseil métropolitain, nous avons voté le nom de Jacques Chirac pour la continuation de la Lino et j'avoue que c'est avec un plaisir non dissimulé que je vote en faveur de cette dénomination qui prouve, à mes yeux et dans l'esprit de notre famille politique, que l'identité de la France est multiculturelle, qu'il y a une recherche de la concorde qui fait le ciment de notre patrie.

Merci pour ces patriotes français. Merci, au revoir.

**M. le MAIRE.**- Merci pour ton intervention, cher collègue.  
La parole est à Mme Hervieu.

**Mme HERVIEU.**- Monsieur le Maire, chers collègues, le rôle du couple Manouchian dans la résistance avec les FTP de la main d'œuvre ouvrière émigrée est enfin reconnu, quatre-vingts ans après l'exécution de Manouchian et de ses vingt-deux camarades.

Ils seront dix à figurer sur la fameuse affiche rouge, dont l'objectif de propagande antisémite et anticommuniste par les autorités d'occupation nazi est clairement posé.

L'entrée au Panthéon du couple ne doit pas faire oublier non seulement les vingt-trois autres, mais aussi celles et ceux, encore plus nombreux, arrêtés au même moment, suite aux efforts de la police française qui les filait depuis de nombreux mois. En effet, au total, ils sont 67 résistants FTP-MOI pris dans ce filet et remis aux services secrets de la police allemande.

*De par leur parcours et leurs origines, ces 67 résistants condensait la haine de l'étranger, l'antisémitisme, la vision raciale de l'humanité selon l'idéologie nazi soutenue par le régime de Vichy. Manouchian et tous les autres s'étaient engagés contre le nazisme et son oppression au nom de la liberté et de l'égalité, ces valeurs qui les avaient conduits en France pour fuir, déjà, des oppressions.*

*C'est ce partage universel que nous devons aussi saluer avec la dénomination du passage Missak et Mélinée Manouchian. C'est ce partage universel que nous devons poursuivre concrètement à notre époque où les socialisations identitaires redeviennent un dogme politique au détriment de la fraternité, et, plus humblement, ce soir, c'est ce partage de ce petit livre Anatomie de l'Affiche Rouge d'Annette Wierviorka. C'est très court, mais cela éclaire aussi le pourquoi du passage Mélinée et Missak Manouchian à Dijon. Merci.*

**M. le MAIRE.** - *Très bien. C'est effectivement le moment. Il y a aussi un très beau livre, très documenté, qu'à fait Jean Vigreux, que nous connaissons bien, avec d'autres historiens d'ailleurs. Beaucoup de livres sont sortis faisant ressortir ainsi la mémoire de ces deux personnages très importants de l'Histoire de France, d'autant plus qu'ils étaient des « Français de préférence ».*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **de dénommer** passage Missak et Mélinée MANOUCHIAN, la voie qui longe la forêt urbaine, entre la rue Chevreul et le rond-point Edmond MICHELET.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

**M. le MAIRE.** - *Merci de cette unanimité, qui n'est pas pour moi, mais pour notre histoire. Nous poursuivons avec Mme Akpinar-Istiquam.*

### **Délibération n°15**

#### **OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de Ville**

Madame AKPINAR-ISTIQUAM donne lecture du rapport :

Le contrat de ville 2014-2020 a été prorogé par directive de l'État jusqu'au 31 décembre 2023. L'année 2023 a permis d'actualiser la géographie prioritaire du territoire français, ses nouveaux contours ont été communiqués aux collectivités lors de la réunion d'officialisation le 20 octobre 2023 et sont parus au journal officiel le 23 décembre 2023.

Le prochain contrat de ville, désormais dénommé « Engagements quartiers 2030 », est en cours de définition à l'échelle de la métropole. L'année 2023 a lancé les réflexions et les concertations autour de la réécriture de ce nouveau contrat de ville qui doit être finalisé en juin 2024.

Afin de permettre la continuité des actions des porteurs de projet et dans le prolongement du précédent contrat de ville, trois associations ont sollicité un soutien de la ville de Dijon pour ce début d'année.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver une programmation dans le prolongement du précédent contrat de ville, dont les actions et montants sont précisés dans le tableau annexé au présent rapport. La Ville réaffirme ainsi son effort en direction des populations des quartiers de la Politique de la ville, parallèlement aux opérations de rénovation urbaine engagées.

Cette première programmation 2024 se traduit par la participation financière de la Ville à des



actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations, pour un montant total de 33 000 €.

D'autres actions seront adoptées dans le cadre de la programmation du futur contrat de ville.

Pour la programmation 2024 de la Ville de Dijon, l'enveloppe financière globale des crédits affectés à la Politique de la ville s'élève au total à 317 700€.

**M. le MAIRE.** - *Merci. Y a-t-il sur ce rapport des remarques ?*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver**, telle que présentée dans le tableau annexé au présent rapport, la répartition des financements de la Ville, au titre de la programmation du Contrat de ville 2024, à un montant total de 33 000 € pour des actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de financement annexée au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 53	ABSTENTION : 6
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

### **Délibération n°16**

#### **OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - Dispositif de prévention spécialisée - Convention financière 2024 entre la ville de Dijon et l'Association Médiation Dijon Métropole**

Madame AKPINAR-ISTIKUAM donne lecture du rapport :

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2019, le préfet de la Côte-d'Or, a statué concernant le transfert de compétences entre le Conseil départemental de la Côte-d'Or et Dijon métropole. Cet arrêté fixe le périmètre des compétences, ainsi que les moyens humains, financiers et matériels transférés à Dijon métropole au 1er janvier 2020. Ce sont donc huit groupes de compétences sur les neuf possibles qui sont transférés à l'entité Dijon métropole dont la compétence de la prévention spécialisée.

Dijon métropole a confié à l'association Médiation Prévention Dijon Métropole (MPDM) la mise en œuvre de cette compétence en 2022, en complémentarité de l'offre de médiation sociale qu'elle portait jusqu'à présent. L'objectif est de lutter contre les processus de ruptures familiales, sociales, scolaires et citoyennes vectrices d'un glissement vers le désœuvrement.

Le déploiement des actions de prévention spécialisée en faveur des jeunes âgés de 9 à 15 ans est effectif sur l'ensemble des communes concernées (Dijon, Chenôve, Longvic et Quetigny). Le dispositif des « bataillons de la prévention » (12 postes d'éducateurs), financé par l'État à hauteur de 500 000 € en 2024 vient renforcer la prévention spécialisée sur les quartiers dits de « Reconquête Républicaine » (Les Grésilles à Dijon et le Mail à Chenôve).

La prévention spécialisée ainsi constituée permet :

- d'offrir une présence éducative de proximité visible et mobilisable par les jeunes et les habitants des quartiers prioritaires de la ville de Dijon Métropole,
- de travailler en prévention auprès des jeunes et de leurs familles afin d'accompagner, d'étayer et

de traduire les enjeux identitaires, sociaux et sociétaux auxquels sont confrontés les jeunes grandissant en quartier prioritaire de la ville,

- de travailler étroitement avec l'éducation nationale afin de lutter contre la déscolarisation, l'exclusion scolaire et pour maintenir cohérence et communication entre les familles et l'école,
- de proposer une offre de soutien à la parentalité forgée sur la libre adhésion du jeune et de sa famille en dehors de toute autre mesure éducative,
- de co-construire avec les acteurs institutionnels de chaque secteur l'offre de réponse éducative adaptée à chaque situation rencontrée ou prise en charge,
- d'assurer un suivi des situations.

Une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens a été approuvée par le conseil métropolitain du 21 décembre 2023 et prévoit le versement d'une subvention de 280 000 € par Dijon métropole. Afin de soutenir financièrement la réalisation des objectifs de la prévention spécialisée, les communes concernées sont également sollicitées à hauteur de 40 000 € pour chacun de leur quartier prioritaire soit 80 000 € pour la ville de Dijon.

**M. le MAIRE.-** *Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vois MM. Bichot et David.*

*La parole est à M. Bichot.*

**M. BICHOT.-** *Monsieur le Maire et chers collègues, au nom du groupe Agir pour Dijon, nous avons déjà eu l'occasion de demander un retour sur le bilan des actions de la prévention spécialisée et de ses résultats. Il est d'ailleurs prévu dans la convention que la reconduction du dispositif est conditionnée par une évaluation contradictoire réalisée annuellement. Malheureusement, le rapport que nous avons, ce soir, ne fait aucune mention du bilan d'activité et de l'évaluation des résultats, c'est pourquoi nous nous abstenons.*

**M. le MAIRE.-** *Après l'intervention de M. David, vous pourrez dire un mot, madame Akpinar-Istiquam.*

*La parole est à M. David.*

**M. DAVID.-** *Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer au sujet de l'efficacité toute relative, et c'est un euphémisme, de la médiation. Aussi, vous ne serez pas surpris par mon propos.*

*Les événements des derniers jours dans notre métropole illustrent malheureusement et dramatiquement l'inefficacité de cette approche. On déploie des Bataillons de la prévention et la situation empire. Alors arrêtons ces postures ! Changeons radicalement de posture.*

*Je prends quelques exemples dans le rapport qui nous indiquent que : « La prévention spécialisée permet - je cite - d'offrir une présence éducative de proximité », mais n'est-ce pas là le rôle de l'Education nationale ? Je continue : « La prévention spécialisée doit également permettre d'étayer et de traduire les enjeux identitaires auxquels sont confrontés les jeunes grandissant en quartier prioritaire de la ville. » Je suis curieux de savoir ce que vous mettez derrière cette intention.*

*Enfin, « La prévention spécialisée doit proposer une offre de soutien à la parentalité forgée sur la libre adhésion du jeune et de sa famille. » « La libre adhésion du jeune », au vu des résultats obtenus jusque là, on est sur un fiasco total.*

*Bref, vous l'aurez compris, je préfère que vous envoyiez la police municipale faire dégager les choufleurs et leurs chaises installées aux yeux de tous plutôt que de financer des politiques à fond perdu.*

*Je vous remercie.*

**M. le MAIRE.-** *C'est dur, à cette heure, de vous faire un cours pour vous expliquer les choses ! En matière de lutte contre la délinquance, tout commence - si vous ne l'avez pas compris - par la prévention. Plus elle commence jeune et mieux cela va. C'est ainsi que cela marche. D'abord la prévention.*

**M. DAVID.-** *Cela ne marche pas !*

**M. le MAIRE.-** *Arrêtez de dire n'importe quoi ! Ensuite la dissuasion. La présence des policiers sur le terrain. C'est cela qui est important. Après, c'est la dissuasion. À cet égard, on*

*pourra remercier M. Sarkozy d'avoir supprimé 10 000 postes de policier et d'avoir supprimé la police de proximité ! On essaie encore de rattraper les 10 000 postes supprimés et même ceux qui étaient avec lui, aujourd'hui, le regrettent. Je vous le renvoie ainsi !*

*Ce n'est pas possible d'être aussi sot - excusez-moi - parce que ce n'est pas possible de ne pas penser que cela commence par la prévention, puis se poursuit par la dissuasion, et, après, la répression. La répression, c'est l'arrestation de ceux qui le méritent, mais cela ne se fait qu'en ayant fait le maximum de prévention !*

*Moi, je suis pour la répression quand il faut arrêter les auteurs de faits, et puis, derrière, il y a la sanction - vous l'avez oubliée. C'est toute une chaîne la lutte contre la délinquance, qui passe aussi par des magistrats et par des lois votées par l'Assemblée nationale, que nous devons appliquer, quelles que soient ces lois, sauf dans les États comme ceux qu'on a connus sous Vichy, mais, si non, on applique les lois de la République ! On fait donc de la répression et des sanctions - je ne crains pas de le dire - et j'espère qu'elles sont à la hauteur des méfaits ou des faits connus.*

*Et il y a encore quelque chose que vous ne savez pas, c'est qu'il faut informer les victimes après. Il faut aller les voir pour leur dire ce qui s'est passé, où elles en sont. L'information des victimes, c'est très important pour renforcer un sentiment de sécurité et non pas d'insécurité. Vous n'allez pas m'apprendre tout cela tout de même ! Mais vous, vous avez tout de même besoin d'apprendre beaucoup de choses, c'est ce qui est un peu pénible !*

*Bien sûr qu'il en faut de la prévention spécialisée ! On a recruté 21 éducateurs de rue. Qui vous dit aujourd'hui que c'est parce qu'il n'y en avait pas que nous avons ce qu'il se passe aujourd'hui dans nos quartiers ? Qui vous dit le contraire ? Il n'y en a pas eu pendant longtemps. Je me suis battu pour qu'on les rétablisse. J'ai discuté, débattu avec le président du Conseil départemental. Maintenant, les choses se normalisent entre nous, mais le mal a été fait pendant longtemps. Comment peut-on envisager de ne pas avoir d'éducateurs de rue, de prévention spécialisée ? Enfin, franchement ! Les enfants qui décrochent le commencent à neuf ans, voire avant ! Heureusement qu'il y a des gens pour les accompagner, pour suivre les parents aussi, des familles monoparentales - il y en a partout, surtout dans ces quartiers.*

*On a armé la police municipale, on ne s'est pas gênés ! On a revalorisé le statut des policiers municipaux, mis des caméras de vidéosurveillance. On est sûrement une des villes les plus en avance. On a même créé un Groupe de Soutien et d'Intervention (GSI), mais le problème du pouvoir régalien relève de l'État et pas de la collectivité locale, et la sécurité publique relève de l'État et vous ne trouverez pas un maire qui vous dira le contraire - vu que vous ne serez jamais maire, vous pouvez dire le contraire !*

*Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention annexée à la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser la subvention 2024 de 80 000 € à l'association Médiation Prévention Dijon Métropole ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2024.

SCRUTIN      POUR : 53                                      ABSTENTION : 5  
                  CONTRE : 1                                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 5 PROCURATION(S)

**Délibération n°17**

**OBJET : EDUCATION - Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2024 - Avis du Conseil Municipal**

Monsieur LEHENOFF donne lecture du rapport :

Comme chaque année, Monsieur le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale a fait connaître les modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2024.

Il appartient au conseil municipal d'émettre un avis sur les mesures d'ouvertures et fermetures de classes pour les écoles de la Ville.

Les orientations prioritaires présentées par l'Éducation Nationale pour l'attribution des postes d'enseignants sont les suivantes :

- Le plafonnement des classes à 24 pour les grandes sections de maternelle, les CP et CE1,
- Poursuivre le dédoublement de 100% des classes de grandes sections en REP+,
- Poursuivre l'effort de création d'Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) pour déployer pleinement l'école inclusive,
- Développer l'accueil des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires de la Ville,
- Soutenir la ruralité,
- Développer l'accompagnement pédagogique de proximité.

A l'échelle de l'Académie de Dijon, 98 postes seront supprimés dans les établissements du 1<sup>er</sup> degré à la rentrée scolaire, dont 27 pour le département de la Côte-d'Or.

Les prévisions d'effectifs des directeurs d'école pour la prochaine rentrée scolaire porteront les effectifs d'élèves des écoles publiques dijonnaises à 9 583, soit une augmentation d'une centaine d'élèves, alors même que la démographie scolaire est en baisse au niveau national, tout comme dans le département en dehors du territoire dijonnais.

1. Les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée de septembre 2024 :

<b>ECOLES</b>	<b>OUVERTURES</b>	<b>Moyenne par classe après mesure</b>	<b>FERMETURES</b>	<b>Moyenne par classe après mesure</b>
	Colette élémentaire	14	Alsace élémentaire	14.7
	Larrey maternelle	23.3	Beaumarchais maternelle	25.8
	Mansart maternelle	22	Flammarion élémentaire	15.8
	Petit Cîteaux maternelle (pérennisation du moyen provisoire attribué en 2023)	22	Château de Pouilly élémentaire	23.4
	Monts de Vignes élémentaire (pérennisation du moyen provisoire attribué en 2023)	22.8	Côteaux du Suzon élémentaire	22.4
	Mansart élémentaire (pérennisation du moyen provisoire attribué en 2023)	22	Drapeau élémentaire	22.5
	Valendons maternelle (pérennisation du moyen provisoire attribué en 2023)	21.8	Jean Baptiste Lallemand maternelle	19,3
			Lamartine maternelle	19.6
			Maladière élémentaire	22.4
			Montmuzard élémentaire	24.8
			Victor Hugo maternelle	24.8
			York maternelle	19.8
			Champollion maternelle (non pérennisation du moyen provisoire attribué en 2023)	22.8
			Anjou maternelle (non pérennisation du	18.3

		moyen provisoire attribué en 2023)	
		Colette maternelle (pérennisation de la fermeture provisoire décidée en 2023)	15.3
<b>TOTAL</b>	<b>7 mesures correspondant à 3 ouvertures effectives dans les écoles à la rentrée 2024</b>	<b>15 mesures correspondant à 14 fermetures effectives dans les écoles à la rentrée 2024</b>	

Au total, le solde ouvertures/fermetures réel sera donc de – 11 classes.

## 2. L'avis du Conseil Municipal

Il est proposé que le Conseil Municipal :

- Émette un avis favorable aux ouvertures de classes,
- Demande l'ouverture de classes non identifiées à ce stade par la Direction académique dans les écoles suivantes :
  - École maternelle Petites Roches au regard des besoins socio-éducatifs des familles,
  - École élémentaire Jean Baptiste Lallemand, dont la moyenne par classe est élevée (23.5 de moyenne sans ouverture),
- Demande la non fermeture de classes pour les écoles suivantes :
  - Montmuzard élémentaire et Champollion maternelle dont les moyennes par classe sont importantes,
  - Lamartine maternelle, Lallemand maternelle et York maternelle dont les moyennes par classe des niveaux de toute petite section, petite section et moyenne section seront importantes du fait des dédoublements des niveaux de grande section en REP.

En outre, le conseil municipal souhaite interpeler la Direction académique sur la répartition des postes à l'échelle du département afin de mieux prendre en compte la dynamique de la démographie dijonnaise. En effet, malgré la baisse de la natalité observée au niveau national, les prévisions d'effectifs des directions d'écoles dijonnaises prévoient une augmentation de 108 enfants.

Avec une suppression effective de 11 postes, la Ville de Dijon supporte 40% des suppressions de postes d'enseignants du département, alors qu'elle scolarise 25 % des effectifs côte-d'oriens.

La Ville souhaite que ce point soit pris en compte de manière concrète dans la répartition des postes d'enseignant lors des prochaines instances de carte scolaire pour accompagner les élèves les plus en difficulté du territoire dijonnais.

**M. le MAIRE.**- *Merci. Sur ce rapport, Mme Renaud et Mme Gerbet.  
La parole est à Mme Renaud.*

**Mme RENAUD.**- *Merci monsieur le Maire.*

*Comme chaque année à cette période, la direction académique fait connaître les modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre. Malheureusement, depuis trois ans, les écoles de Dijon font les frais de fermetures, qui s'accroissent cette année, avec un solde prévisionnel de moins 11 classes.*

*Pour mémoire, en 2023, nous étions sur une prévision de moins 4, tout comme en 2022 alors qu'en 2021, nous avions encore un solde positif de 7 ouvertures.*

*Bien sûr, notre groupe - je l'ai évoqué lors de la commission - est fermement opposé aux fermetures de ces classes qui pénalisent avant toute chose les apprentissages des enfants et l'organisation du travail des enseignants et des personnels.*

Les effectifs, après fermetures, restent élevés. Par exemple : maternelle Beaumarchais, 25,8 élèves, primaire Montmuzard, 24,8, maternelle Victor Hugo, 24,8, et, ce, malgré les obligations de limiter les classes de grande section de CP et CE1 à 24 élèves.

Certes, nous pouvons continuer de regretter, d'émettre des avis défavorables, voire de manifester devant les écoles, mais cela ne résoudra rien.

D'un côté, vous faites par de la dynamique de la ville, mais, de l'autre, les chiffres sont là. Le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles de Dijon a baissé de 417 élèves en trois ans.

En mars 2021, la prévision des directeurs d'école était d'environ 10 000 élèves scolarisés dans les écoles publiques de Dijon et en mars 2024, cette même prévision est de 9 583 élèves - ce sont les chiffres des rapports présentés aux conseils municipaux de mars 2021 et d'aujourd'hui.

Beaucoup de parents font le choix de l'enseignement privé pour leurs enfants. Cela nous amène à réfléchir aux raisons de ce choix, et, peut-être, à se poser des questions d'une ouverture sur une réflexion globale : le rythme scolaire avec la semaine de quatre jours versus quatre jours et demi à Dijon, le contournement de la carte scolaire, l'organisation au quotidien, flexibilité de la réservation de la cantine le matin dans le privé - trois jours au préalable dans le public -, la possibilité du panier repas dans le privé qui permet de réduire le coût pour les familles, la flexibilité du périscolaire.

De par mon expérience de maman d'enfants scolarisés dans le public, je pose ce constat. Il me semble que si l'on veut collectivement stopper les fermetures de classes, il est peut-être temps de revoir certains choix mis en place depuis de nombreuses années, et - comme le sait M. Lehenoff - je suis à votre disposition pour faire des propositions.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le MAIRE.** - D'abord, où en est l'école publique ? Nous sommes pour la défense de l'école publique - que les choses soient claires - et respecter l'école privée sous contrat d'association. C'est ce que nous faisons, mais vous ne pouvez pas dire des choses fausses. Les effectifs dans le privé sont stables et n'ont pas du tout augmenté, comme vous le laissez croire.

**Mme RENAUD.** - Il y a des listes d'attente.

**M. le MAIRE.** - Non, madame. Ecoutez, je vous ai laissé parler, vous me laisserez parler.

Non, ce n'est pas vrai. Les effectifs sont stables à cinquante, cent près, ce qui n'est absolument pas significatif. Nous avons, comme tous les secteurs de notre pays, aujourd'hui, des baisses d'effectifs, parce qu'il y a une baisse de natalité.

Le solde naturel a chuté sur Dijon comme partout et moins qu'ailleurs, puisque s'il n'y avait pas Dijon, il y aurait une baisse de la démographie dans l'ensemble du département. D'ailleurs, aujourd'hui, les pertes d'effectifs sont surtout sur l'ensemble du département - je le regrette - mais nous assumons la solidarité entre l'urbain et le rural. C'est donc nous qui faisons les efforts, mais il y a des limites aux efforts. C'est ce que j'ai dit au recteur, c'est ce que Franck Lehenoff a dit à l'inspecteur - on dit directeur d'académie, maintenant.

Pour le moment, avec une centaine - cela se vérifiera en juin - supplémentaire, on trouve anormal d'avoir autant de fermetures. C'est la solidarité, mais pas partout ! On ne peut pas accepter que Montmuzard élémentaire, Champollion maternelle aient des moyennes trop importantes. Il s'agit de quartiers, notamment Montmuzard, qui pourraient s'assimiler à un quartier politique de la ville par sa mixité - beaux quartiers d'ailleurs. Et puis l'école maternelle Petites Roches où, depuis toujours, les enfants des voyageurs sont accueillis, et puis Jean-Baptiste Lallemand avec une moyenne par classe très élevée.

On vote donc pour les ouvertures, on ne s'oppose pas à toutes les fermetures - il faut être raisonnable, c'est assez facile de dire qu'on s'oppose à tout.

Moi, je voudrais dire pourquoi en 2021 on continuait à avoir des créations de postes positifs, parce que, sous François Hollande de 2012 à 2017, on a créé 60 000 postes d'enseignants pour compenser tous les postes d'enseignants qu'avait encore supprimés Nicolas Sarkozy. Tout cela pour arriver à un pseudo équilibre budgétaire. La même chose est en train de se préparer. On va rechercher l'équilibre budgétaire, et, à la fin, on va supprimer des postes, et le prochain gouvernement aura à les recréer. C'est la continuité de l'État qui est mise en cause.

Voilà ce que je voulais vous dire.

La parole est à Mme Gerbet.

**Mme GERBET.**- Monsieur le Maire, mon intervention au nom du groupe Agir pour Dijon. Monsieur le Maire, chers collègues, nous souscrivons en tout point à l'avis proposé.

À l'occasion de ce rapport, nous souhaitons vous demander des explications sur les subventions de la Ville de Dijon aux écoles privées sous contrat. Selon un article paru le 20 décembre 2023 sur le site challenge.fr, la mairie de Dijon aurait décidé de couper de moitié sa contribution aux frais de fonctionnement. Cette décision, qui priverait les écoles privées dijonnaises de 400 000 €, contreviendrait aux dispositions de la circulaire du 15 février 2012.

Pourriez-vous nous éclairer sur ces affirmations de presse ? Nous voterons pour ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Merci. Je ne vais pas vous éclairer. S'il y a quelque chose qui n'est pas normal, dites-leur de saisir la justice administrative.

Notre dotation aux écoles privées sous contrat d'association a été validée par les services de l'État. Vous savez qu'ils sont soumis au contrôle de légalité - demandez à M. Bichot, il vous en dira plus. C'est donc passé au contrôle de légalité. Après, des discussions peuvent s'ouvrir ici ou là, mais nous ne sommes pas concernés par ce problème. Pour le moment, officiellement, nous ne sommes même pas saisis. Je vois que vous êtes saisis, mais pas nous.

La parole est à Mme Hervieu.

**Mme HERVIEU.**- Monsieur le Maire, chers collègues, quelques éléments sur la situation globale de l'Education nationale à l'occasion de ce rendez-vous annuel classique et qui va peut-être faire écho aux débats précédents.

Je voudrais insister sur la toile de fonds, c'est la situation globale de l'Education nationale que traduit bien cette carte scolaire sur l'ensemble du pays.

Encore une fois, on note la stratégie de l'État, qui est de maintenir des postes dans des territoires ruraux au détriment de l'amélioration des taux d'encadrement dans les communes plus peuplées comme Dijon. Nous réaffirmons que cette méthode, qui s'appuie sur la concurrence entre les territoires, est un piège en ce qu'elle esquivé le sujet des moyens dédiés à l'Education nationale dans son ensemble, notamment ceux permettant l'amélioration des conditions de la scolarité des enfants quelle que soit la commune.

Nous le savons, la dégradation de l'attractivité des métiers de l'enseignement s'est accélérée depuis la pandémie. Elle repose sur les mauvaises rémunérations des enseignants conjuguées à l'absence de programmation pour améliorer les conditions d'enseignement. Cela montre bien le défaut de vision du gouvernement pour une Education nationale renouvelée, qui doit rester un des piliers majeurs de la cohésion sociale. Cela montre aussi le modèle de société que véhiculent les décideurs actuellement.

D'ailleurs, de quoi les enquêtes PISA sont-elles la démonstration ? Certes, qu'il y a un problème qui devient structurant quant au niveau scolaire général, mais il s'agit effectivement de croiser avec l'absence d'un vrai plan éducatif et des moyens conséquents pour assurer un développement harmonieux des enfants reposant, pour une part, sur l'Education nationale et qui doit nous mobiliser très largement - je n'en doute pas.

Or, quelles sont les réponses du gouvernement ? Des changements de ministres, façon erreur de casting, des approches sémantiques différentes quant à ces fameux « groupes de niveaux, de besoins » - de, de, de ? On ne sait plus très bien - des fermetures de classes à la calculatrice. Convenez que tout cela n'est pas à la hauteur de notre pays, de son histoire culturelle et scientifique, de son histoire politique aussi, qui a contribué à cette ambition que l'éducation est un des fers de lance des valeurs de la République. En ce sens, l'Education nationale devrait rester une des priorités, alors que des annonces budgétaires pour diminuer la dette de la France suscitent inquiétude et lassitude.

Or, il y a ce tabou dogmatique actuel quant au refus d'une rénovation fiscale alliant justice et trajectoire de désendettement au risque d'entraîner le pays dans une spirale d'inégalités de toutes sortes notamment face à l'éducation, ce que nous combattons, bien sûr.

Face à cela, les collectivités, en tout cas nombre d'entre elles, maintiennent une ambition éducative dans le cadre de leurs prérogatives.

Il y a tout juste un an, le conseil municipal votait pour le projet Génération Dijon. J'avais proposé, alors, qu'il y ait un point d'étape annuel avec les différentes actions et le nombre d'enfants concernés, qui ont pu s'y impliquer, ainsi que le nombre de parents. Je réitère cette proposition à la fois pour la bonne information du conseil, pour valoriser la démarche Génération et pour signifier que jamais, jamais il ne faut baisser les bras en matière d'éducation.

**M. le MAIRE.** - *C'est bien dit. Il n'y a pas que dans le domaine de l'éducation, puisque vous avez voulu lier les deux avec les rapports précédents sur la prévention spécialisée et les efforts de la police nationale. Il ne faut jamais baisser les bras quand il s'agit de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté de nos jeunes. Voilà ce que je pense.*

*Merci, madame Hervieu. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'émettre** un avis favorable aux ouvertures de classe ;
- **de demander** le réexamen des écoles suivantes lors des prochaines instances de carte scolaire :
  - École maternelle Petites Roches,
  - École élémentaire Jean Baptiste Lallemand.
- **de demander** la non fermeture de classes pour les écoles suivantes :
  - Montmuzard élémentaire,
  - Champollion maternelle,
  - Lamartine maternelle,
  - Lallemand maternelle,
  - York maternelle.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

**M. le Maire** - *Je vous en remercie et nous poursuivons avec le groupe scolaire Colombière, dont les travaux vont nous être présentés.*

### **Délibération n°18**

**OBJET : EDUCATION - Groupe scolaire Colombière – Suppression des bâtiments préfabriqués - Construction d'un accueil périscolaire et extrascolaire, d'une salle polyvalente à usage mixte - Travaux d'adaptation des bâtiments existants – Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Constitution d'un jury - Fixation d'une prime de rendu de concours - Demande de permis de construire - Demandes de subventions**

Monsieur LEHENOFF donne lecture du rapport :

Dans le cadre de l'autorisation de programme « Ambition éducative 2030 » votée par le conseil municipal le 13 décembre 2021, la Ville a lancé conformément à ses engagements les études afin d'examiner les conditions et la planification des travaux du groupe scolaire Colombière.

Ce groupe scolaire accueille 180 enfants, 3 classes maternelle et 5 classes élémentaire, ainsi qu'un accueil périscolaire et extrascolaire d'une capacité de 160 enfants.

Le groupe scolaire comprend deux bâtiments préfabriqués et une salle polyvalente avec des pathologies techniques très fortes.

Les bâtiments maternel et élémentaire sont dans un état satisfaisant et feront l'objet de traitements ponctuels d'amélioration énergétique et de résistance aux chaleurs estivales. Les deux bâtiments préfabriqués abritant l'accueil périscolaire et extrascolaire sont à déconstruire. Les espaces extérieurs sont largement dimensionnés ; les accès et flux piétons sont à réorganiser, pour proposer un espace central accessible par un itinéraire depuis le nord et un itinéraire depuis le sud de la parcelle.

Le projet de rénovation, reconstruction et réorganisation du groupe scolaire se déroulera sur deux années et en plusieurs phases successives :



- la suppression du bâtiment central préfabriqué vide actuellement,
- la construction en matériaux biosourcés bas carbone, et intégrant les principes de la RE2020, d'un nouveau bâtiment central de 525 m<sup>2</sup> de surface utile, avec 4 salles d'accueil péri extrascolaire, une cuisine pédagogique, une salle d'activité élémentaire avec accès possible pour habitants ou associations de 150 m<sup>2</sup>, des espaces techniques, administratifs et de stockage, et un préau maternel,
- les reprises ponctuelles de cloisons, remplacement de la chaudière, VMC, des bâtiments des écoles maternelle et élémentaire, et des dispositifs de lutte passive contre la surchauffe des locaux,
- la création d'un parvis accueil central accessible depuis la rue Jean-Baptiste Greuze et via un passage à créer depuis la rue Maurice Ravel, passant par la parcelle de la ville au 3 rue Ravel,
- la cession ou déconstruction du petit gymnase, sous dimensionné pour des pratiques sportives, et suppression du dernier bâtiment préfabriqué.

Cette opération nécessite l'accompagnement d'une équipe de maîtrise d'œuvre qualifiée et pluridisciplinaire. Il est proposé de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux d'études technique) en organisant une consultation selon une procédure formalisée, sur la base du programme décrit ci-dessus.

L'appel à candidature permettra de sélectionner, via un jury, trois équipes pour établir un projet niveau « esquisse + ». Il est proposé que les candidats ayant remis une esquisse perçoivent une indemnité sous forme de prime dont le montant sera de 12 000 euros TTC maximum.

Le coût financier prévisionnel de cette opération est estimé, à ce stade du projet, à 3 600 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et traitement bâtiment C non inclus) valeur mars 2024 selon indice ING et BT01 (montant arrondi) pour les bâtiments scolaires.

Cette opération sera financée par des subventions d'équipement, la récupération de la TVA via le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), et par le budget général de la Ville de Dijon (autofinancement et, le cas échéant, emprunt).

La Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dits Fonds verts) ou de tout autre dispositif, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte-d'Or, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or.

**M. le MAIRE.** - *Sur ce rapport, MM. Bourguignat, Bichot et David demandent la parole. La parole est à M. Bourguignat.*

**M. BOURGUIGNAT.** - *Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, nous soutenons pleinement le projet de réhabilitation du groupe scolaire Colombière, qui participera à l'objectif de résorption des préfabriqués dans les écoles et améliorera les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des personnels enseignants et autres.*

*Il convient de désigner le jury de concours qui sera chargé de sélectionner les trois équipes qui concourront à la phase finale du concours, puis de proposer un maître d'œuvre parmi celles-ci. Je n'imagine pas un instant que ce jury ne soit composé que de membres de la majorité municipale, c'est pourquoi je propose à la candidature, à l'un des cinq postes prévus pour les élus, de ma collègue Céline Renaud, qui - comme vous le savez - suit avec intérêt les questions scolaires.*

*Merci de votre attention.*

**M. le MAIRE.** - *J'enregistre et poursuis. La parole est à M. Bichot.*

**M. BICHOT.** - *Monsieur le Maire et chers collègues, nous approuvons complètement ce rapport en raison de l'urgence à éradiquer les préfabriqués vétustes dans les écoles dijonnaises. Relevons qu'un des deux bâtiments préfabriqués est déjà inutilisé.*

*Nous regrettons cependant pour l'ensemble des écoles dijonnaises des délais trop longs*

et l'absence de programmation détaillée des opérations.

Pourriez-vous nous indiquer à cet égard quel est le calendrier prévu pour les groupes scolaires Larrey et Jean Jaurès également concernés par le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation des travaux de démolition et de reconfiguration des bâtiments préfabriqués que vous avez notifiée le 20 juin 2023.

Pourriez-vous également nous indiquer ce qui est prévu, à ce jour, pour les autres groupes scolaires encore concernés par des bâtiments préfabriqués et les mesures conservatrices prises à titre temporaire ?

Merci beaucoup.

**M. le MAIRE.**- On avance et M. Lehenoff vous répondra quand on aura fini le tour. Nous avançons, mais au rythme des entreprises et de ce que l'on peut faire. On ne peut pas tout faire en même temps - je l'ai déjà dit - surtout en milieu scolaire.

Monsieur David, nous vous écoutons - ce n'est pas que nous ayons envie de vous entendre, mais bon !

**M. DAVID.**- Monsieur le Maire, merci. C'est aimable et toujours apprécié.

Monsieur le Maire, chers collègues, voilà une bonne décision. Depuis longtemps, les usagers attendaient la rénovation de ces bâtiments devenus obsolètes et qui commencent fort heureusement à se vider.

Le rapport indique clairement que les bâtiments abritant l'accueil périscolaire et extrascolaire vont se déconstruire. En revanche, il subsiste un doute au sujet du gymnase, sous dimensionné, véritable passoire thermique et hors d'âge. Il doit être déconstruit, il n'y a pas de sujet. Son remplacement, à mon avis, doit être prévu, car il répond à des usages réels, notamment pour les jeunes dont nous parlions précédemment. Ses usages pourraient, d'ailleurs, être élargis avec un gymnase de bonnes dimensions dans un secteur qui manque d'équipements de ce type. Or, vous indiquez que ce gymnase pourrait être déconstruit ou cédé. Cédé à qui ? Je ne sais pas.

J'entends que l'accompagnement d'une équipe de maîtrise d'œuvre qualifiée permettra d'envisager diverses options, mais cette alternative déconstruction ou cession du gymnase laisse probablement la porte ouverte à de nouvelles constructions, ce qui n'est pas souhaitable.

La suppression de ces préfabriqués figurait dans votre programme lors des dernières élections. Je ne boude pas mon plaisir et, tout en restant très attentif à l'avenir du gymnase, je voterai pour ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Le jury sera constitué par arrêté ultérieurement et M. Bourguignat y siégera si cela lui convient.

**M. BOURGUIGNAT.**- Madame Renaud.

**M. le MAIRE.**- Madame Renaud si elle défend l'enseignement public, oui.

Monsieur David, je ne réponds pas, ce n'est pas la peine !

Et puis, M. Bichot a dit ce qu'il avait à dire, comme d'habitude. On avance au rythme auquel nous le pouvons, c'est-à-dire le plus vite possible.

Monsieur Lehenoff va peut-être vous donner quelques éléments d'information.

**M. LEHENOFF.**- Rapidement. Les travaux, vous connaissez la réglementation, la législation et la concertation avec l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs, ce qui prend un temps nécessaire.

Concernant la question du gymnase, a aussi été évoquée la déconstruction, sachez qu'est prévue une extension de l'école à hauteur de quasi 500 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui, cela se travaille avec l'ensemble des équipes pour optimiser les utilisations qui correspondent aux besoins du jour.

Voilà ce que je peux apporter à ce stade de début de travaux et de réflexion collective.

**M. le MAIRE.**- Merci. Je dis oui de principe à M. Bourguignat.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé et adopter le programme de l'opération de rénovation du groupe scolaire Colombière ;
- **d'arrêter** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour un montant global de 3 600 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) ;
- **de fixer** à 12 000 € TTC le montant maximum de la prime versée à chacun des candidats sélectionnés sous réserve de remise d'une esquisse + ;
- **d'autoriser** le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, *notamment auprès de l'Europe, de l'État, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Caisse d'Allocations familiales de la Côte d'Or, ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur ;*
- **d'autoriser** le Maire à engager la procédure de sélection du maître d'œuvre ;
- **d'autoriser** le Maire à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN      POUR : 59                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 5 PROCURATION(S)

***M. le MAIRE.**- Les collectivités de cette taille qui investissent en mars près de 8,5 M€ sur des bâtiments scolaires, vous en trouverez beaucoup ! Quand vous voyez l'état des lycées en Île-de-France, vous comprendrez qu'il y a du travail.*

**Délibération n°19**

**OBJET : EDUCATION - Groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand – Rénovation énergétique, traitement des sols, révision des occupations, travaux d'adaptation – Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la procédure formalisée restreinte avec négociation - Demande de permis de construire - Demandes de subventions**

***M. LEHENOFF.**- Deuxième beau dossier, pour faire la transition sur le groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand et je voudrais évoquer auprès de M. Bichot que les travaux, vous les trouvez longs, certes, mais avec ce dossier particulier sur le groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand, vous pourrez suivre les étapes assez fines, complexes, petit à petit, et vous verrez que nous avons un tempo assez important et rapide au regard de l'ampleur des travaux.*

***M. le MAIRE.**- Et pourquoi M. Bichot pourra suivre ?*

***M. LEHENOFF.**- Je crois qu'il a quelques connaissances de personnel de l'Education nationale qui travaillent à l'école Jean-Baptiste Lallemand.*

***M. le MAIRE.**- D'accord ! Comme cela, vous suivrez les travaux en direct. Poursuivez.*

Monsieur LEHENOFF donne lecture du rapport :

Dans le cadre de l'autorisation de programme « Ambition éducative 2030 » votée par le Conseil Municipal le 13 décembre 2021, la Ville a lancé conformément à ses engagements les études afin d'examiner les conditions et la planification des travaux du groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand. Ce groupe scolaire identifié comme l'un des plus énergivores du parc scolaire de la ville et datant des années 1970 est placé en priorité parmi les actions de l'axe 2 de l'autorisation de programme. Pour rappel, l'axe 2 a pour objectif notamment le traitement énergétique des écoles dijonnaises au profit de bâtiments respectueux de l'environnement, et garantissant les

facteurs propices à l'accueil des enfants, et les qualités de confort, d'ergonomie et de fonctionnalités aux usagers : familles, enseignants, équipes municipales.

Le groupe scolaire se décompose en trois bâtiments, en lien étroit avec le centre de loisirs extra-scolaire Marie Noel situé 1 allée du Ruisseau, et l'école de musique associative qui y dispose d'une surface. Les bâtiments A et B du groupe scolaire sont destinés aux usages scolaires. Le bâtiment C est mis à disposition d'associations dijonnaises, sociales, sportives, et culturelles. Plusieurs audits ont été conduits en 2023. Un constat de sous-occupations des bâtiments scolaires A et B a été établi.

Le projet de rénovation et de réorganisation du groupe scolaire va comprendre deux tranches. La première tranche va consister à traiter le bâtiment A de la maternelle, puis le bâtiment B de l'élémentaire, en projetant d'y intégrer tous les usages du centre de loisirs extra-scolaire Marie Noel, qui a terme sera libéré à l'horizon 2027/2028. La seconde tranche sera destinée au traitement du bâtiment C, sur des crédits hors AP. Le traitement va envisager notamment, une isolation par l'extérieur des murs et du toit terrasse, quelques adaptations intérieures pour l'accueil de l'extrascolaire notamment, l'installation d'une VMC, et le remplacement des menuiseries.

Le dépôt d'une demande de permis de construire pourra s'avérer nécessaire. Cette opération complexe nécessite le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre qualifiée et pluridisciplinaire. La ville souhaite également que l'équipe soit dotée d'un accompagnateur à la démarche TERRAGILIS. Il s'agit ainsi à la fois d'une mission d'assistance pour la concrétisation des objectifs environnementaux du maître d'ouvrage et d'une mission transversale qui veillera à ce que la démarche de qualité environnementale et de développement durable soit bien prise en compte tout au long du projet (programmation, conception, réalisation du projet et usage durant les deux premières années de fonctionnement du bâtiment), dans le respect des objectifs retenus et avec l'implication de tous les intervenants.

Il est proposé de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux d'études technique) en organisant une consultation selon une procédure formalisée, sur la base du programme décrit ci-dessus.

Le coût financier prévisionnel de cette opération est estimé, à ce stade du projet, à 4 000 000 € TTC, valeur janvier 2024 selon indice ING et BT01 (montant arrondi) pour les bâtiments scolaires et 1 500 000 € TTC pour le bâtiment associatif.

Cette opération sera financée par des subventions d'équipement, la récupération de la TVA via le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), et par le budget général de la Ville de Dijon (autofinancement et, le cas échéant, emprunt).

La Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou de tout autre dispositif, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or.

**M. le MAIRE.** - *Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ?  
La parole est à Mme Gerbet.*

**Mme GERBET.** - *Mon intervention au nom du groupe Agir pour Dijon.*

*Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand se caractérise par la vétusté du bâti avec notamment la présence d'amiante et une mauvaise performance énergétique.*

*Étant un des plus vaste de la ville, il se retrouve, aujourd'hui, surdimensionné par rapport aux effectifs actuels.*

*Nous notons que le centre de loisirs extrascolaire Marie Noel sera transféré dans l'emprise actuelle du groupe scolaire, dont les locaux actuels seront libérés à l'horizon 2027-2028.*

*Nous souscrivons au projet présenté.*

*À l'occasion de ce rapport, nous renouvelons notre demande d'un audit complet sur l'état technique des bâtiments des écoles dijonnaises ainsi que d'un schéma directeur des écoles.*

*Nous voterons pour.*

**M. le MAIRE.** - *Voyez, première chose - comment vous dire - quand je dis : « Oui, mais il n'y a pas eu une intervention à la Fontaine d'Ouche sur les bâtiments scolaires de 1970 à 2001 », on me dit : « Ah non ! Vous dites du mal de votre prédécesseur ! » Non, je ne dis pas du mal, mais la vérité. La preuve, il y a même des bâtiments scolaires où il n'y a rien eu de 1970 à 2024. C'est le cas de Jean-Baptiste Lallemand, et, depuis, nous avons fait beaucoup sur d'autres bâtiments scolaires en amélioration, en rénovation, que ce soit Colette ou autres.*

*Là, nous nous attaquons à un gros dossier encore - comme les autres - où nous avons une programmation, heureusement ! Nous avons une programmation pluriannuelle prévue sur une période de dix ans ! Deux années après l'ouverture d'autorisation de programme, que l'on appelle AP, nous avons déjà injecté 13,2 M€ de réalisé ou en cours de réalisation.*

*Première opération, nous avons fusionné Marmuzots et Victor Hugo et avons désimperméabilisé la cour, etc. Reprenez vos dossiers et vous verrez tout ce que nous avons fait, tout ce qu'il nous reste à faire. Vous saurez, ainsi, que la prochaine opération devrait être sur le groupe scolaire Larrey, si je ne m'abuse.*

*Tout est programmé - il suffit de travailler un peu pour voir, c'est tout.*

*Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

*Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé et adopter le programme de l'opération de rénovation énergétique du groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand, avec intégration dans les espaces des usages du centre de loisirs Marie Noel ;
- **d'arrêter** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour un montant global de 5 500 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or et de la Caisse d'Allocations familiales de la Côte d'Or, ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager la procédure de sélection du maître d'œuvre ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN      POUR : 59                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 6 PROCURATION(S)

**M. le MAIRE** - *La petite enfance est un sujet d'actualité, et je voudrais, ici, remercier Mme Kildine Bataille pour le travail qu'elle effectue sur ce secteur, mais pas seulement, puisque nous sommes dans le mois de l'Egalité femme-homme et que ce mois se succède avec beaucoup d'innovations et d'interventions. Merci.*

*La parole est à Mme Bataille.*

**Délibération n°20**

**OBJET : PETITE ENFANCE - Petite enfance – Établissements d'accueil du jeune enfant - Renouvellement de la participation financière départementale - Convention avec le Département de la Côte d'Or**

Madame BATAILLE donne lecture du rapport :

La convention passée entre le Département de la Côte d'Or et la Ville de Dijon, concernant la participation financière au fonctionnement des structures d'accueil de jeunes enfants, a été

conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023, et cessera de produire ses effets le 31 mars 2024.

Il est donc proposé de signer avec le Département de la Côte d'Or, une nouvelle convention d'une année, dans les mêmes conditions que précédemment votées lors de l'assemblée délibérante du conseil départemental, le 18 décembre 2023, à savoir 1 € par heure réalisée :

- pour les enfants porteurs de handicap : enfants bénéficiant soit d'une orientation par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées, soit d'une aide d'un Centre d'Action Médico Sociale Précoce, soit d'un suivi par un service de pédopsychiatrie ;
- pour les enfants dont les parents bénéficient d'un minima social : Revenu de Solidarité Active socle et activité, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Spécifique de Solidarité.

L'aide est versée en une seule fois l'année N+1 sur la base de justificatifs à fournir et est perçue par la Ville, tant pour les structures dont elle est gestionnaire que pour celles où elle a acquis des places, notamment auprès de gestionnaires privés.

**M. le MAIRE.**- *Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ?*

*Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre le Département de la Côte d'Or et la Ville de Dijon, annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des notifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application et son renouvellement dans la mesure où celle-ci ne sera pas modifiée.

SCRUTIN      POUR : 59                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 6 PROCURATION(S)

**M. le MAIRE.**- *Merci pour les établissements d'accueil de jeunes enfants actant la convention avec le Département de la Côte-d'Or.*

*Nous poursuivons avec du sport et Mme Tomaselli pour nous parler du soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais TEAM SPORT DIJON.*

### **Délibération n°21**

**OBJET : SPORTS - Année 2024 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - @TEAM SPORT DIJON**

Madame TOMASELLI donne lecture du rapport :

Le soutien de la Ville de Dijon en direction de ses sportives et sportifs est important et prend notamment la forme d'une aide financière octroyée, dans le cadre de contrats de partenariat.

L'objectif est de permettre à ces athlètes de se préparer au mieux à l'ensemble des manifestations et compétitions sportives auxquelles ils sont amenés à participer durant la saison, en contrepartie de leur engagement à véhiculer le nom et l'image de la Ville dans chacun de ces événements.

Depuis 2022, la Team Sport Dijon qui rassemble les sportives et sportifs de haut niveau du territoire autour des valeurs d'« Excellence, Emotion, Ambition », a vu son nombre de candidatures augmenter de manière significative.

2024 étant une année importante pour le sport français, avec l'organisation des Jeux Olympiques de Paris qui se tiendront du 26 juillet au 11 août et les jeux paralympiques du 28 août au 8

septembre 2024, la Ville a souhaité renouveler le soutien auprès de ses athlètes de haut niveau et porter l'enveloppe financière dédiée aux athlètes à 60 000 €, soit 10 000 € de plus que l'année passée.

Cette augmentation permet d'accompagner plus particulièrement six athlètes de très haut niveau qui ont leur chance de participer aux épreuves Olympiques et paralympiques, à savoir : Hector DENAYER (natation), Léa FERNEY (tennis de table), Lucie NOLET (basket fauteuil), Sébastien VERDIN (rugby fauteuil); Célia SERBER (gymnastique) et Alexis MIELLET (athlétisme).

A cet égard, il vous est donc proposé de consacrer 27 000 €, soit 45 % de l'enveloppe, en attribuant les sommes de 4 000 à 5 000 € à ces sportives et sportifs selon les modalités décrites en première partie du tableau annexé au rapport.

Par ailleurs, les athlètes prometteurs du territoire pourront intégrer la #Team Sport Dijon sous réserve de justifier de leur présence sur les listes ministérielles de haut niveau ou de participation à des compétitions internationales.

Chaque demande fait ensuite l'objet d'une étude approfondie tenant compte des résultats sportifs internationaux obtenus au cours de la saison, du projet sportif, professionnel ou scolaire présenté, du budget annuel nécessaire à la pratique ainsi que de l'implication dans les événements organisés par la Ville (Semaine Olympique et Paralympique,...).

Cette instruction permet de soutenir ou non un dossier et, en cas de soutien, de proposer une aide allant de 500 à 3 000 euros.

Ainsi, il est proposé de répondre favorablement à dix-sept athlètes féminines et vingt-deux athlètes masculins supplémentaires selon les conditions décrites dans la deuxième partie du tableau annexé au rapport.

**M. le MAIRE.**- *Y a-t-il des demandes d'intervention ?*

*La parole est à Mme El Mesdadi.*

**Mme EL MESDADI.**- *Merci, monsieur le Maire. La création depuis 2022 de la TEAM SPORT DIJON témoigne d'une forte politique sportive autour de l'accompagnement des jeunes sportifs de haut niveau.*

*Dans la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques, le président de la République a décrété la promotion de l'activité physique et sportive comme grande cause nationale 2024.*

*Dijon est une ville sportive et avoir une team sport est une fierté. Ces athlètes sont d'excellents ambassadeurs de la ville. En effet, ils valorisent la place du sport à Dijon ainsi que les Dijonnais à faire davantage d'activité sportive. Comme nous le savons, le sport est une source d'épanouissement, de bien-être et de cohésion sociale. L'activité sportive et physique est la meilleure solution en prévention primaire, et c'est aussi le meilleur médicament pour combattre le stress et la dépression. C'est aussi pour cela, entre autres, que les habitants sont heureux à Dijon.*

*Je salue cette proposition à laquelle nous apportons un avis favorable. Merci.*

**M. le MAIRE.**- *Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

*Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **décider** de soutenir les quarante cinq athlètes présentés dans le tableau annexé au rapport, dans le cadre de l'intégration à la #Team Sport Dijon, en contrepartie de leur engagement de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats de partenariat à conclure entre la Ville et ces athlètes, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

SCRUTIN      POUR : 59                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                              NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 6 PROCURATION(S)

## **Délibération n°22**

### **OBJET : SPORTS - Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Action "Dijon Sport Senior" - Subvention**

Madame TOMASELLI donne lecture du rapport :

La Conférence Métropolitaine Départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

C'est pourquoi dans le cadre de la coprésidence de cette Conférence, des crédits sont alloués à Dijon Métropole pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

La Ville de Dijon a répondu à un appel à projet de la Conférence Métropolitaine Départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en proposant une action visant à favoriser l'accès au sport pour un public isolé, en perte d'autonomie.

La Conférence Métropolitaine Départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a répondu favorablement en accordant à la Ville de Dijon 12 000 € pour la mise en œuvre de l'action « Dijon Sport Senior ».

Cette action vise à réduire la perte d'autonomie par le biais de séances d'entretien physique. Elle permet de renforcer le lien social en regroupant les personnes dans un lieu commun et de retrouver une activité physique régulière.

Elle projette également de rendre accessible la pratique sportive à tous les seniors et de leur donner envie de reprendre une activité physique régulière adaptée à leurs capacités.

Cette action, à destination d'un public senior repéré lors d'entretiens sociaux, se structure autour de séances d'activités physiques, encadrées par un Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

Les seniors les plus isolés orientés par la direction de l'action sociale, qui ne sont pas en capacité de se rendre de façon autonome aux ateliers ou activités sportives, bénéficient d'un transport en minibus mis en place par le CCAS.

La participation aux séances et le transport sont sans reste à charge pour la personne.

**M. le MAIRE.** - *Merci, madame Tomaselli. Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.*

*Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération et autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à encaisser le versement de 12 000 € au budget 2024 de la Ville de Dijon.



SCRUTIN      POUR : 59                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 6 PROCURATION(S)

**M. le MAIRE.** - *Vous pouvez poursuivre avec le rapport 23 qui concerne la création de la Fondation Dijon Bourgogne Sport Amateur.*

### **Délibération n°23**

#### **OBJET : SPORTS - Création de la Fondation Dijon Bourgogne Sport Amateur**

Madame TOMASELLI donne lecture du rapport :

Les besoins financiers du secteur sportif sont grandissants et de nombreux clubs attendent un accompagnement de plus en plus important.

En parallèle, le sport amateur éprouve des difficultés à mobiliser le mécénat et la philanthropie.

Aussi une réflexion visant à dynamiser les relations entre le secteur privé et les associations et à mieux mobiliser ces ressources potentielles a été engagée.

C'est dans ce contexte, qu'un travail a été menée en partenariat avec la Fondation du Sport Français, fonds national, qui a la faculté d'abriter d'autres fondations et de leur faire bénéficier de son statut. En effet, la Fondation du Sport Français est l'unique fondation reconnue d'utilité publique dans le domaine sportif.

Cette reconnaissance d'utilité publique est un levier essentiel à la participation du tissu économique en faveur du sport amateur puisqu'elle favorise les dons par une incitation fiscale aux bénéficiaires des donateurs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la création d'une fondation dénommée Fondation Dijon Bourgogne Sport Amateur qui sera placée sous l'égide de la Fondation du Sport Français.

La convention de création ci-annexée précise l'objet de la fondation, son mode de fonctionnement, les avantages tirés de l'expertise et de l'aide à la gestion de la fondation « abritante » et les modalités d'engagement des donateurs.

Comme stipulé aux articles 2 et 3 de ladite convention, la Fondation Dijon Bourgogne Sport Amateur aura pour objet :

- de soutenir les athlètes de la #Team Sport Dijon à compter du 1er janvier 2025. L'aide financière accordée dans ce cadre permettra aux sportifs de se préparer au mieux pour les compétitions en contrepartie de leur engagement à véhiculer le nom et l'image de Dijon ;
- de soutenir les associations sportives amateurs dont le siège social est situé sur le territoire de la Ville de Dijon pour l'organisation d'évènements sportifs amateurs d'envergure nationale ou internationale à Dijon ;
- de participer aux investissements ponctuels du sport amateur sur le territoire de la Ville de Dijon s'ils sont à destination de la performance de Haut Niveau, du handisport ou de la prise en compte des situations de handicap, ou s'ils sont décidés dans un objectif à forte résonance environnementale ;
- d'apporter une sécurisation juridique aux dons, mécénats ou autres actes philanthropiques à destination des associations sportives dijonnaises en les percevant et en leur reversant après réalisation de l'ensemble des démarches réglementaires nécessaires, démarches qui bien souvent ne sont pas réalisées par les associations en raison de la forte complexité administrative.

Il s'agit donc :

- d'impliquer dans la politique sportive les acteurs économiques en mobilisant leur financement ;

- de faire rayonner le sport amateur à Dijon ;
- de soutenir les associations notamment lors de grands évènements et dans leurs démarches administratives relatives au mécénat.

La Fondation Dijon Bourgogne Sport Amateur sera par sa création un vecteur fondamentalement innovant à l'échelle nationale puisque la Ville de Dijon deviendra la première collectivité fondatrice d'un fonds abrité dans le domaine sportif.

**M. le MAIRE.**- *Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vois M. Robert et M. Bourguignat.*

*La parole est à M. Robert.*

**M. ROBERT.**- *Monsieur le Maire, chers collègues, je me ferai le porte-voix de Karine pour qui l'intervention était prévue.*

*Notre groupe, L'Ecologie pour vous, souhaiterait intervenir en soutien aux délibérations sportives 21 à 23 qui viennent d'être énoncées.*

*En effet, à Dijon, le sport est populaire. C'est un vecteur indispensable de cohésion sociale et d'inclusion, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville et auprès du handisport.*

*La présente délibération vient, ainsi, en renfort des clubs amateurs, qui œuvrent au quotidien à cette mission sociétale. J'en profite aussi pour saluer le travail de proximité que réalise l'OMS auprès de tous les clubs amateurs.*

*À Dijon, le sport n'oublie pas non plus ses aînés et participe à la prévention de la perte d'autonomie, à la santé physique et au bien-être mental. Ce fût l'objet de la précédente délibération que nous applaudissons.*

*À Dijon, le sport est aussi inclusif, puisque la parité femme-homme a été atteinte au sein de la TEAM SPORT DIJON, ce qui est notamment apprécié par nous toutes et tous et notamment notre collègue Kildine Bataille, en plein mois de l'Egalité sur notre ville, car on se souviendra toutes et tous de ce 4 mars 2024, date historique dans notre pays pour les femmes du monde entier. Je vous remercie.*

**M. le MAIRE.**- *Merci, monsieur Robert. Très bien. La parole est à M. Bourguignat.*

**M. BOURGUIGNAT.**- *Monsieur le Maire, chers collègues, à vrai dire, je me demandais d'où sortait ce projet de fondation dont nous n'avions jamais entendu parler et qui n'a fait l'objet que d'une information et non d'une concertation auprès des clubs sportifs, jusqu'au moment où j'ai compris que le président de la fondation nationale était Thierry Braillard, ancien ministre du président Hollande, avec qui vous avez partagé les bancs du gouvernement.*

*Ceci étant dit, sur le fond, s'il s'agit d'aider les clubs amateurs de notre ville à trouver des entreprises sponsor pour financer leurs actions, ce serait bien évidemment une bonne chose et je salue le travail très sérieux de Claire Tomaselli sur ce dossier. Néanmoins, à ce stade, nous avons un certain nombre de questions, car le montage proposé est complexe et le fonctionnement du fonds, tant pour les clubs que pour les entreprises locales, demeure encore flou.*

*D'abord, il n'est pas inutile de rappeler qu'à Dijon, quasiment tous les clubs sont amateurs. En effet, seul le DFCO, la JDA et le Stade Dijonnais sont professionnels. Tous les autres clubs, toutes disciplines confondues sont donc susceptibles, si j'ai bien compris, d'être concernés par la fondation et, alors, se pose la question de la répartition des fonds collectés entre tous les clubs qui pourront y prétendre.*

*Bien sûr, si la fondation peut aider les clubs les plus modestes à trouver des financements qui leur manquent, ce serait bien, mais il ne faudrait pas qu'elle détourne l'attention des entreprises qui, sans elle, s'investiraient directement auprès de tel ou tel club, parce que, notamment, un de ses salariés y est engagé.*

*J'ajoute deux autres réserves sur le dispositif proposé. D'abord, ce qu'on appelle le droit d'abritance, qui fait que 10 % des dons effectués par une entreprise sont affectés aux fondations, ensuite le fait que la fondation - c'est dans les statuts - pourra participer aux investissements sportifs de la ville de Dijon. À nos yeux, ce n'est pas la vocation du fonds que de contribuer à des dépenses d'équipement d'une ville, qui, de fait, dans ses circonstances, se désengagera.*

*Nous souhaitons donc que la totalité des fonds collectés auprès des entreprises mécènes aille au soutien aux athlètes, aux associations et aux clubs sportifs.*

*En attente de ces garanties, nous nous abstiendrons sur ce rapport.*

**M. le MAIRE.**- *Vous avez tort, c'est une belle innovation. C'est une première en France. On essaye et nous verrons bien - nous en avons parlé avec Mme Tomaselli. D'abord, je tiens à vous rassurer, cela n'a aucun lien avec Thierry Braillard - je ne savais même pas qu'il était président de cette fondation ; je ne l'ai pas revu depuis un bon moment, et, cela me donne d'ailleurs envie de le revoir, parce que c'est un garçon fort sympathique. Il était très bien et faisait du bon boulot. De plus, dans le privé, je crois que c'est un avocat renommé. Il aime le sport. Très bien, nous aussi, mais pour cela, vraiment, je ne l'ai pas vu depuis tellement longtemps, mais je le reverrai avec plaisir. Merci d'avoir suscité cette envie en moi, monsieur Bourguignat.*

*C'est une idée novatrice. Comme toutes les idées novatrices, elle peut déranger. Il y a beaucoup de réflexions que Mme Tomaselli partage dans ce que vous avez dit. Est-ce que cela marchera ? Comment ferons-nous ? C'est pour l'ensemble des clubs sportifs amateurs et peut-être faudra-t-il, si cela marche, commencer par ceux qui sont les plus défavorisés. Ce sera d'ailleurs l'OMS qui sera associée à la distribution d'éventuelles aides, que j'espère très nombreuses, mais, moi, j'ai fourni une petite réserve en disant : pourvu que cela marche - Mme Tomaselli aussi d'ailleurs.*

*Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas.*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la création de la fondation abritée Fondation Dijon Bourgogne Sport Amateur ;
- **d'approuver** la convention annexée au rapport et d'autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention, annexée au rapport, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, dons, mécénats et tout autre acte philanthropique dans ce cadre ;
- **d'autoriser** le versement d'une subvention nécessaire au fonctionnement de la fondation (5.000€ de frais de fonctionnement au bénéfice de la fondation abritante notamment).

SCRUTIN	POUR : 55	ABSTENTION : 4
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

**Délibération n°24**

**OBJET : CULTURE - Archives municipales- Organisation de tables rondes relatives à l'histoire de la musique électronique à Dijon - Convention à conclure entre la Ville et le Laboratoire interdisciplinaire de recherche Sociétés, Sensibilités, Soins – Demandes de subventions**

Madame MARTIN donne lecture du rapport :

Le service des Archives mène depuis l'été 2021 une collecte d'archives et de témoignages relatifs à l'histoire de la musique électronique à Dijon. Celle-ci sera valorisée à l'occasion d'une exposition présentée au Musée de la Vie bourguignonne du 4 avril au 24 juin 2024.

Le caractère inédit du traitement de cette thématique par un service d'Archives au sein d'un musée de société ainsi que la forte dimension partenariale du projet, donnent matière à des échanges qui se dérouleront sous la forme de tables rondes organisées le 6 avril.

L'Université de Bourgogne et le CNRS, via le Laboratoire interdisciplinaire de recherche Sociétés, Sensibilités, Soins (LIR3S), propose de soutenir financièrement l'organisation de ces tables rondes, à hauteur de 500 euros.

A cette fin, il convient de conclure une convention entre la Ville et le LIR3S.

**M. le MAIRE.**- *C'est dit. Je pense qu'il n'y a pas des oppositions ?*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention annexé au rapport et d'autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.
- **de solliciter**, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour l'organisation de ces tables rondes.

SCRUTIN      POUR : 59                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                             NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 6 PROCURATION(S)

**Délibération n°25**

**OBJET : CULTURE - Festival international « Les écrans de l'aventure » - Edition 2024 - Convention à conclure entre la Ville, la Guilde Européenne du Raid et la SA Darcy Palace**

Madame MARTIN donne lecture du rapport :

Le festival du film d'aventures international « Les écrans de l'aventure », a lieu chaque année à Dijon. Il récompense les meilleures productions audiovisuelles françaises et internationales sur cette thématique.

Ce festival grand public, qui a enregistré en 2023 pour la 32ème édition, plus de 16 000 entrées, se déroulera du 1 au 6 octobre 2024, dans les salles des complexes cinématographiques l'Olympia et le Darcy. Le public accueilli est composé de professionnels de l'image, de passionnés d'exploration, d'aventures, de voyages et de découvertes. Une vingtaine de films et 6 livres pré-sélectionnés seront en compétition.

Cette année le festival va accentuer sa programmation hors les murs avec une soirée à thème, des séances dans les quartiers de la ville pour les scolaires et la mise en place d'ateliers divers dans l'espace public notamment au jardin Darcy.

L'organisation de cette manifestation repose sur un conventionnement renouvelable chaque année. Il convient donc de signer une nouvelle convention avec la Guilde Européenne du Raid, ainsi que la société exploitante des salles de cinéma l'Olympia et le Darcy, précisant les nouvelles modalités d'organisation du festival.

Comme chaque année, la participation de la Ville prendra la forme d'une subvention de 94 500 € à la Guilde Européenne du Raid, incluant 3 000 € dédiés au prix de la Toison d'Or. La Ville prendra par ailleurs en charge une partie de la logistique du festival.

**M. le MAIRE.**- *Sur ce rapport, que vous connaissez parfaitement, notre collègue Robert a demandé la parole et il l'a.*

**M. ROBERT.**- *Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe, L'Écologie pour vous, soutient une nouvelle de fois ce festival international « Les écrans de l'aventure » parrainé par Denis Brogniart, car, au-delà de l'inspiration intrépide et de la prouesse sportive, ce festival participe aussi à la prise de conscience de notre relation aux animaux et le degré d'importance que nous leur accordons.*

*Le film La Vallée des ours en Mongolie, produit par Hamid Sardar, présenté lors de*

*l'édition précédente a peut-être quelque chose à nous apprendre. Dans ce reportage, nous avons pu suivre le quotidien de Tumursukh, directeur d'une zone protégée en Mongolie. Pour réussir sa mission de préservation des ours, après le retour dans la vallée, Tumursukh a appliqué une méthode astucieuse. Elle n'est ni bureaucrate ni militante. Il a engagé et converti les chasseurs de la région en gardiens de la forêt, qu'il manage avec cœur et rigueur. Ces derniers surveillent et préservent une limite entre les activités humaines et les ours. Les ours ont ainsi pu contribuer, par leur présence, au rééquilibrage des ressources de la vallée, qui souffre du réchauffement climatique et c'est bénéfique pour les populations locales.*

*Si ce type de film nous émeut toujours, serait-il capable de nous accompagner à changer nos attitudes vis-à-vis de la vie animale ? Pourquoi choisissons-nous toujours la méthode d'abattage lorsque l'on rencontre une problématique avec une population animale ?*

*« Des loups dans mon pré », tuons-les ! « Des ours dans nos montagnes », tuons-les ! « Des lynx font de travail des chasseurs », éliminons la concurrence ! « Des loirs dans le grenier, sortons la tapette ! « Des chats errants dans le jardin », empoisonnons-les !*

*À cet égard, monsieur le Maire, je souhaite vous remercier tout particulièrement pour la confiance que vous avez accordée au projet Chatabri, parc Jeanne-Barret, qui représente un point central de notre politique municipale de stabilisation d'une colonie de chats stérilisés.*

*Ce projet n'a pas manqué de faire le buzz dans les médias locaux, et peut-être même nationaux, et les commentaires affluent pour demander notamment une réplique dans leur propre ville.*

*Oui, à Dijon, nous osons des méthodes de régulation respectueuses de la vie animale.*

*Pour terminer, une citation, que vous connaissez toutes et tous. Gandhi disait que « [l'] On peut mesurer le degré de progressisme d'une société aux rapports qu'elle entretient avec les animaux ». Je pense que nous pouvons en être fiers et je vous remercie.*

**M. le MAIRE.** - *C'est nous qui vous remercions, monsieur Robert, de cette intervention.*

*Il faut l'indiquer à la présidente de Région, parce qu'elle est très inquiète de la présence des loups. Elle m'a encore dit que le grand problème de la région, c'était les loups. Je pense que c'est un problème, mais il ne se résout pas forcément avec le fusil. J'en suis d'accord.*

*Pour notre part et filant la métaphore, nous faisons tout pour que les loups n'entrent pas dans la ville.*

*Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre la Ville, la Guilde Européenne du Raid et la SA Darcy Palace pour l'organisation de l'édition 2024 du festival international « Les écrans de l'aventure », annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de décider** d'accorder une subvention de 94 500 € à la Guilde Européenne du Raid pour l'organisation de la manifestation et les frais de promotion du festival ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 59                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 6 PROCURATION(S)

**Délibération n°26**

**OBJET : CULTURE - Opéra de Dijon - Convention pour la gestion de la régie de l'Opéra de Dijon conclue entre la Ville et l'Opéra de Dijon - Avenant n°2**

**Mme MARTIN.** - *Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vois que le rapport sur Les*

*écrans de l'aventure a donnée un certain sens de la poésie à notre ami Fabien Robert.*

**M. le MAIRE.-** *Il l'avait déjà.*

**Mme C. MARTIN.-** *Il l'a toujours.*

Madame MARTIN donne lecture du rapport :

Par délibération du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la création d'un établissement public local sous la forme d'une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour assurer la gestion de l'Auditorium et du Grand Théâtre par l'Opéra de Dijon. Une convention de gestion a été signée entre la Ville et la régie, modifiée par avenants successifs. Une nouvelle convention de gestion, reproduisant les dispositions de la convention arrivant à échéance a été reconduite pour une année en 2023.

Cette convention arrivant à échéance le 1er janvier 2024, a été prolongée par avenant n° 1 pour une durée d'un an. Au sein de cet avenant, les parties ont également convenu de se rencontrer au cours du 1er trimestre 2024 concernant les travaux du Grand Théâtre, dans l'attente de la finalisation d'un nouvel accord contractuel revisitant les conditions de cette mise à disposition.

Il est proposé, dans un avenant n°2 joint à cette présente délibération, que l'Opéra conserve les droits d'occupation en tant qu'exploitant historique du site durant les travaux du Grand Théâtre, que la Ville prenne à sa charge les fluides (l'électricité, le gaz et l'eau) ainsi que l'assurance dommages aux biens, dans la perspective de la 2ème phase des travaux, à compter du 1er avril 2024 et jusqu'à la réception définitive des lots compatibles à la reprise de l'activité de l'Opéra au Grand Théâtre.

**M. le MAIRE.-** *Très bien. En effet, cela marche bien, et, là, personne ne peut contester les chiffres, parce que ce sont des chiffres publics, connus.*

*J'en profite, d'ailleurs, pour dire que le billet le plus cher à l'Opéra de Dijon est parmi les billets les moins chers de France. Il faut dire les deux, c'est toujours intéressant à savoir. J'ai regardé car c'est toujours intéressant d'avoir ces chiffres : le billet le plus cher à l'Opéra, c'est 65 € à Dijon. Il y a beaucoup de places à moins. À part à Montpellier qui est à 60 €, Rennes et Saint-Etienne à 63 €, à partir de Rouen, 68 €, jusqu'à Bordeaux, 115 € - je passe sur Lyon, ce n'est pas pareil, 116 € - mais Toulouse, Strasbourg, Nice, Marseille, Avignon, Nancy, Lille, 75 €, etc.*

*Voyez, on a donc la chance d'avoir une équipe qui fonctionne bien et qui anime très bien l'Opéra, qui a plus de 4 200 abonnés, record absolu. Cela fait venir du monde de partout de la Côte-d'Or, de la région.*

*La parole est à Mme Modde.*

**Mme MODDE.-** *C'était juste pour vous dire que je ne pourrai pas prendre part au vote. Dire que je soutiens l'Opéra. Je ne sais pas si nous aurons le Carnaval des animaux bientôt, mais c'était juste pour répondre que la présidente de Région n'a pas peur du loup et, parce qu'en effet, si à Dijon, nous avons des chats errants et donc une cohabitation avec les oiseaux notamment, en d'autres territoires de Bourgogne Franche-Comté, la coexistence loups/éleveurs est très prégnante. Cela ne prête effectivement pas à sourire. La Région Bourgogne Franche-Comté s'est emparée de cette problématique. Nous avons une médiation menée par l'ARB\*, dont vous connaissez très bien le président - Stéphane Wonerovsky\*. Cette expérimentation, suivie de près par le préfet de région, sera peut-être dupliquée France entière parce qu'elle est étudiée de près. Merci.*

**M. le MAIRE.-** *C'est vrai. Je plaisantais un peu, je galéjais et j'ai tort, mais je ne pensais pas que le problème principal de la région Bourgogne Franche-Comté, c'était le loup. Enfin, passons ! La parole est à M. Haegy.*

**M. HAEGY.-** *C'était pour dire que pour éviter tout conflit d'intérêts, je ne prendrai pas part au vote.*

**M. le MAIRE.-** *Pas d'oppositions ?*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet d'avenant n°2 à la convention de gestion et d'autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 47                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                              NE SE PRONONCE PAS : 12  
                  DONT 6 PROCURATION(S)

*(Mesdames Martin, Zivkovic, Martin-Gendre, Pfander-Meny, Chollet, du Tertre, Juban, Renaud et Modde et MM. Durand, Courgey et Haegy se déplacent.)*

**Délibération n°27**

**OBJET : CULTURE - Musées des beaux-arts – Tarification des expositions temporaires – Délégation au Maire**

Madame MARTIN donne lecture du rapport :

Lors du conseil municipal du 19 juin 2023 a été voté le principe d'un accès à certaines expositions temporaires du Musée des Beaux Arts au tarif de 9 € plein tarif et de 5 € tarif réduit individuel. La mise en œuvre de ces tarifs est entrée en vigueur dès le 20 octobre 2023 pour l'exposition consacrée aux collectionneurs, collecteurs et marchands d'art asiatique en France : A portée d'Asie.

Cette décision, bien qu'ayant reçu un accueil favorable du public, nécessite d'être améliorée afin de pouvoir s'adapter aux mieux au contexte de chaque exposition et pour faire bénéficier d'une gratuité ou de l'application d'un tarif réduit dans le cadre de partenariat, mécénat ou événement exceptionnel.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, de décider, par arrêté, de l'octroi d'une tarification spécifique (gratuité ou tarif réduit) dans les situations suivantes :

- pour tous, lors certains week-ends inauguraux, festifs, de prolongation....
- en fonction des partenaires culturels ou associatifs, mécènes...
- en fonction des actions de communication ou de périodes de valorisation de l'exposition...

**M. le MAIRE.-** *Sur ce rapport, la parole est à Mme Renaud, puis à Mme Gerbet.*

**Mme RENAUD.-** *Merci, monsieur le Maire. En deux mots, nous avons adopté le 19 juin dernier la mise en place de tarifs pour les expositions temporaires accueillies au Musée des Beaux-Arts. Ce rapport avait été adopté à l'unanimité, et, aujourd'hui, il nous semble incohérent de revenir déjà dessus, et, surtout, que le maire décide, seul, des dérogations. Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur ce rapport.*

**M. le MAIRE.-** *Madame Martin vous répondra. Nous poursuivons, la parole est à Mme Gerbet.*

**Mme GERBET.-** *Mon intervention au nom du groupe Agir pour Dijon. Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons approuvé en juin 2023 la mise en place d'une tarification pour les expositions temporaires du Musée des Beaux-Arts tout en souhaitant qu'elle soit étendue aux*

expositions permanentes pour les visiteurs extérieurs.

L'exposition temporaire À portée d'Asie, du 20 octobre 2023 au 22 janvier 2024, était remarquable, mais elle a également coûté cher, plus de 300 000 € selon les marchés notifiés, dont nous avons connaissance. Il était donc légitime que l'entrée soit payante. Il est tout à fait normal d'assortir une tarification d'un tarif réduit pour certaines catégories de visiteurs et de la gratuité pour d'autres. C'est d'ailleurs bien ce que prévoyait la délibération du 19 juin 2023.

Nous ne pouvons souscrire à la rédaction que vous proposez ce soir, qui vous confère un pouvoir discrétionnaire beaucoup trop étendu de décider au cas par cas d'une tarification spécifique de gratuités ou de tarifs réduits.

**M. le MAIRE.** - Vous ne me faites pas confiance, alors écoutons Mme Martin.

**Mme C. MARTIN.** - Alors, comment dire, les cas de gratuité qui pourraient être soumis à la validation de M. le Maire et à son choix sont, me semble-t-il, très précis et explicites.

Il est question de week-ends inauguraux, festifs, de nos partenaires culturels, de nos mécènes. Chaque cas est explicité.

Ensuite de cela, oui - enfin, je n'ai pas grand-chose de plus à ajouter. Oui, les expositions temporaires sont désormais payantes, et, oui, parfois, il est nécessaire de vouloir déroger à la règle que nous nous sommes fixée en commun.

Et puis, juste pour parler un peu d'art et pas simplement de chiffres, les deux expositions qui se succèdent, c'est-à-dire À portée d'Asie et Maîtres et Merveilles de la peinture germanique, qui ouvrira prochainement, ont été déclarées d'intérêt national, ce qui est assez extraordinaire - pas tout à fait exceptionnel, mais très important sur le territoire national.

**M. le MAIRE.** - Par deux ministres de la Culture qui ne sont pas les mêmes - je dis ça, mais...

**Mme C. MARTIN.** - Cela change souvent.

**M. le MAIRE.** - Mais l'intérêt national demeure.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à décider, par voie d'arrêté, de l'application de la gratuité ou du tarif réduit pour les expositions temporaires du musée des beaux-arts dans le cadre de partenariat, mécénat ou événement exceptionnel d'ouverture de ces expositions ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 53	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 3	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

**Délibération n°28**

**OBJET : CULTURE - Engagement d'une procédure de classement du chemin de croix de l'église Sainte-Chantal au titre des monuments historiques**

Monsieur AMIRI donne lecture du rapport :

Au sein de l'église Sainte-Chantal est conservé un *Chemin de croix* créé entre 1920 et 1925 sous la direction du peintre Maurice Denis (1870-1943) par les artistes des Ateliers d'art sacré, fondés en 1919 par Maurice Denis et Georges Desvallières et dont il s'agit de l'une des premières commandes d'importance.



De cet ensemble, commandé à l'initiative de l'abbé Émile Taboureau en commémoration des morts de la Grande Guerre, ne subsistent aujourd'hui que les toiles exécutées selon le modèle de celles peintes par Maurice Denis pour la chapelle de sa propriété du Prieuré à Saint-Germain-en-Laye. Suite à une réfection de l'église en 1977, l'ensemble des éléments qui entouraient les toiles marouflées a malheureusement disparu (mémorial, croix et encadrements).

Reconnaissance de son intérêt artistique, cet ensemble a été inscrit au titre des monuments historiques, en tant qu'objet, le 20 janvier 2022. L'église et les toiles étant propriétés de la Ville de Dijon, la Direction régionale des affaires culturelles sollicite désormais l'accord de la collectivité pour que ces œuvres soient présentées devant la commission nationale du patrimoine et de l'architecture afin d'en proposer le classement au titre des monuments historiques.

**M. le MAIRE.** - *Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.*

Il est procédé au vote à main levée

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **de présenter** cet ensemble à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en vue de son classement au titre des monuments historiques ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

### **Délibération n°29**

#### **OBJET : ATTRACTIVITE - Ouvertures dominicales 2024**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport :

Une demande de modification d'ouverture pour la branche automobile nous a été émise par Mobilians Bourgogne Franche-Comté, (ex CNPA) l'organisation professionnelle des métiers de la distribution et des services de l'automobile, des cycles et des motocycles en France.

La date du 16 juin 2024 est demandée en échange de la date du 09 juin 2024 délibérée lors du conseil municipal du 18 décembre 2023.

Conformément au Code du travail, l'avis du conseil métropolitain est également sollicité.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette dérogation.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **donner un avis favorable** de dérogation au repos dominical pour les succursales de vente d'automobiles pour ouvrir le dimanche 16 juin 2024.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

## Délibération n°30

### **OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - Label Ville Européenne - Candidature de la Ville et signature de la charte d'engagement**

Madame ZIVKOVIC donne lecture du rapport :

Le Label « Ville européenne » a été créé en janvier 2020 par Les Jeunes Européens-France, le Mouvement Européen - France et l'Union des Fédéralistes Européens- France afin de promouvoir la démocratie européenne et de faire vivre l'esprit européen au moyen d'actions concrètes réparties en quatre thématiques : la pédagogie, la coopération, la citoyenneté et la culture.

Ce Label permet de rejoindre un réseau de villes motivées par les questions européennes comme Arras, Paris, Lille, Strasbourg, Chambéry, Rouen, Nantes... , de bénéficier du conseil des membres bénévoles experts des associations porteuses du Label, de profiter d'un relai et d'une meilleure visibilité des actions mises en œuvre par le biais des canaux de communication du Label Ville européenne (Newsletters, réseaux sociaux...).

L'adhésion à ce réseau est gratuite et implique, pour chaque ville, la signature d'une charte d'engagement.

La ville de Dijon place la coopération européenne et internationale au centre de sa stratégie de développement et de rayonnement.

En signant cette charte, la ville s'engagera à :

- respecter les critères du niveau 1 du Label « Ville européenne », à savoir :
  - la présence du drapeau européen aux côtés du drapeau français dans la mairie,
  - marquer d'un pictogramme formé du drapeau européen tout projet financé par l'Union européenne sur le territoire municipal,
  - organiser, au minimum une fois par an, à Dijon, des actions labellisées « Ville européenne »,
- mettre en œuvre le maximum d'actions recensées par le Label « Ville européenne »,
- rencontrer les membres des associations portant le Label « Ville européenne »,
- rendre compte, une fois par an, des actions du Label « Ville européenne » menées dans la commune .

Les objectifs visés par ce Label concordent avec les ambitions et les actions poursuivies par la ville de Dijon, à savoir la promotion et le développement de la citoyenneté européenne sur son territoire.

L'obtention de ce Label offrira à la ville de Dijon la possibilité d'intégrer un réseau de villes solidaires et impliquées pour une Europe des territoires.

Il permettra l'apposition d'une plaque « Ville européenne » en gage de son engagement fort envers l'Europe et la promotion de ses valeurs, à un ou plusieurs emplacements dédiés à Dijon.

**M. le MAIRE.-** *Merci. Sur ce rapport, M. de Vregille, puis M. Chateau, Mme Juillard-Randrian et Mme Koenders.*

*La parole est à M. de Vregille.*

**M. DE VREGILLE.-** *Monsieur le Maire, merci. Simplement pour dire que ce rapport est bienvenu dans la période pré-élection européenne que nous connaissons. Nous nous réjouissons de cette proposition. Cela permet à notre ville de réaffirmer son identité européenne, ce qui est finalement le sens de son histoire depuis toujours. Elle a une place en Europe, c'est important de le rappeler. Je sais que vous vous battez pour la question de la connexion de notre ville aux grands axes européens, ferroviaires notamment. Nous soutenons également cette démarche et je voulais l'appuyer.*

*Merci.*

**M. le MAIRE.-** Merci. Si on peut trouver des terrains d'entente, l'Europe en est un, puisque c'est indispensable que l'on fasse face à la situation que l'on connaît, aujourd'hui, au niveau européen.

J'ai vu que Mme Juillard-Randrian avait demandé aussi la parole.

La parole est à M. Chateau

**M. CHATEAU.-** Merci, monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, à l'heure où certains partis politiques changent de position au gré du vent électoral à l'aube des élections européennes - et, parfois, brillent par leur absence au Parlement - notre groupe, L'Écologie pour vous, souhaite rappeler son attachement à l'Union européenne. L'Union européenne, est, à notre sens, en prenant du recul historique, une des plus belles réalisations de notre continent et une grande responsabilité prise par des pays, qui se sont toujours fait la guerre au fil des siècles. Associant toutes les générations, l'Union européenne fait toujours aussi sens aujourd'hui face aux menaces de guerre aux limites de notre espace commun. À nos portes, l'Ukraine est ravagée par la Russie et sur notre propre espace, des pays membres de notre Union sont régulièrement intimidés, voire menacés par cette même Russie. Nous pensons notamment à la Finlande, aux Pays-Balte : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie et Bulgarie. Restons unis.

Nous, écologistes et pro-européens, nous soutenons pleinement l'inscription au label Ville Européenne, objet de la présente délibération, et nous sommes fiers de porter le drapeau européen aux côtés du drapeau français, comme demandé par le critère n° 1 dudit label.

À égale distance de Brest, Biarritz, Florence, Barcelone, Grenade, Leipzig, notre ville se trouve géographiquement au cœur de l'Europe et l'Europe se trouve aussi à une place centrale dans le cœur des Dijonnaises et Dijonnais. La qualité de nos relations avec nos villes partenaires européennes peut en témoigner.

Notre délibération est donc effectivement cohérente avec notre identité.

Vive Dijon. Vive la République. Vive la France et vive l'Union européenne et les valeurs qu'elle porte. Je vous remercie.

**M. le MAIRE.-** Merci, monsieur Chateau. C'est un très bel appel.

La parole est à Mme Juillard-Randrian.

**Mme JUILLARD-RANDRIAN.-** Monsieur le Maire, chers collègues, au risque de faire bis repetita placent, pour le groupe des élus démocrates, écologistes, centristes et citoyens, alors que nous nous engageons dans la démarche du label Ville Européenne, nous sommes confrontés avec les prochaines élections européennes à un moment charnière. Ces élections représentent bien plus qu'une simple formalité démocratique, elles sont une occasion cruciale pour chaque citoyen d'influer sur l'avenir de l'Union.

Notre candidature au label Ville Européenne affirme notre volonté de renforcer le lien entre Dijon et l'Union européenne.

En tant qu'élus, nous sommes idéalement placés pour illustrer l'impact de l'Union européenne sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Nous sommes à même d'expliquer comment le Parlement européen façonne des politiques qui touchent directement notre vie de tous les jours. Il incombe donc à chacun d'entre nous de mener des actions pédagogiques et de mettre à disposition les ressources éducatives qui démystifient le processus électoral et réincarne l'Europe.

Nous devons encourager une participation électorale éclairée, car chaque voix compte dans la définition du futur de l'Europe. Inspiré par l'héritage de figures emblématiques comme Robert Schumann - père fondateur de l'Europe - notre groupe politique au sein de la majorité municipale perpétue la tradition démocrate en s'engageant pour une Europe proche des citoyens, répondant ainsi au sentiment grandissant d'éloignement démocratiques.

Nous plaidons pour une transparence accrue dans les décisions de l'Union européenne, l'intégration des symboles européens dans notre quotidien et une éducation renforcée sur l'Europe. Nous soutenons aussi l'élection du président du conseil par les citoyens et une Europe sociale mettant l'accent sur la protection des travailleurs et la lutte contre l'exclusion.

Sur les questions économiques, nous proposons une coordination renforcée et une régulation financière stricte visant une croissance durable et équitable. Notre vision est celle d'une Europe unie transparente et solidaire.

Dijon, avec son riche héritage européen, s'engage activement vers l'intégration

européenne, illustrée aujourd'hui par son ambition pour le label Ville Européenne. Ce label, visant à renforcer l'esprit européen, cadre parfaitement avec la stratégie de notre Ville qui inclut la réalisation de nombreux projets soutenus par l'Union européenne.

Ainsi, par nos actions, nous pouvons transformer l'apathie électorale en engagement, le scepticisme en conviction. Ensemble, faisons de Dijon un exemple de citoyenneté européenne active et éclairée. C'est notre rôle, notre devoir et notre privilège.

**M. le MAIRE.**- Merci de ces très beaux appels pour l'Union européenne, la défense, la promotion de l'Union européenne et même, pour certains, de la citoyenneté européenne.

La parole est à Mme Koenders.

**Mme KOENDERS.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Dijon - cela vient d'être dit - est une ville profondément européenne et ouverte sur le monde et nos liens avec l'Union européenne sont nombreux. Je pense à nos partenariats avec des villes comme Mayence, dont nous avons fêté récemment les soixante-cinq ans de jumelage, Prague, Guimarães ou encore celui avec Cluj-Napoca, dans le cadre duquel nous avons voté, ici, il y a deux ans, une subvention de solidarité pour l'aider à accueillir les nombreux réfugiés ukrainiens qui fuyaient alors la guerre.

Je pense aussi aux nombreux projets qui ont pu voir le jour grâce aux financements de l'Union européenne : le tramway, la cuisine centrale, qui livre chaque jour plus de 8000 repas pour les petits dijonnais, la piétonnisation du centre-ville, que l'on apprécie toutes et tous, ou encore le projet « Response » pour faire du quartier de la Fontaine d'Ouche un quartier à énergie positive.

L'Europe embellit notre ville, elle améliore nos services publics et nous accompagne vers la nécessaire transition écologique. Au moment où celle-ci est perpétuellement remise en cause par les populistes, au moment aussi où l'Europe est regardée comme un idéal de liberté et de démocratie par nos amis ukrainiens, que nous devons continuer à soutenir, ce rapport nous donne l'occasion de rappeler notre attachement inconditionnel à l'Union européenne et aux valeurs de paix et de solidarité entre les peuples qu'elle incarne.

Jacques Delors, qui nous a quittés fin de l'année dernière, fut l'architecte de la relance de la construction européenne lors de ses nombreux mandats de président de la commission européenne. Il fut également un défenseur de la pensée européenne. Je vous propose alors, au nom de notre groupe - mais je pense au nom du groupe de la majorité - qu'une rue, un bâtiment ou encore un square porte son nom dans notre ville.

Voilà la proposition que nous faisons.

**M. le MAIRE.**- Merci, madame Koenders. Vu la quasi-unanimité que j'ai entendue, ce soir, en faveur de l'Europe, de l'Union européenne, de ces pays qui se sont rassemblés dans un espoir civilisationnel, de paix et de démocratie, oui, bien sûr, je pense qu'il faut effectivement trouver un lieu digne pour l'ambition européenne de notre ville.

J'étais en déplacement à Bruxelles dernièrement avec Jean-Patrick Masson, et voilà le maire de Malines qui est venu me voir pour me dire : « Nous, nous sommes la capitale de la Bourgogne du nord ! Nos liens sont historiques. », et comment on est accueillis lorsque nous allons comme représentants de la capitale métropole de la région Bourgogne Franche-Comté - et surtout de la région Bourgogne d'ailleurs ! Voilà, c'est ce que je pense - je préfère le dire, parce que je dis ce que je pense.

Donc, oui, Jacques Delors a bien sûr sa place. Je l'avais d'ailleurs convié à venir deux fois, ici, salle des États, faire des présentations d'où nous en étions au niveau de l'évolution de l'Union européenne, et, à chaque fois, c'était salle comble. C'est un grand européen, il mérite sa place dans notre ville, et cela ne fera qu'améliorer notre relation à l'Europe.

Sur ce rapport, je ne vois pas d'oppositions.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** la Ville de Dijon à candidater au Label Ville européenne ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement du Label « Ville européenne » ;
- **de désigner** Madame Sladana Zivkovic, adjointe déléguée à l'Europe, aux relations internationales, au tourisme et aux congrès, élue référente pour le Label au sein du conseil municipal.

SCRUTIN      POUR : 59                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 6 PROCURATION(S)

**M. LE MAIRE** - *Cette belle unanimité, même si elle peut cacher quelques différences, est tout à fait essentielle en ce moment. Nous sommes écoutés, ne l'oubliez jamais. Nous sommes écoutés par-delà l'Ukraine.*

### **Délibération n°31**

#### **OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - Rapport des délégations du Maire**

Par délibération du 20 mars 2023, vous m'avez donné délégation pour prendre certaines décisions, qui relèvent normalement de la compétence du Conseil Municipal, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, le maire doit rendre compte régulièrement au Conseil Municipal des décisions prises dans ces domaines.

J'ai donc l'honneur de vous communiquer la liste des actes pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, classés dans les rubriques suivantes :

- conventions et avenants (35)
- subventions (16)
- droits divers (23)
  - DIRECTION MUTUALISÉE DES AFFAIRES JURIDIQUES
- règlements et frais d'honoraires (15)
- actions en justice (6)
  - DIRECTION DES MARCHÉS
- liste des marchés notifiés (78)

<b>CONVENTIONS ET AVENANTS A CONVENTIONS</b>
--

Date de l'acte	Libellé
11/03/2023	Léo Lagrange Petite Enfance SAS Bourgogne Franche Comté Convention de prestation (action éducative «Le bien être au Tempo») dans le cadre du Projet Educatif Génération Dijon 2023
03/07/2023	Léo Lagrange Centre Est Avenant n° 4 PEL à la convention de partenariat du 13 février 2020 (action éducative « Mini séjour à la découverte de la neige »)
03/07/2023	Madame Adélaïde MASSICOT-RAIMONDI Avenant n° 1 PEL à la convention de partenariat du 24 juin 2021 (action éducative « La Musique et la mer Moussaillons»)
04/07/2023	Madame Isabelle GROULT Convention de prestation (action éducative «Réalisation d'un dragon de papier mâché») dans le cadre du Projet Educatif Local 2023
05/07/2023	Association Alliance Dijon Arc Voile Convention de prestation (action éducative «Stages nautiques») dans le cadre du Projet Educatif Local 2023
06/07/2023	Comité Territorial Fédération Française Montagne et Escalade 21 Avenant n° 1 PEL à la convention de partenariat du 13 juillet 2021 (action

	éducative «Nature et escalade
07/07/2023	Association PEP BBFC délégation de Côte d'Or – Accueil collectif des mineurs des Bourroches Avenant n° 1 PEL à la convention de partenariat du 24 juin 2021 (actions éducatives « Fun in English» et « Les animaux fantastiques, in English »)
12/07/2023	Association Mini golf club Avenant n° 1 PEL à la convention de partenariat du 15 avril 2019 (action éducative «Mini golf, rallye nature »)
11/10/2023	Association «Compagnie du Clair Obscur » Convention de mise à disposition d'un espace de stockage situé 9, rue de Mayence d'une superficie de 122 m <sup>2</sup>
19/10/2023	Fédération Rempart BFC Convention de prestation (action éducative «La pierre dans tous ses états : création d'un bas-relief collectif») dans le cadre du Projet Educatif Génération Dijon 2023
08/11/2023	Collège Henri Dunant Convention de prestation (action éducative «Formation Yoga, à l'intérieur, ça respire») dans le cadre du Projet Educatif Génération Dijon 2023
09/11/2023	Association Rock papers scissors théâtre Convention de prestation (action éducative «Spectacle un chant de Noël») dans le cadre du Projet Educatif Génération Dijon 2023
17/11/2023	Société de chasse « Les amis de Bauma » Convention de chasse
01/12/2023	Maison des Jeunes et de la Culture – Centre Social Montchapet Convention de mise à disposition précaire de locaux situés 10, rue Louis Ganne pour une surface de 637 m <sup>2</sup> pour les années 2024-2026
07/12/2023	Fédération Léo Lagrange Centre Est Convention de mise à disposition de jardins partagés
07/12/2023	Association «Zutique Productions » Convention de mise à disposition de la grande salle mutualisée située 1 rue de Beaune Demande annuelle Année scolaire 2023-2024
07/12/2023	Association EMOHD Convention de mise à disposition temporaire de locaux situés 1 te rue de Beaune
07/12/2023	Fédération Léo Lagrange Centre Est Convention de mise à disposition précaires de locaux situés rue Maurice Ravel et rue Claude Debussy
18/12/2023	Cercle Laïque Dijonnais Ecole Maternelle Tivoli Convention de mise à disposition type de locaux scolaires Demande annuelle – Périodes scolaires Année scolaire 2023-2024
02/01/2024	Association Cercle Sportif Laïque Dijonnais Basket Convention de mise à disposition des gymnases et stades à compter de la saison 2023/2024
02/01/2024	Association Cercle Sportif Laïque Dijonnais Basket Contrat d'occupation privative et de gestion d'un panneau d'affichage au gymnase Epirey
04/01/2024	Association « Chantalistes Sport et Culture » Avenant n° 1 PEL à la convention de mise à disposition précaire du 15 juin 2023
12/01/2024	Association « Du Vert dans la Ville » Convention de mise à disposition d'un terrain de 230 m <sup>2</sup> situé à l'intérieur du parc Jeanne Barret
15/01/2024	Club Sportif « Dijon Tennis de Table » Convention de mise à disposition temporaire d'un logement situé 47, avenue du Drapeau
16/01/2024	Mats KEIM

	Convention d'hébergement
22/01/2024	Société BC-LAB Convention de mise à disposition temporaire d'un local situé place de la Fontaine d'Ouche, d'une superficie de 159 m <sup>2</sup>
22/01/2024	Association « Les Chantalistes » Convention de mise à disposition précaire de locaux situés 26, avenue Eiffel
23/01/2024	Association « Groupe de bienfaisance Dijonnais » Convention de mise à disposition temporaire de locaux situés au rez de chaussée de la mairie des Grésilles
25/01/2024	Union pour la Gestion des Etablissements des caisses d'assurance maladie - UGECAM Convention de mise à disposition précaire de locaux situés 10, rue Camille Flammarion
29/01/2024	Opéra de Dijon Convention de mise à disposition d'un espace de stockage situé 40, rue de Longvic d'une superficie de 1568 m <sup>2</sup>
29/01/2024	Association SPARSE Association LEBLOC Convention de mise à disposition temporaire de locaux situés 26, bld de l'Université
06/03/2024	Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition précaire d'une maison d'habitation situé 60 avenue du Mont Blanc
20/12/2023	convention de mise à disposition d'équipements sportifs de la ville de Dijon au profit de la S.A.S.P Dijon Bourgogne Handball
02/01/2024	convention de mise à disposition d'installations sportives municipales au profit de l'association Cercle Sportif Laïque Dijonnais
09/02/2024	convention relative à la mise à disposition d'installations sportives entre la ville de Dijon et la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football

<b>DEMANDES DE SUBVENTIONS</b>	
	<b>Montant demandé</b>
Direction Régionale des Affaires Culturelles	
Bibliothèque Municipale – numérisation du fonds Joseph Milsand	3 324,00 €
Bibliothèque Municipale – catalogage du fonds Joseph Milsand	9 000,00 €
Chapelle de l'Assomption – restauration des bas reliefs de Jean Dubois	2 587,50 €
Musée Archéologique – restauration et réaménagement des salles d'exposition Lebel et Martin	10 000,00 €
Exposition d'intérêt national « maîtres et merveilles – peintures germaniques des collections françaises (1370-1530) » organisée par le Musée des Beaux-Arts du 4 mai au 23 septembre 2024	20 000,00 €
Réfection d'une partie de la toiture de l'église Saint Philibert (côté rue Michelet)	81 399,47 €
<b>Région Bourgogne-Franche-Comté</b>	
Exposition d'intérêt national « maîtres et merveilles – peintures germaniques des collections françaises (1370-1530) » organisée par le Musée des Beaux-Arts du 4 mai au 23 septembre 2024	30 000,00 €
Organisation par la Bibliothèque Municipale du festival Clameurs 2024	10 000,00 €
Bibliothèque Nationale de France	
Bibliothèque Municipale – numérisation du fonds Joseph Milsand	1 994,00 €
Bibliothèque Municipale – catalogage du fonds Joseph Milsand	3 000,00 €
Département de la Côte d'Or	
Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Fonctionnement	100 000,00 €
<b>Mécénat cabinet Cléon Martin Broichot et associés</b>	
Exposition « à portée d'Asie, collectionneurs, collecteurs et marchands d'art asiatique, 1750-1939 » organisée par le Musée des Beaux-Arts du 18 octobre 2023 au 22 janvier 2024	18 000,00 €
Exposition d'intérêt national « maîtres et merveilles – peintures germaniques	20 000,00 €

des collections françaises (1370-1530) » organisée par le Musée des Beaux-Arts du 4 mai au 23 septembre 2024	
<b>Centre National du Livre</b> Organisation par la Bibliothèque Municipale du festival « Partir en livre » 2024 Organisation par la Bibliothèque Municipale du festival Clameurs 2024	1 400,00 € 10 000,00 €
Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA) Organisation par la Bibliothèque Municipale du festival Clameurs 2024	15 000,00 €

## DROITS DIVERS

Date de l'acte	Libellé
05/01/23	Arrêté du 5 janvier 2023 relatif à l'interdiction à toute pratique du terrain synthétique Valentin Laloux de rugby Marcel Bourillot à compter du 5 janvier 2023
15/12/23	Clôture anticipée du compte à terme de 3 039 000 € ouvert auprès de l'Etat le 13 septembre 2023 en application de l'arrêté du 6 septembre 2023
15/12/23	Clôture anticipée du compte à terme de 2 900 000 € ouvert auprès de l'Etat le 30 mai 2023 en application de l'arrêté du Maire du 23 mai 2023
18/12/23	Arrêté de délégation de signatures à M. CORDIN
18/12/23	Placement de fonds dans le cadre de l'article L. 1618-2 du Code général des collectivités territoriales - Ouverture d'un compte à terme de 1,5 million d'euros auprès de l'Etat
18/12/23	Placement de fonds dans le cadre de l'article L. 1618-2 du Code général des collectivités territoriales - Ouverture d'un compte à terme de 1,4 million d'euros auprès de l'Etat
18/12/23	Placement de fonds dans le cadre de l'article L. 1618-2 du Code général des collectivités territoriales - Ouverture d'un compte à terme de 1,66 million d'euros auprès de l'Etat
18/12/23	Placement de fonds dans le cadre de l'article L. 1618-2 du Code général des collectivités territoriales - Ouverture d'un compte à terme de 1,379 million d'euros auprès de l'Etat
18/12/23	Placement de fonds dans le cadre de l'article L. 1618-2 du Code général des collectivités territoriales - Actualisation de l'arrêté du Maire du 15 décembre 2023 décidant de procéder à la clôture anticipée du compte à terme de 2 900 000 € ouvert auprès de l'Etat le 30 mai 2023
14/12/23	Vente de monument funéraire
27/11/23	Vente de monument funéraire
19/12/23	Vente de monument funéraire
18/12/23	Tarifs des cimetières 2024
08/09/23	Création de la régie d'avances Gestion des affaires sociales
17/01/24	Délégation de signatures à M. FELDER
22/01/24	Clôture anticipée du compte à terme de 3,251 millions d'euros
24/01/24	Délégation de signatures à Mme URENA



26/01/24	Tarifs patinoire
05/02/24	Clôture anticipée du compte à terme de 3,251 millions d'euros ouvert auprès de l'État le 5 avril 2023 en application de l'arrêté du 4 avril 2023 – Arrêté modificatif
22/01/24	Vente de monument funéraire
22/01/24	Vente de monument funéraire
08/02/24	Clôture anticipée du compte à terme de 3,251 millions d'euros ouvert auprès de l'État le 5 avril 2023 en application de l'arrêté du 4 avril 2023 – Arrêté modificatif n°2
30/01/24	Vente de monument funéraire
16/02/24	Clôture anticipée du compte à terme de 3,251 millions d'euros ouvert auprès de l'Etat le 5 avril 2023 en application de l'arrêté du 4 avril 2023 – Arrêté modificatif
16/02/24	Interdiction temporaire d'utilisation du terrain synthétique Valentin Laloux
29/02/24	Interdiction temporaire d'utilisation du terrain d'honneur du stade BOURILLOT

## RÈGLEMENTS DE FRAIS ET HONORAIRES

### BUDGET VILLE

VILLE DE DIJON c/ Occupants avenue de Langres  
Contentieux relatif à une expulsion.

Note d'honoraires :

**Honoraires d'avocat N°: C4.07098**

**Monsieur CUBILLE Baptiste / VILLE DE DIJON**

Contentieux relatif à une autorisation d'urbanisme.

Note d'honoraires :

**Honoraires d'avocat N°: PR240192**

**VILLE DE DIJON C/ Copropriété le rameau**

Contentieux relatif au recouvrement des créances de charges de copropriété.

Note d'honoraires :

**Honoraires d'avocat N°: 240083**

**VILLE DE DIJON C/ Madame LANGE KARINE**

Contentieux RH

Note d'honoraires :

**Honoraires d'avocat N°: 20240279**

**Association Les amis de la Terre Côte d'Or c/ VILLE DE DIJON**

Contentieux relatif à une autorisation d'urbanisme.

Note d'honoraires :

**Honoraires d'avocat N°: 2024-000425**

**VILLE DE DIJON - HERONDELLE - BOSSU c/ THADDAUS-ATTA GYAN II**

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

**Honoraires d'avocat N° : 240042**

**VILLE DE DIJON - VIGOUREUX - ROGER c/ LAUTHISSIER Allan**

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

**Honoraires d'huissier N° : 23-4885 ; 23-4185 ; 23-4149 ; 23-4173**

**VILLE DE DIJON - EL OUAHIDI - FEVRE - REITER – KRYSMANN c/ HILLAL Aiwup**

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

**Honoraires d'huissier N° : 23-4014 ; 23-4013 ; 23-4012 ; 23-4011 ; 23-3886 ; 23-3865**

**VILLE DE DIJON - ROGER Mickaël c/ BOUDLAL Habib**

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

**Honoraires d'huissier N° : 23-1423 ; 23-1459**

**VILLE DE DIJON - NAHI - CORNUET c/ BROSSARD Hugo**

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

**Honoraires d'huissier N° : 22-5526 ; 225614 ; 225915**

**VILLE DE DIJON - CORNUET Laurent c/ JASARI Nejaz**

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

**Honoraires d'huissier N° : 23-3857 ; 23-3884**

**VILLE DE DIJON - ROGER Mickael c/ PICOT Damien**

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

**Honoraires d'huissier N° : 23-4060 ; 23-4059**

**VILLE DE DIJON - NAHI Jean Rémi c/ HOCHSTRASSER Dylan**

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

**Honoraires d'huissier N° : 23-2355**

**VILLE DE DIJON - PETITJEAN Séverine c/ MARTIN Angy**

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

**Honoraires d'huissier N° : 23-1983**

**VILLE DE DIJON – ACHALE Norbert c/ BONIN Jérémie**

Protection fonctionnelle des agents.

Notes d'honoraires

**Honoraires d'huissier N° : 23-3816**

## ACTIONS EN JUSTICE

### **Affaire Société PARCS ET SPORTS c/ Ville de Dijon**

Ordonnance du 8 janvier 2024 par laquelle le juge des référés du Tribunal administratif de Dijon a rejeté la requête en référé précontractuel de la Société PARCS ET SPORT tendant à l'annulation de la décision du 12 décembre 2023 par laquelle la commune de Dijon a rejeté son offre et à enjoindre la commune de reprendre la procédure au stade de l'analyse des offres dans le cadre du marché public ayant pour objet l'entretien du terrain annexe de football Gaston Gérard et a condamné la Société PARCS et SPORTS à verser à la commune de Dijon la somme de 2 000 euros au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

### **Affaire Karine LANGE c/commune de Dijon**

Jugement du 19 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Dijon a annulé l'arrêté du 8 novembre 2022 en tant que le maire de la commune de Dijon a rejeté la demande de congé pour invalidité temporaire imputable au service de Mme LANGE et a condamné la commune de Dijon à verser à Mme LANGE la somme de 1 200 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

### **Affaire Hassan BOUAMALAT c/commune de Dijon**

Jugement du 6 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Dijon a rejeté la requête de M. Hassan BOUAMALAT tendant à l'annulation de la décision du 6 octobre 2023 par laquelle le maire de la commune de Dijon a refusé de prolonger son congé de longue maladie.

### **Affaire Patrick FONTAINE c/ commune de Dijon**

Jugement du 25 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Dijon a considéré qu'il n'y a plus lieu de statuer sur les conclusions de la requête de M. FONTAINE tendant à l'annulation de l'arrêté du maire de Dijon du 6 avril 2023 le plaçant en disponibilité d'office faute de poste de vacant.

### **Affaire Frédéric Lucien Pierre DEGAND c/ commune de Dijon**

Ordonnance du 13 février 2024 par laquelle le tribunal administratif de Dijon a pris acte du désistement de la requête de M. et Mme DEGAND tendant à l'annulation de la décision du 30 août 2023 par laquelle le maire de la commune de Dijon s'est opposé à leur déclaration préalable pour la modification des ouvrants d'un bâtiment à usage d'habitation situé rue DAUBENTON.

### **Affaire Mathieu LECLERC c/ ministère de la justice**

Jugement du 30 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Dijon a rejeté la requête de M. LECLERC tendant à l'annulation de la décision du 22 novembre 2022 par laquelle le procureur de la République près du tribunal judiciaire de Dijon a refusé de l'agrèer aux fonctions d'agent de police municipale, ensemble la décision du 7 mars 2023 par laquelle le procureur général près de la cour d'appel de Dijon a rejeté son recours hiérarchique.

## **LISTE DES MARCHÉS NOTIFIÉS**

Numéro de marché (+lien hypertexte)	Date notification	intitulé marché	Montant € HT	CP de l'attributaire
2023VDAO014200	08/01/2024	Fourniture de services opérés de télécommunications et prestations associées, au profit du groupement de commandes coordonné par Dijon Métropole (accord-cadre GIP Resah n° 2021-045)	1 000 000,00 €	92130
2023VDAO013900	26/12/2023	Solutions de cybersécurité – Fourniture et intégration des solutions de sécurité, services managés, au profit du groupement de commandes coordonné par Dijon Métropole (accord-cadre GIP Resah n° 2021-063-002)	700 000,00 €	92983
2023VDAO013600	19/12/2023	Fourniture de services opérés de télécommunications et prestations associées, au profit du groupement de commandes coordonné par Dijon Métropole (accord-cadre GIP Resah n° 2021-045)	300 000,00 €	92100
2023VDPA011200	25/09/2023	Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur paysagère et scénographique des cours et jardins au sein de l'îlot Tivoli Sainte-Anne	183 000,00 €	21000
2023VDMS168900	28/12/2023	Centrale d'achat de Dijon Métropole - Acquisition de produits pétroliers-remise en concurrence du 26/12/2023	29 383,00 €	21800
2023VDPA149300	21/12/2023	Réalisation d'un projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES) pour la bibliothèque municipale de Dijon	33 675,00 €	75011

Numéro de marché (+lien hypertexte)	Date notification	intitulé marché	Montant € HT	CP de l'attributaire
2023VDSC168301	21/12/2023	VILLE DE DIJON - RELANCE n°4 - Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence - Restauration de l'œuvre « Le Baiser » (lot n°3 divisé en deux lots)	5 954,55 €	69330
2023VDSC168302	21/12/2023	VILLE DE DIJON - RELANCE n°4 - Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence - Restauration de l'œuvre « Le Baiser » (lot n°3 divisé en deux lots)	4 795,00 €	25320
2023VDPA16270000	21/12/2023	Acquisition d'une passoire grand débit pour la Cuisine centrale de la Ville de Dijon	18 850,00 €	21800
2023CAMS134500	20/12/2023	Marché subséquent MEDIATHEQUE CHAMPOLLION - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ELECTRICITE sur l'accord-cadre CENTRALE D'ACHAT DE DIJON METROPOLE : Accord cadre à marchés subséquents de travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments - Relance après déclaration sans suite - lot n°12 : Courant fort	50 964,07 €	21000
2023VDMS165400	14/12/2023	Centrale d'achat de Dijon Métropole - Acquisition de produits pétroliers-remise en concurrence pour 1200l	32 656,00 €	21490
2023VDPA013100	13/12/2023	Mission de maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation de la salle de Flore au Palais des Ducs	101 885,00 €	6000
2023VDPA160500	12/12/2023	VILLE DE DIJON - Edition et diffusion d'un album d'exposition : « Maîtres et merveilles. Peintures germaniques des collections françaises (1370 - 1530) »	9 738,00 €	21000
2023VDPA126900	07/12/2023	VILLE DE DIJON - ENTRETIEN ET PETITS TRAVAUX DES MONUMENTS HISTORIQUES - RELANCE APRES DECLARATION SANS SUITE	840 000,00 €	54300
2023VDPA115100	29/11/2023	Restauration d'éléments en métal doré sur la grille de la cour Grangier, Dijon ' Cité internationale de la gastronomie et du vin	40 000,00 €	71120
2023VDSC142900	21/11/2023	Evènement NOEL SOLIDAIRE (spectacle Le Grand Cirque de Noël)	21 116,55 €	37100
2023VDPA133000	02/10/2023	Conception scénographique et graphique d'une exposition temporaire du 1204, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Dijon (avril 2024 - mars 2025)	40 000,00 €	59000
2023VDSC132800	31/07/2023	Marché de gré à gré de plomberie - GS COLETTE	27 495,01 €	93695
2023VDPA126800	21/07/2023	Acquisition de pièces détachées diverses pour bateau faucardeur	40 000,00 €	59240

Numéro de marché (+lien hypertexte)	Date notification	intitulé marché	Montant € HT	CP de l'attributaire
2023VDPA108500	22/05/2023	Étude sanitaire du char Sherman, dit Dugay-Trouin, en vue de sa restauration	5 180,00 €	13200
2023VDSC104900	05/05/2023	Désamiantage des locaux situés au 3 rue de Beaune à Dijon	31 510,21 €	21300
2023VDPA142800	29/11/2023	Restauration de la Croix Mâchefer à Dijon	26 447,36 €	21000
2023VDMS134607	24/11/2023	VILLE DE DIJON - Marché subséquent SAINT PHILIBERT- Restauration des Chapelles nord et bas-côté de l'église	102 868,59 €	21600
2023VDMS165100	21/11/2023	Centrale d'achat de Dijon Métropole - Acquisition de produits pétroliers-remise en concurrence du 31/07/2023	34 674,00 €	21490
2023VDPA143000	09/11/2023	Fourniture et livraison de barrages flottants	15 003,00 €	60150
2023VDMS161600	24/10/2023	Centrale d'achat de Dijon Métropole - Acquisition de produits pétroliers	25 138,00 €	21490
2023VDMS134202	19/10/2023	Ville de Dijon-Marché subséquent - Bilan annuel	1 250,00 €	21000
2023CAPA149900	18/10/2023	Travaux sécurité Eglise Notre-Dame	24 903,60 €	21220
2023VDPA141900	16/10/2023	Régénération mécanique des sols fluents	38 435,00 €	91080
2023VDMS140709	11/10/2023	ETRIER DE BOURGOGNE - BAT E MANEGE EQUESTRE - REMPLACEMENT COUVERTURE	132 323,50 €	21000
2023VDPA143100	06/10/2023	Création d'un jardin Zen Sec	24 895,10 €	21850
2023VDPA1376002	05/10/2023	ACQUISITION ET LIVRAISON DE VELO VTT ÉLECTRIQUE SEMI-RIGIDE-POLICE	29 126,87 €	21000
2023VDMS145800	03/10/2023	Centrale d'achat de Dijon Métropole - Acquisition de produits pétroliers-remise en concurrence du 31/07/2023	37 040,00 €	21490
2023VDMS132707	25/09/2023	ACCORD -CADRE 2022-092FM - ETRIER DE BOURGOGNE - Manège équestre bat E - Révision charpente bois	25 443,46 €	21600
2023VDMS141206	25/09/2023	GS MANSART - Bat E et F - REMISE EN ETAT des BRISES-SOLEIL ORIENTABLE	41 110,00 €	21110
2023VDMS132402	23/09/2023	CENTRALE D'ACHAT DE DIJON METROPOLE : Accord cadre à marchés subséquents de travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments - Relance après déclaration sans suite	82 400,00 €	21150
2023VDPA134000	21/08/2023	Entretien des espaces verts par éco-pâturage	24 430,00 €	21440
2023VDMS133800	01/08/2023	Centrale d'achat de Dijon Métropole - Acquisition de produits pétroliers-remise en concurrence du 31/07/2023	32 978,00 €	21490
2023VDPA116000	24/07/2023	Fourniture et livraison de produits de	7 694,50 €	83000

Numéro de marché (+lien hypertexte)	Date notification	intitulé marché	Montant € HT	CP de l'attributaire
		nettoyage et d'entretien pour le domaine public		
2023VDPA124500	20/07/2023	Accompagner la visibilité du projet RESPONSE en Europe	30 000,00 €	37510
2023VDMS1229181	12/07/2023	VDSUB.16 RUE DE MAYENCE REFECTION TOTALE DE L ETANCHEITE EN TOITURE TERRASSE	426 699,33 €	93695
2023VDMS130800	05/07/2023	Centrale d'achat de Dijon Métropole - Acquisition de produits pétroliers	29 579,00 €	21800
2023VDMS121201	20/06/2023	VILLE DE DIJON MARCHE SUBSEQUENT : GROUPE SCOLAIRE BAKER - Démolition bâtiments F et G - lot	89 000,00 €	21160
2023VDMS121702	20/06/2023	CENTRALE D'ACHAT DE DIJON METROPOLE : Accord cadre à marchés subséquents de travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments - Relance après déclaration sans suite	128 360,00 €	21300
2023VDMS124800	13/06/2023	Centrale d'achat de Dijon Métropole - Acquisition de produits pétroliers	27 510,00 €	21490
2023VDMS110318	31/05/2023	VILLE DE DIJON - Marché subséquent Lot 18 Toiture 11 rue de l'HOPITAL	66 301,48 €	25320
2023VDPA115000	31/05/2023	Prestation de faucardage sur le lac Kir	36 000,00 €	51370
2023VDMS120800	16/05/2023	Centrale d'achat de Dijon Métropole - Acquisition de produits pétroliers	24 734,00 €	21490
2023VDDC012100	10/05/2023	Procédure de dialogue compétitif pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre urbaine relatif à la valorisation du Port du Canal et à l'aménagement du Parc Eiffel à Dijon	1 058 618,18 €	69001
2023VDMS113801	25/04/2023	Centrale d'achat de Dijon Métropole - Acquisition de produits pétroliers-Remise en concurrence du 04/07/2023	24 762,00 €	21490
2022_228FM00000	04/01/2023	Construction d'une base nautique au lac Kir - Relance des lots 8 - Serrurerie, 15 - Plomberie sanitaire et 16 - Chauffage, ventilation et climatisation après déclaration sans suite au motif d'intérêt général.	154 529,73 €	21000
2022_229FM00000	04/01/2023	Construction d'une base nautique au lac Kir - Relance des lots 8 - Serrurerie, 15 - Plomberie sanitaire et 16 - Chauffage, ventilation et climatisation après déclaration sans suite au motif d'intérêt général.	451 380,86 €	21000
2022_227AM00000	03/01/2023	Construction d'une base nautique au lac Kir - Relance des lots 8 - Serrurerie, 15 - Plomberie sanitaire et 16 - Chauffage, ventilation et climatisation après déclaration sans suite au motif d'intérêt	204 864,76 €	71260

Numéro de marché (+lien hypertexte)	Date notification	intitulé marché	Montant € HT	CP de l'attributaire
		général.		
2023VDPA161800	27/12/2023	VILLE DE DIJON - Acquisition de places d'accueil des jeunes enfants dans une structure multi-accueil collective située dans les quartiers Centre Sud de Dijon (50 places)	1 440 000 € TTC	57300
2023VDPA131900	22/12/2023	VILLE DE DIJON - Mission de maîtrise d'œuvre relative à des travaux de rénovation du fort de la Motte Giron	90 000,00 €	71700
2023VDSC168200	22/12/2023	Réalisation d'un livre d'art (FR et UK) "Dijon, autoportrait d'une ville devenue métropole"	94 960,00 €	21000
2023VDSC149500	21/12/2023	Ville de Dijon - Construction de vestiaires pour le stade Trimolet à Dijon en construction modulaire type Containers maritimes	691 929,16 €	13400
2023VDPA133600	22/11/2023	VILLE DE DIJON - Animation de la place de la république avec une grande roue et une patinoire lors des fêtes de fin d'année	137 385,00 €	68990
2023VDPA130700	15/09/2023	Organisation d'ateliers « Cuisiner bien pour manger bien »	105 600,00 €	21000
2023VDPA126200	11/09/2023	Aménagement et végétalisation du stade de la Maladière	528 744,00 €	21850
2023VDPA125000	07/09/2023	VILLE DE DIJON - Fourniture et installation d'une Maison du Père Noël dans le cadre des Fêtes de fin d'année de la Ville de Dijon.	180 000,00 €	21000
2023VDSC133300	25/07/2023	Ville de Dijon - curage à l'école Champollion suite à un sinistre	75618.00	21160
2023DMMS130500	24/07/2023	Marché spécifique au Système d'acquisition Dynamique pour la fourniture d'une laveuse thermique	185000.00	60306
2024VDPA008200	01/03/2024	VILLE DE DIJON - consultation de fourniture et installation d'éclairage pour l'exposition "Maitres et Merveilles" au musée de Beaux-Arts	30263.50	91070
2024VDPA006200	26/02/2024	VILLE DE DIJON - Fabrication et pose graphisme de l'exposition temporaire "Maitres et Merveilles" au musée des beaux arts de Dijon	20 378,00 €	95660
2024VDMS003900	21/02/2024	Marché spécifique au système d'acquisition dynamique (SAD) pour l'achat et la location de véhicules - catégorie n°1 du SAD	31 695,43 €	21000
2023VDPA138600	19/02/2024	Consortium Museum - Désignation d'un prestataire en vue de réaliser une étude portant analyse de la situation financière, sociale et organisationnelle de la structure ainsi que de son modèle	47 967,50 €	92130

Numéro de marché (+lien hypertexte)	Date notification	intitulé marché	Montant € HT	CP de l'attributaire
		économique et juridique		
2024VDPA002800	15/02/2024	VILLE DE DIJON - Agencement scénographique de l'exposition Maitres et merveilles - MBA Dijon	91 990,00 €	3800
2024VDMS006700	13/02/2024	VILLE DE DIJON - GS JEAN JAURES - Lot 2 - Installation alarme PPMS (matériels déportés, câblage) courant faible	16 881,00 €	21600
2024VDMS007113	13/02/2024	VILLE DE DIJON - GS VICTOR HUGO - lot 1 - Installation alarme PPMS (matériels Centraux, programmation et Sonorisation) Courant faible	28 700,00 €	21600
2024VDMS007300	13/02/2024	VILLE DE DIJON - GS VICTOR HUGO - lot 2 - Installation Alarme PPMS (matériel Déportés, Câblage) courant faible	24 044,00 €	21600
2024VDSC003100	07/02/2024	Marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et l'extension du Centre de Développement Chorégraphique National Le Dancing (CDCN)	623 397,66 €	75011
2023VDPA126300	02/02/2024	VILLE DE DIJON - Prestations d'insertion et de qualification professionnelle pour des activités d'entretien de l'espace public	335 000,00 €	21000
2024VDMS001900	23/01/2024	Centrale d'achat de Dijon Métropole - Acquisition de produits pétroliers	37 331,00 €	21490
2023VDPA165200	17/01/2024	Acquisition et livraison d'un pont élévateur à fût pour poids lourds et engins - Montage et installation dans une fosse existante et travaux génie civil compris	39 999,00 €	62660
2023VDAO128900	11/01/2024	VILLE DE DIJON - Entretien du terrain ANNEXE de Football Gaston Gérard	550 000,00 €	54700
2023VDPA124100	04/01/2024	Ville de Dijon - Mission de maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation au Cellier de Clairvaux	66 656,80 €	75020
2023VDPA149600	02/01/2024	VILLE DE DIJON - Fabrication et installation de menuiserie et de dispositifs sonores pour l'exposition temporaire "musique électronique"	29 488,00 €	21300

**M. le MAIRE.** - *S'il y a des remarques, la parole est à M. Bichot.*

**M. BICHOT.** - *Monsieur le Maire et chers collègues, nous souhaitons, ce soir, au nom du groupe Agir pour Dijon, protester sur le défaut d'informations à l'occasion des rapports de délégation du maire.*

*En application de l'article L21-22-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations lors du plus prochain conseil. Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.*

*Si nous regardons le rapport proposé ce soir, qui comporte 78 notifications de marchés publics, nous observons que 47 notifications sont antérieures à décembre 2023. Les plus*



anciennes remontent même jusqu'au 4 janvier 2023, il y a plus d'un an.

En outre, les attributaires des marchés ne sont plus mentionnés, seul figure un code postal. Une information essentielle fait donc défaut.

En complément, pourriez-vous nous communiquer, monsieur le Maire, les notifications de marchés publics dans le cadre de vos délégations antérieurement au 26 février 2024, date la plus récente qui figure, ce soir, dans votre rapport ? Pourriez-vous nous indiquer lesquels rapports pouvaient ne pas figurer dans le rapport présenté ce soir antérieurement à cette date ?

Enfin, pourriez-vous, à l'avenir, prendre des dispositions pour rendre plus fiables les rapports de délégation du maire ? Merci.

**M. le MAIRE.-** Quand vous dites « fiable », vous portez, bien sûr, atteinte - j'allais dire - presque à l'honneur du service public des services de la Ville de Dijon. Vous laissez supposer, entendre qu'il y a des choses malhonnêtes.

**M. BICHOT.-** Oui, je dis que c'est irrégulier.

**M. le MAIRE.-** D'ailleurs, quand vous faites votre autopromotion en tant que gazelle 18, là, vous êtes meilleur quand vous dites que vous êtes l'espoir de Dijon ! C'est sûr que vous êtes meilleur quand vous parlez de vous-même ! C'était une joke, comme on dit.

Vous aurez les informations nécessaires bien évidemment. On ne cache rien et vous aurez tout ce que vous voulez comme information comme c'est obligé. Nous n'avons jamais rien caché et n'allons pas commencer à le faire aujourd'hui. Nous n'avons pas besoin de cela, et, vous, vous avez besoin de la suspicion pour exister. Vous faites comme cela tout le temps - rien de nouveau. Vous aurez les informations nécessaires, je le demanderai aux services.

**M. BICHOT.-** Je les attends.

**M. le MAIRE.-** Attendez, vous avez le temps d'attendre, parce qu'on prend notre temps, nous aussi.

**M. le MAIRE.-** Qui s'abstient sur le fait de prendre acte du rapport ? Monsieur Bichot et Mme Gerbet. Très bien.

**M. BICHOT.-** On ne s'abstient pas, on vote contre. On vote contre votre rapport.

**M. le MAIRE.-** Oui, vous votez contre, avec Mme Gerbet. Nous avons entendu. Vous n'allez pas nous pourrir la fin de la réunion du conseil municipal ! C'est une obsession chez vous ! Obsession absolument incroyable ! Ça s'apparente à quelque chose de ce genre...

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte de la présente communication.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 2	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

**M. le MAIRE.-** Je poursuis avec les questions orales.

## VOEU ET QUESTIONS ORALES

### 1 – Question orale – Groupe Agir pour Dijon – Politique de la Ville de Dijon pour lutter contre le trafic de stupéfiants

**M. le MAIRE.-** Question orale du groupe Agir pour Dijon - groupe tout de même réduit à

deux unités du petit groupe Agir pour Dijon : « Politique de la Ville de Dijon pour lutter contre le trafic de stupéfiants. »

La parole est à M. Bichot.

**M. BICHOT.**- « Politique de la Ville de Dijon pour lutter contre le trafic de stupéfiants. »

Monsieur le Maire,

Le trafic de stupéfiants a fortement augmenté ces dernières années sur la ville et la métropole de Dijon.

Il est présent dans tous les quartiers, bien souvent au vu et au su de tout le monde.

Il s'accompagne d'une violence de plus en plus grande, avec des homicides ou tentatives d'homicides en bandes organisées qui finissent par mettre en danger les Dijonnais et ternissent l'image de notre ville.

Nous tenons à saluer l'engagement du préfet et des forces de sécurité publique pour contenir ces débordements. Toutefois, l'explosion du trafic de drogue ne pourra être efficacement combattue que par une volonté conjointe de tous les pouvoirs publics.

Notre question est la suivante :

Quelle est la politique de votre municipalité pour faire reculer le trafic de stupéfiants à Dijon ?

**M. le MAIRE.**- Quelques éléments d'information pour vous, à savoir - quelques éléments que tout le monde connaît, c'est l'occasion de les rappeler :

La France compte, selon les estimations, pas moins de 4 000 points de deal. Je vous propose donc de prendre votre bâton de pèlerin et d'aller au Puy-en-Velay voir M. Wauquiez, qui a déclaré qu'il avait un point de deal au Puy-en-Velay pour le faire sauter, et lui demander ce qu'il veut faire. Vous pourrez, au passage, continuer votre voyage auprès d'autres élus de votre sensibilité - même s'ils sont de moins en moins fréquents, mais vous pourrez en trouver.

Il y a aujourd'hui en France plus de cinq millions de consommateurs de cannabis.

« Mais que faites-vous, monsieur le Maire ? » Vous rendez-vous compte de l'inanité de votre question ? Que faisons-nous ? Nous faisons en sorte qu'il y ait, aujourd'hui, le lancement d'une opération XXL, qui s'appelle « Place nette » avec, pendant plusieurs semaines, 500 policiers qui seront ici, en permanence, avec 500 gendarmes qui seront ici en permanence pour lutter contre cela. On le fait dans la discrétion quand on intervient auprès du ministre de l'Intérieur ou du préfet, et non pas tambour battant, parce qu'il faut aussi savoir surprendre les trafiquants, pour pouvoir les arrêter et les condamner. C'est tout ce que nous faisons.

Vous pensez que c'est en rédigeant depuis Paris des messages sur Face Book que vous allez faire tomber les trafiquants de drogue ? Vous pensez que c'est en proposant de mettre en place un dispositif de « Voisins vigilants » que vous arrêterez les trafics de drogue ? Vous risqueriez de faire tuer des voisins vigilants ! Non, c'est à la police nationale, c'est à l'État de faire respecter l'État de droit, et ce n'est pas aux Villes de se substituer au pouvoir régalien de l'État ! Le préfet l'a très bien compris, je salue son travail. Je salue le travail des policiers, ici, nationaux, qui, tous les jours essaient de démanteler, mais ils ne sont pas assez nombreux - on le sait. C'est partout le même problème en France, quelles que soient les villes - j'en ai cité quelques-unes. Nous sommes donc aussi confrontés à cela, et partout, ailleurs, nous avons des problèmes de ce genre. Il faut donc, aujourd'hui, raison garder, et si vous aviez été un peu plus informé de tout cela, vous n'auriez pas soutenu M. Nicolas Sarkozy, qui a supprimé 10 000 postes de policier, dont on a bien besoin aujourd'hui, en supprimant y compris la police de proximité qui servait beaucoup à canaliser les enfants dans les quartiers.

Voilà ce que je peux vous dire, et je dirais même : honte à vous d'essayer d'utiliser ainsi des problèmes de violence, des problèmes d'assassinats, qui sont faits, en réalité, par des mafieux, par des trafiquants de drogue. Mais que croyez-vous ? Que nous avons les moyens de lutter ? Vous croyez que c'est avec vos « Voisins vigilants » que vous allez faire quelque chose ! Je rigole ! Je plaisante ! Vous rendez-vous compte de ce que vous dites, du danger que vous faites courir aux gens quand vous dites des telles choses ?

**M. BICHOT.**- (hors micro) (inaudible)

**M. le MAIRE.**- La parole est à Mme Koenders.

**Mme KOENDERS.-** Merci, monsieur le Maire. Pour compléter vos propos, vous dire - comme cela a été dit - que le trafic de drogue - vous le savez, monsieur Bichot - relève de l'État, de son pouvoir régalien.

**M. BICHOT.-** Non.

**Mme KOENDERS.-** Si, vous le savez, et, pour autant, la municipalité ne fait pas rien ! C'est tout ce qui est fait, que l'on appelle la prévention primaire. C'est, dès le plus jeune âge, proposer de la culture, du sport, de l'éducation populaire dans tous les quartiers. C'est par l'éducation, par l'aide aux associations - souvent, c'est là où vous votez contre ou vous abstenez lorsque nous votons des subventions pour des associations, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville - pour que des jeunes, qui n'ont pas la chance d'avoir des parents ou qui sont peut-être élevés, parfois, par des familles monoparentales - cela arrive - ne basculent pas dans la délinquance. En effet, forcément, quand vous habitez dans des quartiers où, en bas de chez vous, il y a des points de deal, c'est donc plus compliqué.

C'est en investissant dans la culture, le sport et l'éducation que nous arriverons - pas pour tout le monde, je ne suis pas Alice au pays des merveilles - à sortir certains jeunes, qui n'ont peut-être pas la chance, par rapport à d'autres, de vivre dans un milieu où on peut tout de suite les mettre dans le droit chemin.

C'est aussi la prévention spécialisée - nous en avons parlé - avec la médiation où nous agissons justement auprès des jeunes, des plus jeunes pour éviter qu'ils basculent dans la délinquance. Nous en sauvons, et heureusement, c'est pourquoi nous ne baissons pas les bras et continuons. C'est aussi tout ce que l'on fait - et on va répondre à un appel d'offres avec la MIDELCA. C'est l'État qui propose ce type de projet pour voir avec des jeunes qui peuvent, peut-être, tomber facilement dans le trafic.

Vous posez une question, ayez au moins l'honnêteté d'écouter ! Je sais que vous votez contre tout, mais tout ne se règle pas avec la présence policière ! La présence des policiers nationaux relève de l'État et je vous dis ce que nous faisons au niveau de la Ville, puisque c'est votre question.

C'est aussi tout ce qu'on fait avec le projet auquel nous répondrons auprès de la MIDELCA pour justement que des jeunes ne soient pas tentés de se faire de l'argent facile. Si des points de deal sont aussi attractifs et que certains règlent leurs comptes pour prendre des points de deal, c'est aussi travailler sur les consommateurs pour éviter qu'il y en ait autant - cela a été dit.

C'est donc aussi un gros travail fait sur la santé publique. Je reprends les propos de M. de Vregille pour dire, en effet, que consommer de la drogue est mauvais pour la santé et pour la société je vous rejoins là-dessus. C'est aussi en faisant des messages à l'échelle de la Ville, mais c'est aussi à celle de l'État. C'est d'ailleurs ce que nous dirons au président de la MIDELCA, qui vient vendredi et s'arrêtera la préfecture, où j'aurai l'occasion de vous représenter, monsieur le Maire.

Enfin, à notre niveau, c'est des rappels à l'ordre que je fais avec la police nationale et la police municipale - c'est très encadré - pas plus tard que la semaine dernière. J'imagine que, vu les études que vous avez faites, vous savez qu'un rappel à l'ordre ne peut pas se faire si une procédure judiciaire est enclenchée vis-à-vis des jeunes. Nous demandons donc au procureur de la République si tel jeune peut être rappelé à l'ordre ou pas. C'est ce que j'ai fait la semaine dernière. On prend les jeunes - souvent des mineurs - les parents - souvent des familles monoparentales - et on leur rappelle les droits et devoirs.

Nous ne baissons donc pas les bras, mais vous savez, ce n'est pas que de la répression, ni que la police nationale. Elle est présente, et, grâce à l'intervention de M. le Maire et du préfet, elle sera présente sur notre territoire, mais c'est aussi tout ce qui doit se faire en amont sur la prévention, l'éducation et la médiation.

**M. le MAIRE.-** C'est bien dit et je voudrais rajouter, comme cela on terminera avec cette question...

**M. BICHOT.-** On n'en a pas terminé.

**M. le MAIRE.-** que, bien évidemment, le problème de la drogue ne se pose pas qu'à Dijon et en France. Il se pose aussi au niveau européen. Le premier port européen de trafic de drogue, c'est Anvers en Belgique où tout rentre par là. Après, cela se répand. Vous n'êtes pas capable d'être comme France Urbaine, qui a fait une tribune transpartisane en juin l'année

dernière avec les maires de Cannes, de Grenoble, de Nantes, de Marseille et de Nice pour appeler, justement, à une action européenne coordonnée qui dépasse les limites communales, nationales, voire internationales, car ce sont des réseaux internationaux qu'il faut, aujourd'hui, démanteler.

Voilà ma réponse et nous en resterons là pour cette question.

Nous poursuivons pour une deuxième question orale sur l'EPACAPA. Vous avez la parole.

## **2 – Question orale – Groupe Agir pour Dijon – Situation de l'Établissement public communal d'accueil des personnes âgées**

**Mme GERBET.**- « Situation de l'Établissement public communal d'accueil des personnes âgées »

Monsieur le Maire,

Les maisons de retraite de la ville de Dijon ont été regroupées en 2012 dans un établissement public communal d'accueil des personnes âgées, l'EPCAPA, qui est statutairement présidé par vous-même ou votre représentant.

En début d'année, les EHPAD des Marguerites et du Port du Canal ont été regroupés sur le nouveau site des Jardins Voltaire.

Or, il apparaît que L'EPCAPA est fortement déficitaire, en raison notamment des loyers qui doivent être payés aux propriétaires des Bégonias et des Jardins Voltaire.

Le tarif pour les résidents a été fortement augmenté en janvier 2024, sur proposition du conseil d'administration, avec une hausse de 228 € par mois, soit près de 11 %. Les familles s'inquiètent de nouvelles hausses à venir.

Le tarif se situe déjà parmi les plus chers des EHPAD de la Côte d'Or et de l'agglomération dijonnaise, hors structures privées.

Nous avons deux questions à vous poser :

1/ Pourquoi la Ville de Dijon ne contribue-t-elle pas en investissement au nouveau site des Jardins Voltaire, afin de limiter le montant du loyer à payer ?

2/ Que vont devenir les deux sites du Port du Canal et des Marguerites ?

Merci.

**M. le MAIRE.**- Merci.

Je vais laisser répondre Antoine Hoareau.

**M. HOAREAU.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'EPCAPA a connu un événement majeur dans son existence, au début de l'année 2024, à travers l'installation dans un seul et unique lieu, l'EHPAD des Jardins de Voltaire - Paulette Guinchard des résidents de deux précédents sites, les EHPAD du Port du Canal et des Marguerites. Les déménagements se sont déroulés les 16 et 18 janvier dernier.

Ce déménagement, initialement prévu en octobre 2023, s'est accompagné d'une augmentation de 3 € par jour pour le loyer de chaque résident, en parallèle d'une augmentation importante de la qualité de prise en charge des résidents, les anciens bâtiments n'étant clairement plus adaptés à une bonne prise en charge de nos aînés dépendants.

Cette évolution tarifaire a donc été mise en œuvre en janvier, soit en même temps qu'une autre augmentation totalement indépendante du déménagement, liée à une évolution de la tarification proposée par le Conseil départemental, institution qui fixe les tarifs dans le cadre d'un dialogue de gestion. L'inflation explique cette hausse de la tarification. L'augmentation du mois de janvier, si elle a été réalisée en même temps que le déménagement, ne peut pas, loin s'en faut, lui être seule imputée.

Il importe de préciser que, malgré cette augmentation, l'EPCAPA demeure parmi les établissements de ce type pratiquant les tarifs les plus accessibles du territoire, en particulier face aux tarifs des établissements privés. Nous nous situons, aujourd'hui, au tarif moyen des établissements publics ou associatifs à but non lucratif, dont tous ont subi une augmentation en janvier liée à l'inflation et fixée par le Conseil départemental.

Concernant la gouvernance, je vous rappelle que depuis la création de l'EPCAPA lors du conseil municipal du 27 juin 2011, la Ville de Dijon n'a plus autorité sur l'établissement, celui-ci étant autonome et rattaché à la fonction publique hospitalière. Comme c'est le cas pour le CHU, c'est le maire ou son représentant - en l'occurrence moi - qui préside le conseil d'administration, mais c'est bien l'Agence Régionale de Santé (l'ARS) qui dispose de l'autorité fonctionnelle et

hiérarchique sur le directeur de l'EPCAPA et le fonctionnement de la structure.

Les annonces sur l'évolution tarifaire, réalisée par la direction de l'EPCAPA en amont du déménagement, n'ont été ni suffisantes, ni précises, ni largement partagées avec les résidents et leurs familles. Je le regrette. Je l'ai dit au directeur. Il doit personnellement améliorer sa relation avec les familles et les résidents, et mieux communiquer avec celles-ci.

À leur demande, j'ai rencontré les représentants des familles, en présence de madame la vice-présidente de l'EPCAPA, Françoise Tenenbaum, et du directeur, le 2 février dernier. Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) extraordinaire s'est tenu le 8 mars dernier. Ces rendez-vous ont permis d'accéder à une meilleure compréhension de la situation par les résidents et les familles, dont je salue le sens des responsabilités.

Je voudrais en profiter pour souligner l'immense travail d'accompagnement des résidents réalisé par le personnel de l'EPCAPA, tout le personnel - cadres, soignants, animateurs et administratifs - en amont et tout au long du déménagement. Qu'ils et elles trouvent ici l'expression de notre plus profonde reconnaissance et tous nos remerciements.

Je termine, de manière générale, sur le financement des EHPAD.

L'évolution de la législation ne facilite pas l'implication des communes dans le financement des EHPAD. Ainsi, la Ville de Dijon n'a plus la possibilité légale d'apporter son appui financier au fonctionnement de l'EPCAPA depuis plusieurs années, comme cela a été précédemment le cas.

Néanmoins, les subventions annuelles versées antérieurement ont permis de constituer progressivement une trésorerie, qui a eu toute son utilité ces dernières années pour permettre à l'EPCAPA de traverser des années complexes du point de vue de la construction de son budget. En d'autres termes, les subventions passées de la Ville de Dijon ont permis d'amortir le déficit de l'EPCAPA sur ses quatre derniers exercices budgétaires.

Concernant l'investissement, c'est le Conseil départemental, qui, au titre de sa compétence personnes âgées-dépendance, contribue à hauteur de 15 % à l'investissement de l'EPCAPA dans le nouvel établissement. Même si c'est une subvention de droit commun, nous lui avons dit et lui disons merci - le conseiller départemental de Dijon 1 verra, ainsi, que je suis capable de dire merci au Conseil départemental !

Toutefois, il convient de préciser que la Ville de Dijon a cédé gracieusement la propriété foncière des sites du Port du Canal et des Marguerites à l'EPCAPA lors de la création de l'établissement en 2011. Ces deux biens font actuellement l'objet d'une procédure de vente, dont l'ouverture de la consultation débutera le 11 avril prochain pour une perspective de signature du compromis de vente avant l'été, et dont les produits reviendront intégralement à l'EPCAPA. C'est une contribution très importante de la Ville de Dijon. Ces deux ventes ont fait partie de la réflexion d'ensemble accompagnant le projet de création de l'EHPAD des Jardins de Voltaire - Paulette Guinchard, contribuant à sa viabilité financière.

Voilà, monsieur le Maire, les éléments de réponses que nous pouvions apporter.

**M. le MAIRE.**- Et qu'ils n'y reviennent plus, parce que, là, vous avez donné toutes les informations véritablement, mais cela n'a pas l'air de les intéresser beaucoup, donc on va poursuivre avec une question orale de M. Bichot ou de Mme Gerbet - je ne sais pas - concernant le parking aux abords du CHU.

Ah, c'est M. Bourguignat ! Je vous écoute.

### **3 – Question orale – Groupe Dijon Autrement – Construction d'un parking aux abords du CHU Dijon Bourgogne**

**M. BOURGUIGNAT.**- Les conditions de stationnement aux abords du CHU Dijon Bourgogne et du Centre Georges-François Leclerc ne sont pas à la hauteur de notre rang de métropole.

Non seulement le parking est cher, mais il est trop souvent saturé, ce qui met dans l'embarras les patients venant en consultation, et les familles venant visiter un proche hospitalisé.

Nous n'oublions pas les professionnels de santé et l'ensemble des personnels des établissements, qui ne peuvent pas toujours venir en transports en commun, en raison d'horaires décalés ou de lieux de résidence éloignés.

Il faut impérativement sortir de cette mauvaise situation, d'autant que de nouveaux services vont voir le jour, en particulier le plus grand centre de dialyse de la région, dans le quartier des Longènes, ce qui va encore accroître les besoins.

Un projet de parking silo de 700 places a été évoqué il y a plus d'un an. Il demeurerait,

hélas, trop flou, et même muet sur la localisation envisagée.

C'est pourquoi, par la présente question orale, il est demandé à M. le Maire de faire le point sur le projet de parking, à nos yeux - vous l'avez compris - absolument indispensable pour renforcer l'attractivité du CHU, faciliter la vie des personnels et mieux accompagner les patients.

**M. le MAIRE.**- Je vous suggère également d'écrire au directeur général du CHU et au directeur général du CGFL, parce qu'ils sont directement concernés. Vous pouvez vouloir tout ce que vous voulez, cela dépend d'eux et de leurs finances en partie.

Le site des Longènes était occupé par une aire de stationnement provisoire de 250 places environ pour le personnel hospitalier sur les terrains de Saint-Apollinaire et de Dijon Métropole. Cette occupation faisait l'objet d'une convention précaire entre le CHU et la commune de Saint-Apollinaire.

Suite au démarrage des travaux d'aménagement du site des Longènes par Eiffage, ce parking a été supprimé et déplacé de quelques mètres au sein de l'opération d'aménagement afin de permettre aux personnels du CHU de continuer à bénéficier de places de stationnement le temps des travaux et dans l'attente de la réalisation du futur parking silo.

La création de ce parking provisoire de 250 places, en lieu et place du futur lot 5 de l'opération, a fait l'objet d'une convention de mise à disposition entre Eiffage Aménagement et le CHU pour une durée de deux ans fermes, terme à compter de septembre 2023.

Dans le cadre de cette convention, le CHU et le CGFL sont responsables de l'entretien et de la sécurité.

Pour rappel, le CHU et le CGFL ont longtemps envisagé de positionner le futur parking silo mutualisé de 700 places sur le site des Longènes. Par courrier de février 2023, le CHU et le CGFL ont finalement décidé de renoncer à la réalisation de ce parking sur le site des Longènes. Le futur parking silo se situera sur un foncier du CHU et nous attendons donc, ainsi, des propositions très précises de la part du CHU.

Je vous propose de poursuivre avec une autre question, quoique, monsieur Bourguignat, je ne veux pas être - comment vous dire - vous m'avez posé une question - un vœu plus exactement - pour une opération « Place nette ». Elle est en place, donc le vœu tombe de lui-même, mais c'est bien d'avoir pensé la même chose que moi - cela peut donc arriver !

Cela fait tout de même une semaine qu'on le prépare. C'est en place aujourd'hui et c'est une réponse. Et puis, si vous avez des doutes sur comment faire pour lutter contre les réseaux de trafiquants, demandez à M. Bichot, il doit savoir, puisqu'il nous interpelle toujours sur ce sujet.

#### **4 – Vœu – Dijon Autrement – Pour une opération « place nette » sur l'agglomération dijonnaise**

**M. BOURGUIGNAT.**- Je peux dire un mot sur le vœu que je vais effectivement retirer ?

**M. le MAIRE.**- Non, parce que je ne le soumet pas au vote.

**M. BOURGUIGNAT.**- Vous ne pouvez tout de même pas m'obliger à retirer le vœu !

**M. le MAIRE.**- Mais que vous le retiriez ou pas, on ne le soumet pas au vote. Je vais faire voter sur le fait qu'on ne le soumet pas au vote.

**M. BOURGUIGNAT.**- Mais, on ne peut pas éluder ce sujet du conseil municipal.

**M. le MAIRE.**- Il n'est pas éliminé, il est en place. L'opération est en cours, attendez la suite des opérations.

**M. BOURGUIGNAT.**- Vous avez tort d'empêcher le débat sur ce sujet majeur en conseil municipal.

**M. le MAIRE.**- Je n'empêche pas le débat, nous venons de débattre pendant un quart d'heure, surtout que vous me demandez, par un vœu, la mise en place d'une opération : « demande à l'État de préparer et de mener à bien une opération du type « Place nette » dans l'agglomération dijonnaise. » C'est fait ! Que voulez vous de plus ?

**M. BOURGUIGNAT.**- Je souhaiterais prendre la parole deux minutes sur la situation

gravissime dans notre ville.

**M. le MAIRE.**- Non, non, puisqu'il n'y a pas de raison.

**M. BOURGUIGNAT.**- Je prends tout le monde à témoin.

**M. le MAIRE.**- Le vœu est caduc.

**M. BOURGUIGNAT.**- On ne peut pas parler...

**M. le MAIRE.**- C'est comme ça, le vœu est caduc ! Vous auriez pu intervenir tout à l'heure. Moi, je suis respectueux des prises de parole de chacun, mais vous n'êtes pas là pour faire des tribunes, les uns et les autres, sur ce que vous pensez, puisque, de toute façon, vous n'êtes pas au pouvoir en la matière, ici, ni au niveau de l'État.

La parole est à Mme Hervieu.

## **5 – Question orale – Groupe écologistes et citoyen-nes – Expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à Dijon**

**Mme HERVIEU.**- Monsieur le Maire, chers collègues,  
C'est une question relative à l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Dijon.

Si la crise agricole a révélé de fortes inégalités sociales au sein du monde agricole et de graves problèmes de revenus, à l'autre bout de la chaîne chez les consommateurs, la précarité alimentaire ne cesse de croître.

Le 17 mai 2023, une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) estimait qu'un habitant sur six ne mange pas à sa faim. Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en France a triplé entre 2011 et 2022 d'après le réseau d'aide des Banques alimentaires.

Néanmoins, les solutions d'urgence, comme l'aide alimentaire, ne peuvent constituer des réponses structurelles face à ces situations de sous-alimentation.

Nous savons l'importance d'une alimentation saine et équilibrée pour vivre en bonne santé, ainsi que son rôle social et culturel pour lutter contre l'exclusion, cette alimentation saine et équilibrée dépendant d'une agriculture de qualité sans pesticides de synthèse, qui préserve la biodiversité et lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Cela implique un projet politique alimentaire d'égalité pour toutes et tous reposant sur des solutions écologiques et sociales innovantes.

C'est d'ailleurs, le sens d'une lettre ouverte de 70 organisations environnementales, de consommateurs, de santé et de solidarité, adressée à la Première ministre Elisabeth Borne. Cette interpellation avait comme objectif la mise en œuvre d'une véritable stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat qui fasse de l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable une priorité reposant sur des mesures concrètes.

Parallèlement, Dijon Métropole porte une politique de transition alimentaire ambitieuse pour mieux manger et mieux produire.

Afin de renforcer cette démarche, et particulièrement sa dimension de justice sociale comme le volet rémunération des producteurs ainsi que le juste coût pour les consommateurs, nous proposons d'inscrire l'expérimentation d'une Sécurité Sociale Alimentaire dans la politique alimentaire de Dijon Métropole.

Sur le principe, la Sécurité Sociale de l'Alimentation instaure démocratiquement un droit à l'alimentation grâce à l'allocation d'un budget mensuel pour l'achat de denrées alimentaires fléché auprès de structures de producteurs locaux conventionnées. Au-delà des bénéfices pour les habitants, la SSA permet de soutenir une transformation du système alimentaire et agricole, en contribuant à la structuration des filières et en assurant un débouché aux producteurs. De plus, la SSA conforte les initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'innovation sociale en faveur d'une alimentation durable et de qualité.

À différentes échelles, comme dans les villes de Montpellier, Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux ou encore le département de Gironde, des expérimentations de Sécurité Sociale de l'Alimentation émergent dans toute la France, répondant à une demande sociale.

Considérant que le Régime général de la Sécurité sociale dont s'inspire la Sécurité Sociale de l'Alimentation est né suite à l'initiative de nombreux réseaux, de bénévoles, de

syndicats de travailleurs qui avaient expérimenté à petite échelle des caisses communes gérées démocratiquement, considérant que la SSA s'appuie sur trois principes fondateurs : l'universalité, le conventionnement démocratique des producteurs et la cotisation, pouvez-vous, monsieur le Maire, envisager de :

- Planifier pour 2024 l'expérimentation d'une politique de Sécurité Sociale de l'Alimentation, en priorité dans les quartiers prioritaires de la ville et en lien avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dijonnais et régionaux et tous les autres acteurs dont la présence est éventuellement nécessaire au bon fonctionnement ?

- et d'allouer un budget à cette expérimentation ?

Je vous remercie.

**M. le MAIRE.** - Merci, madame Hervieu.

Je parle sous le couvert et la haute autorité de Philippe Lemanceau. Je voudrais vous dire que la Sécurité Sociale de l'Alimentation est foncièrement une bonne idée, nous y souscrivons. Cependant, sa mise en œuvre ne peut pas se faire au niveau territorial, mais plutôt niveau national. Cela montre d'ailleurs les limites des politiques territoriales de transition alimentaire. Elle repose effectivement sur le principe d'une cotisation payée par tous les salariés, comme pour la Sécurité sociale de la santé proportionnelle aux revenus, avec le reversement d'une allocation à tous, toutes pour acheter des aliments dans des lieux conventionnés. Des expérimentations locales, auxquelles vous faites référence - vous en avez cité quelques-unes, y compris un département - ont pour vocation à tester la faisabilité de l'attribution d'une allocation correspond à des bénéficiaires choisis qui représentent des effectifs limités à partir d'une caisse approvisionnée localement afin de convaincre l'État de mettre en œuvre à l'échelle nationale la SSA.

À Dijon, nous souhaitons convaincre l'État aussi de la pertinence de la SSA en évaluant à l'échelle territoriale les coûts évités de l'alimentation par notre politique de transition alimentaire ambitieuse en promouvant les coûts évités de l'alimentation, et, ainsi, démontrer l'accessibilité physique, culturelle et financière d'une bonne alimentation auprès des populations les plus précaires, mais également au travers d'une meilleure alimentation en restauration collective d'entreprise en capitalisant sur l'expérience acquise en restauration scolaire. Pour cela, nous avons soumis en septembre 2023 un grand projet à l'appel d'offres. Démonstrateur territorial des transitions agricoles avec le pays Auxois Morvan intitulé « Mieux manger pour mieux vivre », ce projet aura donc la double vertu - je voudrais le rappeler ici - de fournir des éléments pour cette SSA pour démontrer la valeur ajoutée, quand chacun et chacune a les moyens de bien se nourrir, au niveau social, mais également au niveau financier compte tenu des coûts de santé ainsi évités - je crois que c'est ce que vous attendez.

Parmi ces partenaires, nous avons d'ailleurs Harmonie Mutuelle. Cette politique vertueuse nous permettrait également de poursuivre la structuration des filières au travers, en particulier de la légumerie, mais également des légumineuses et poursuivre le travail auprès des agriculteurs locaux pour une rétribution digne et une reconnaissance sociale que leur procure la légumerie par des acquisitions pérennes de notre part.

Voilà la réponse que je voulais vous faire, madame Hervieu.

Sur ce, mes chers collègues, je vous souhaite à toutes et à tous, une bonne soirée.

La séance est levée à 20 h 31.